

Élaboration de la Trame Verte et Bleue

Communes de Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac,
Nérignac et Queaux

2018



Élaboration de la Trame Verte et Bleue

Communes de Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac,
Nérignac et Queaux

Décembre 2018

Coordination et rédaction

Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Lucie Texier (Vienne Nature)

Vienne Nature

Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne

14 rue Jean Moulin – 86240 Fontaine le Comte

Tél. 05 49 88 99 04

E-mail. contact@vienne-nature.fr

www.vienne-nature.fr

LPO Poitou-Charentes

Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation territoriale Poitou-Charentes

25 rue Victor Grignard – 86000 POITIERS

Tél. 05.49.88.55.22

E-mail. poitoucharentes@lpo.fr

<https://poitou-charentes.lpo.fr/>

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	2
LISTE DES FIGURES	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
PREAMBULE	4
I. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE	5
I.1. LOCALISATION	5
I.2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	6
II. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES.....	8
II.1. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FLORISTIQUES	8
II.2. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES.....	12
II.2.1. Les Mammifères.....	12
II.2.2. Les Oiseaux	19
II.2.3. Les Reptiles	22
II.2.4. Les Amphibiens	25
II.2.5. Les Odonates.....	28
II.2.6. Les Orthoptères.....	33
II.2.7. Les Lépidoptères – Rhopalocères.....	37
II.2.8. Autres espèces	42
III. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE ET PHOTO-INTERPRÉTATION.....	45
III.1. METHODOLOGIE.....	45
III.2. RESULTATS	46
IV. TRAME VERTE ET BLEUE DES 6 COMMUNES.....	50
IV.1. DEFINITION.....	50
IV.1.1. Réservoirs de biodiversité.....	50
IV.1.2. Corridors écologiques	50
IV.2. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE DES ELEMENTS DE LA TVB DES 6 COMMUNES	52
IV.2.1. Les réservoirs de biodiversité.....	52
IV.2.2. Les corridors écologiques.....	64
IV.2.3. Les éléments fragmentant et les zones de conflit	67
IV.3. BILAN : LA TVB DES 6 COMMUNES	70
V. PRECONISATIONS	73
V.1. RENFORCER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	73
V.2. ACCROITRE LE POTENTIEL D'ACCUEIL POUR LA BIODIVERSITE.....	73
CONCLUSION.....	75
BIBLIOGRAPHIE	76
ANNEXES.....	79

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation de la zone d'étude.....	5
Figure 2. Localisation des zonages environnementaux de la zone d'étude.....	7
Figure 3. Localisation de la flore patrimoniale sur la zone d'étude.....	11
Figure 4. Localisation des Mammifères patrimoniaux (hors Chauves-souris) connus sur la zone d'étude.	17
Figure 5. Localisation des gîtes à chauves-souris connus sur la zone d'étude.	18
Figure 6. Répartition des données relatives à l'avifaune sur le territoire d'étude.	20
Figure 7. Localisation des Reptiles patrimoniaux connus sur la zone d'étude.	24
Figure 8. Localisation des Amphibiens patrimoniaux connus sur la zone d'étude.	27
Figure 9. Localisation des Odonates patrimoniaux connus sur la zone d'étude.	32
Figure 10. Localisation des Orthoptères patrimoniaux connus sur la zone d'étude.	36
Figure 11. Localisation des papillons de jour (Rhopalocères) patrimoniaux connus sur la zone d'étude.	41
Figure 12. Localisation des Coléoptères patrimoniaux connus sur la zone d'étude.....	43
Figure 13. Localisation des Mollusques Bivalves patrimoniaux connus sur la zone d'étude.....	44
Figure 14. Identification des grandes entités à partir de l'analyse des photographies aériennes.	45
Figure 15. Cartographie des habitats naturels de la zone d'étude à partir de l'analyse des photographies aériennes.	49
Figure 16. Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (<i>Source Cemagref</i>).....	51
Figure 17. Extrait du film d'animation issu de l'exposition créée par le CEN Savoie en 2012 sur les corridors Biologiques "Bauges-Chartreuse" et "Chartreuse-Belledonne".	51
Figure 18. Extrait de la Lettre d'information N°4 - Novembre 2012 (Syndicat Mays de Maurienne, Savoie).	51
Figure 19. Projection des données brutes espèces indicatrices TVB du milieu « Bois et Forêts ».	54
Figure 20. Nombre d'espèces indicatrices TVB bois et forêts dans une maille de 200 m de côté.	55
Figure 21. Zones de concentration d'espèces indicatrices TVB du milieu bois et forêts.....	56
Figure 22. Superposition des réservoirs du SRCE, des zonages environnementaux et des zones de concentration d'espèces indicatrices du milieu bois et forêts.....	57
Figure 23. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu bois et forêts.	58
Figure 24. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu landes.	59
Figure 25. Analyse des réservoirs du milieu bocage.	60
Figure 26. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu bocage.	61
Figure 27. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu mares et étangs.....	62
Figure 28. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu rivières et milieux associés.....	63
Figure 29. Les éléments de la Trame Verte de la zone d'étude.....	65
Figure 30. Les éléments de la Trame Bleue de la zone d'étude.....	66
Figure 31. Les éléments fragmentant de la zone d'étude.	68
Figure 32. Les zones de conflit potentiel de la zone d'étude.....	69
Figure 33. La Trame Verte et Bleue de la zone d'étude.....	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Liste des espèces floristiques patrimoniales connues sur le territoire d'étude.	10
Tableau 2. Liste des mammifères terrestres connus sur le territoire d'étude.	13
Tableau 3. Liste des gîtes à chauves-souris connus sur le territoire d'étude.	16
Tableau 4. Synthèse des connaissances avifaunistiques par commune à partir de la base de données vienne.lpo.fr.	19
Tableau 5. Liste des Reptiles connus sur le territoire d'étude.....	23
Tableau 6. Liste des Amphibiens connus sur le territoire d'étude.	26
Tableau 7. Liste des Odonates connus sur le territoire d'étude.....	30
Tableau 8. Liste des Orthoptères connus sur le territoire d'étude.....	34
Tableau 9. Liste des papillons de jour (Rhopalocères) connus sur le territoire d'étude.	39
Tableau 10. Liste des habitats naturels (grandes entités surfaciques) de la zone d'étude.	46
Tableau 11. Comparaison du maillage de haies des communes étudiées.	48
Tableau 12. Méthode utilisée pour délimiter les réservoirs de biodiversité des différents milieux....	53
Tableau 13. Les réservoirs de biodiversité identifiés sur la zone d'étude.....	70

PREAMBULE

La Communauté de Commune Vienne & Gartempe (CCVG), composée de 55 communes, travaille actuellement à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce travail s'inscrit dans une démarche plus globale issue de la construction du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Sud-Vienne. La mise en place de ces documents d'urbanisme, qui définissent les différentes composantes du territoire ainsi que sa stratégie de développement, nécessite une prise en compte la plus complète possible des enjeux environnementaux.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement territorial issu de la loi de programmation du 3 août 2009 (loi Grenelle 1) qui a pour objectif de reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national. Elle doit contribuer à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et à restaurer ses capacités d'évolution, et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines. Elle doit donc participer au bon fonctionnement des habitats naturels, et permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation. L'intégration de la TVB au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme est donc essentielle pour la prise en compte des enjeux environnementaux d'un territoire.

Fortes de leur expérience dans la préfiguration de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire du SCoT Seuil du Poitou, Vienne Nature et la LPO Poitou-Charentes ont été sollicités pour l'élaboration de la TVB à l'échelle de six communes du sud de la Vienne : Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac et Queaux.

Cette étude a pour objectifs :

- **la réalisation d'un état des lieux** relatif à la biodiversité (faune, flore) et aux milieux naturels ;
- **la préfiguration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques** sur le territoire ;
- **la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** et de ses trames structurantes ;
- **l'identification de zones de conflit potentiel**, accompagnée de préconisations d'aménagements ;
- **l'élaboration de cartes par commune** synthétisant les enjeux liés à la biodiversité sur leur territoire.

I. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE

I.1. LOCALISATION

Les six communes qui composent le territoire d'étude se situent au sud du département de la Vienne (86) et sont regroupées au sein de la communauté de commune Vienne & Gartempe. Elles sont réparties en deux entités le long d'un axe nord-sud matérialisé par la vallée de la Vienne qui constitue un élément essentiel du paysage dans ce secteur. Au nord sont regroupées les communes de Bouresse, Queaux, Moussac et Nérignac tandis qu'au sud de la commune de l'Isle-Jourdain (qui ne fait pas partie de l'étude) sont regroupées les communes de Millac et Luchapt situées en périphérie de la Charente (16) et la Haute-Vienne (87).

Cette région se caractérise par un paysage plutôt vallonné, marqué par la vallée de la Vienne, ses affluents dont la Blourde et de nombreux ruisseaux. Le bocage y est globalement préservé, en lien avec le maintien d'une activité d'élevage, bien que la situation soit hétérogène sur l'ensemble de la zone d'étude.

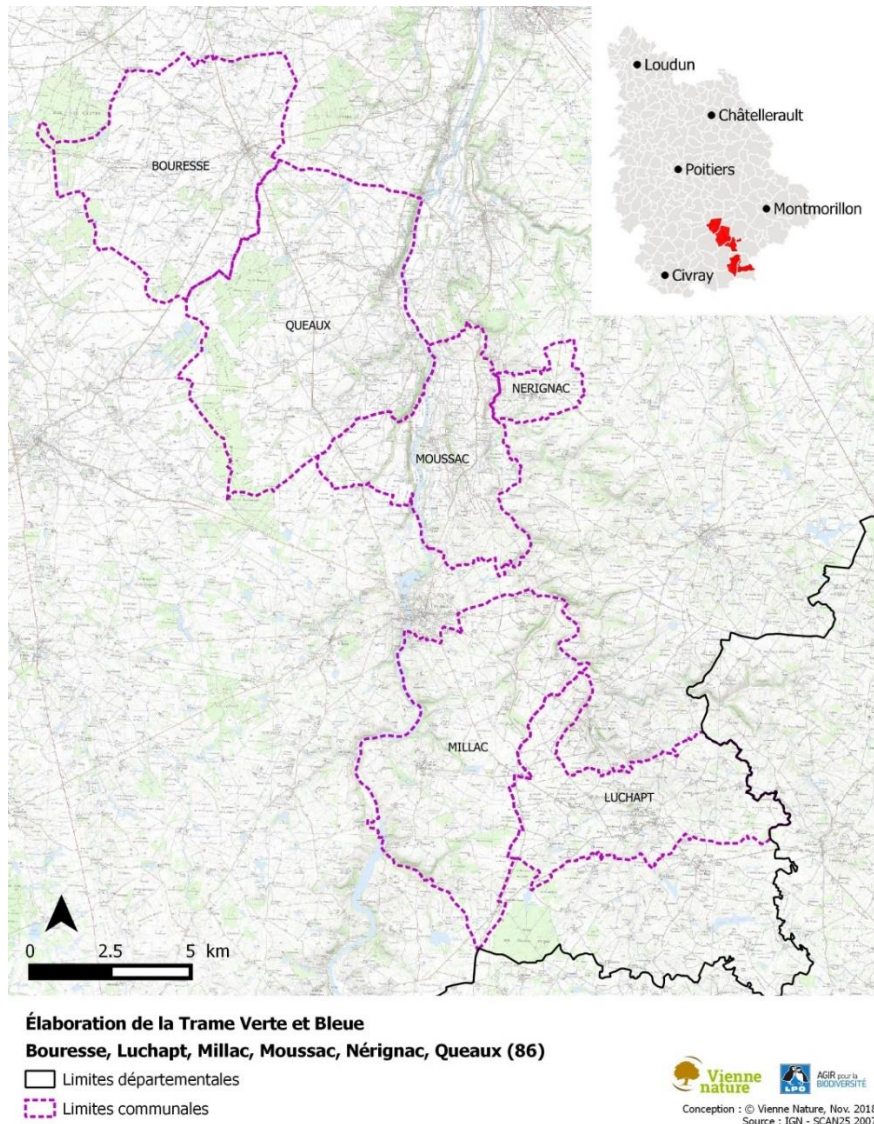


Figure 1. Localisation de la zone d'étude.

I.2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

La zone d'étude intègre plusieurs types de zonages environnementaux qui témoignent de son intérêt écologique et notamment botanique (Figure 2, Annexe 1).

Ainsi, 7 **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 sont présentes :

- N°540003230 - Le Fay (Bouresse) : Il s'agit d'une zone de près de 58 hectares de boisements et de landes relictuelles présentant un fort intérêt botanique.
- N°540014458 - Bois de la Bougrière (Queaux) : Vaste complexe (445 ha) de boisements et de landes sèches accueillant une faune et une flore patrimoniale riche.
- N°540004585 - Coteau de Couret (Queaux/Moussac) : Coteau sur la vallée de la Vienne caractérisé par des affleurements granitiques et des boisements de pentes présentant des intérêts botaniques et ornithologiques notamment.
- N°540004633 - Basse Vallée de la Blourde (Persac/Moussac) : Zone de chênaie-charmaie où la Blourde traverse un chaos granitique avec de forts enjeux botaniques.
- N°540004582 - Coteau des cordeliers (Queaux) : Flanc de vallée le long de la Vienne avec présence de plusieurs sources. Zone présentant de forts enjeux botaniques.
- N°540004637 - Coteau de Chalais (Millac) : Chênaie-charmaie de pente accueillant une flore patrimoniale riche.
- Vallon du puits Tourlet (Millac) : Boisement de type chênaie-charmaie le long d'un vallon présentant un intérêt botanique.
- N°540120122 - Ruisseau de la crochatière (Moussac) : ZNIEFF de type 2 située sur la lit mineur d'un affluent de la Vienne aux eaux vives et marqué par la présence de zones encaissées et boisées. Le site présente des enjeux botaniques et faunistiques (historiquement ce ruisseau abritait une population isolée d'Écrevisse à pattes blanches).

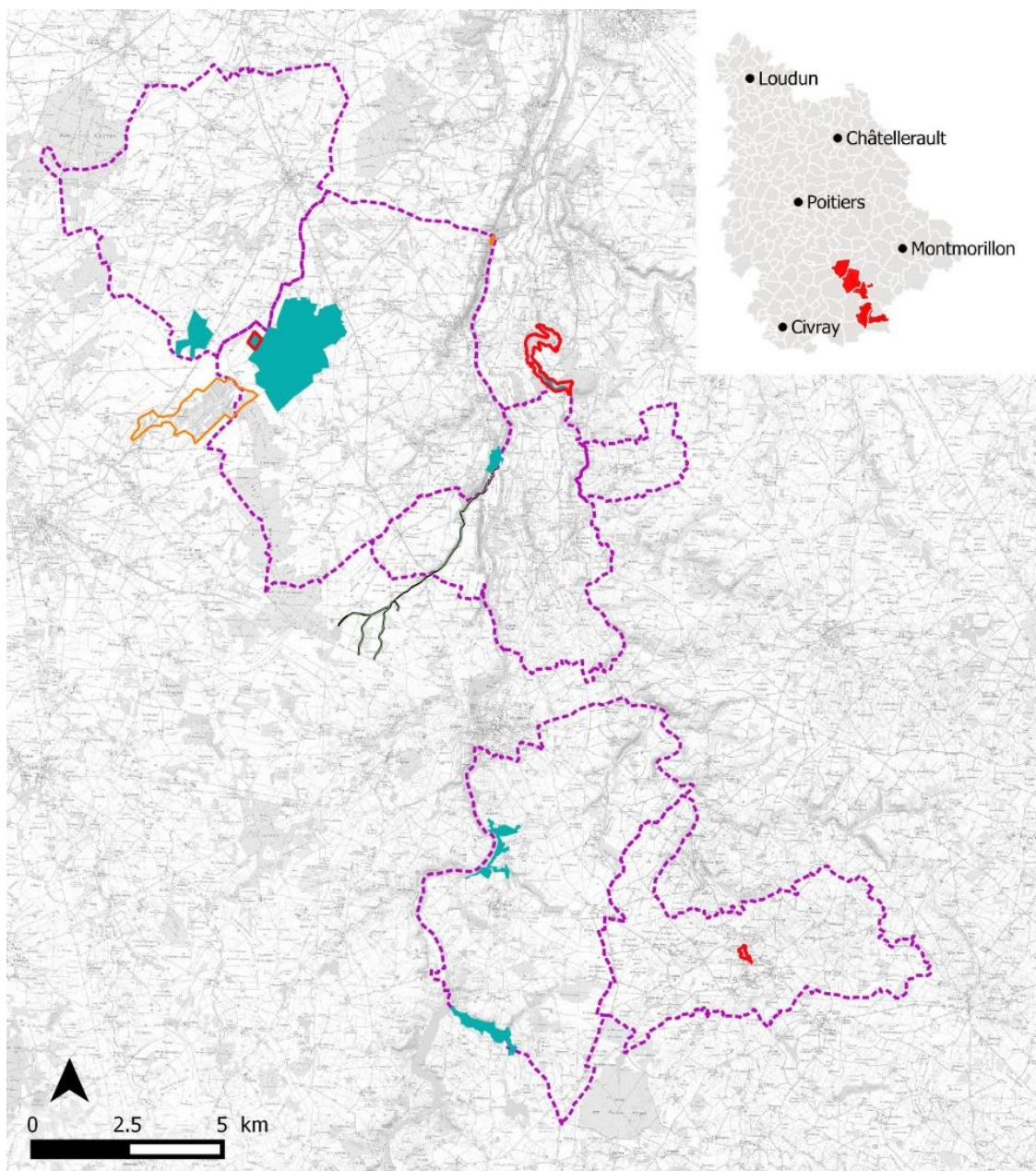
À noter la présence d'autres ZNIEFF à proximité de la zone d'étude qui contribuent à la fonctionnalité des écosystèmes dans le secteur.

La zone d'étude comprend également une partie d'un site classé **ENS** (Espace Naturel Sensible) (Conseil Général de la Vienne, 2010) entre Usson-du-Poitou et Queaux : Ruisseau et étangs de Beauregard ; ainsi qu'un autre ENS situé sur la commune de Queaux qui est également une ZNIEFF : Coteaux des Cordeliers.

Trois sites bénéficient également d'une maîtrise foncière par le **CREN** et d'une gestion adaptée aux enjeux écologiques :

- Bois de la Bougrière (Queaux) : petite zone incluse dans la ZNIEFF « Bois de la Bougrière » marqué par des milieux de landes et de brandes ;
- Moulin de la Conche (Luchapt) : constitué par des milieux variés, essentiellement alluviaux ;
- Vallon de Fontperron (Moussac/Persac) : correspond à un boisement à caractère acidophile surplombant un tronçon de la vallée de la Blourde essentiellement localisé sur la commune de Persac, avec une partie localisée sur la commune de Moussac.

Enfin, un espace naturel comprend des habitats naturels protégés par la Directive Européenne "Habitat-Faune-Flore", il s'agit d'une **Zone Spéciale de Conservation** (ZSC) : n° FR5400463 - la Vallée de la Crochatière (Symbiose Environnement, 2011).



**Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)**

-  Limites communales
- Zonages environnementaux**
-  Sites ENS
-  Sites CREN
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

  
Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Source : IGN - SCAN25 2007

Figure 2. Localisation des zonages environnementaux de la zone d'étude.

II. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

II.1. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FLORISTIQUES

Cette synthèse repose sur des données naturalistes enregistrées dans la base de données de Vienne Nature. Ces données proviennent de différentes études menées sur le territoire d'étude entre 2006 et 2018 par l'association (Vienne Nature, 2007, 2009a, 2010a, 2011, 2013, 2006a, 2016b) ou lors de prospections aléatoires. Les données sont donc hétérogènes d'une commune à une autre et incomplètes. En effet, aucune donnée floristique n'est connue sur la commune de Nérignac, car aucun inventaire floristique n'a été effectué sur cette commune et aucune information n'a été saisie dans la base de données.

Au total, **567 espèces floristiques** sont actuellement recensées sur le territoire d'étude entre 2006 et 2018 (Annexe 1).

Parmi ces espèces, **18 possèdent un statut patrimonial** : elles sont protégées au niveau national ou régional, ou inscrites sur Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes, ou déterminantes dans la désignation des ZNIEFF¹ en Poitou-Charentes (Figure 3, Tableau 1).

Quatre de ces espèces sont des espèces indicatrices de la Trame Verte et Bleue² (Annexe 4) :

- **L'Aconit Tue-Loup *Aconitum lycoctonum L. subsp. vulparia (Rchb. ex Spreng.) Nyman***

Cette espèce floristique, protégée en Poitou-Charentes, est inféodée aux milieux humides. Elle a été observée à plusieurs reprises au Bois de la Lude sur la commune de Moussac.

- **Le Glaïeul d'Illyrie *Gladiolus illyricus Koch***

Le Glaïeul d'Illyrie est une plante vivace à bulbe de 20 à 50 cm de haut. Les fleurs en épi sont généralement tournées d'un seul côté. Cette espèce protégée en Poitou-Charentes se rencontre dans les forêts, les garrigues, les prairies humides. Elle a été observée sur la commune de Bouresse au niveau des Brandes du Fay.

- **La Gratiolle officinale *Gratiola officinalis L.***

Cette plante protégée au niveau national pousse habituellement au sein des prairies humides. Elle a été découverte sur les communes de Bouresse (au niveau d'une mare) et de Moussac (au niveau des berges caillouteuses de la Petite Vergne le long de la Vienne et des îles de la Grande Vergne).

- **Le Narcisse jaune *Narcissus pseudonarcissus L.***

Cette jonquille, inscrite sur la Liste Rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes et déterminante pour la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes, se rencontre en milieux humides. Elle a été recensée sur la commune de Moussac au niveau îles de la Grande Vergne.

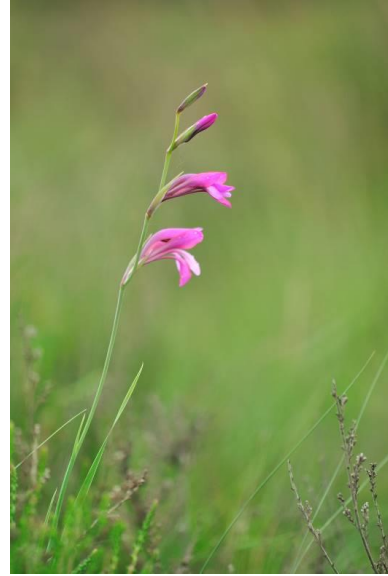
¹ ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

² Espèces indicatrices TVB : espèces définies à l'échelle nationale par le Muséum National d'Histoire Naturelle faisant l'objet d'une liste dite de « cohérence nationale Trame Verte et Bleue ». Cette liste a été réadaptée à la zone d'étude en fonction des données de la LPO Poitou-Charentes et de Vienne Nature.



Aconit Tue-loup

(Photo : TRANCHANT N. – Vienne Nature)



Glaïeul d'Illyrie

(Photo : SELLIER Y. – Vienne Nature)



Gratiolle officinale

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Narcisse jaune

(Photo : OLLIVIER D. – Vienne Nature)

Tableau 1. Liste des espèces floristiques patrimoniales connues sur le territoire d'étude.

Nom scientifique	Nom français	Statut	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
<i>Aconitum lycoctonum L. subsp. vulparia (Rchb. ex Spreng.) Nyman</i>	Aconit Tue-loup	R, Lr, D86				X		
<i>Aegopodium podagraria L.</i>	Égopode podagraire	D86						X
<i>Allium schoenoprasum L.</i>	Civette	Lr, D86				X		
<i>Corydalis solida (L.) Clairv.</i>	Corydale à bulbe plein	D86				X		
<i>Dryopteris affinis (Lowe) Fraser-Jenk.</i>	Fausse Fougère mâle	D						X
<i>Gladiolus illyricus Koch</i>	Glaïeul d'Illyrie	R, Lr, D86	X					
<i>Gratiola officinalis L.</i>	Gratiolle officinale	N, NP, Lr, D	X			X		
<i>Hesperis matronalis L. subsp. matronalis</i>	Julienne des dames	Lr, D86				X		
<i>Impatiens noli-tangere L.</i>	Balsamine des bois	Lr, D86						X
<i>Leersia oryzoides (L.) Sw.</i>	Faux Riz	(D)				X		
<i>Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin</i>	Luzule des bois	D				X		
<i>Narcissus pseudonarcissus L.</i>	Narcisse jaune	Lr, D				X		
<i>Poa chaixii Vill.</i>	Pâturin de Chaix	Lr, D86				X		
<i>Ranunculus fluitans Lam.</i>	Renoncule des rivières	Lr, D86				X		
<i>Ranunculus hederaceus L.</i>	Renoncule à feuilles de Lierre	Lr, D86			X			
<i>Rorippa sylvestris (L.) Besser</i>	Roripe des bois	D86				X		
<i>Salix fragilis L.</i>	Saule fragile	D86				X		
<i>Viola pumila Chaix</i>	Petite violette	R, P, Lr	X					

LEGENDE :

Espèces inscrites aux annexes de la Directive Habitats 92/43/CEE : annexe II (A2), annexe IV (A4)

Statut de protection nationale (N) ou régionale (R)

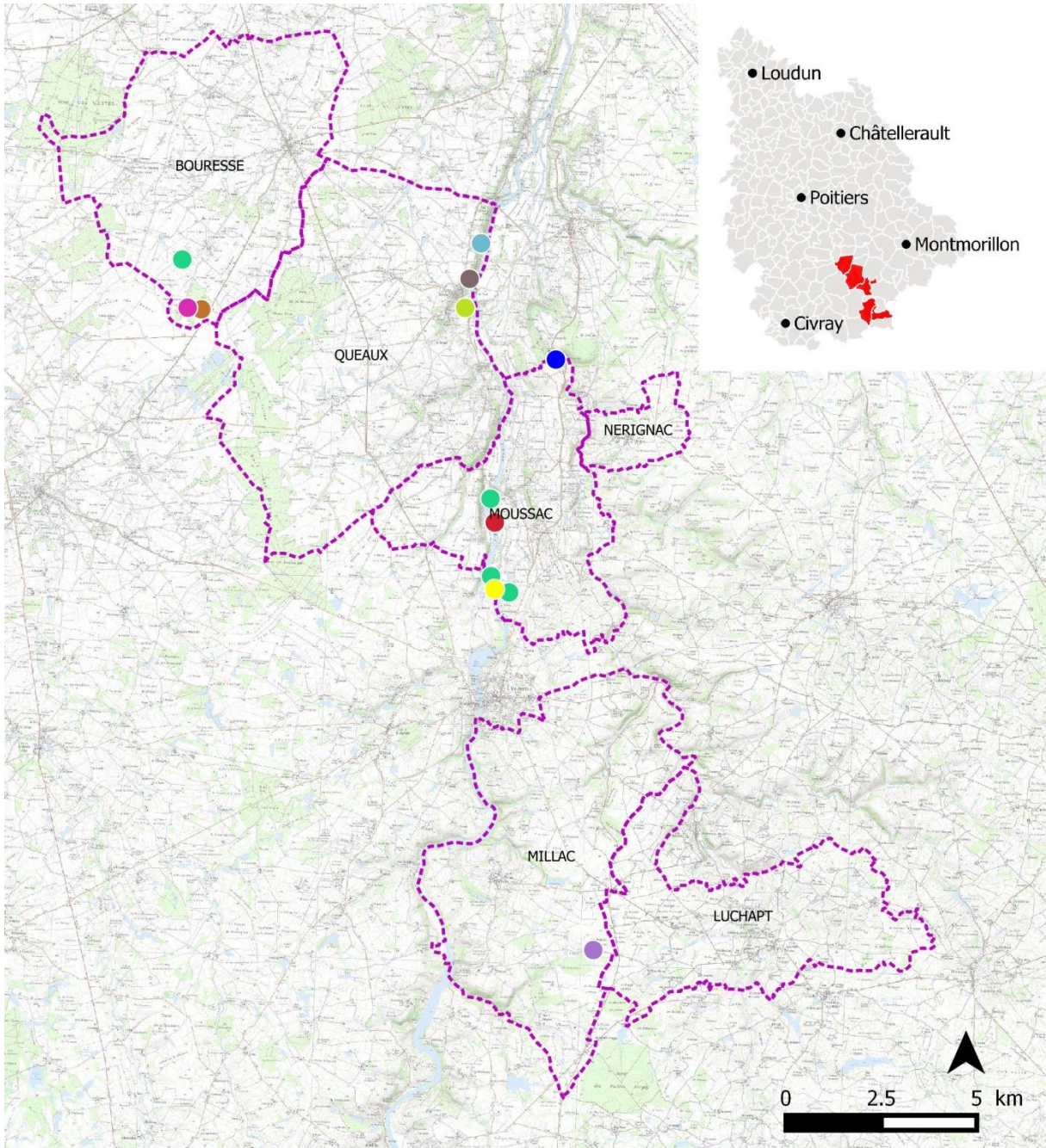
Espèce figurant sur la Liste Rouge Nationale de la flore menacée de France : espèce prioritaire (P) et non prioritaire (NP)

Espèce figurant sur la Liste Rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes (Lr)

Espèce figurant sur la liste des espèces déterminantes pour le Poitou-Charentes (D) ; espèce figurant sur la liste des espèces déterminantes pour le département de la Vienne (D86).

En gras : Espèce indicatrice TVB

« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature



Élaboration de la Trame Verte et Bleue

Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

Limites communales

Flore patrimoniale

- Aconit Tue-loup
- Égopode podagraire
- Corydale à bulbe plein
- Fausse Fougère mâle
- Glaieul d'Illyrie
- Gratiolle officinale
- Balsamine des bois
- Renoncule à feuilles de Lierre
- Petite violette

- Plusieurs espèces inventoriées au même secteur :
Civette
Julienne des dames
Faux Riz
Luzule des bois
Narcisse jaune
Pâturin de Chaix
Renoncule des rivières
Roripe des bois
Saule fragile

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 3. Localisation de la flore patrimoniale sur la zone d'étude.

II.2. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES FAUNISTIQUES

II.2.1. LES MAMMIFÈRES

Parmi les 65 espèces de Mammifères connues dans le département de la Vienne, 35 ont été recensées sur les six communes étudiées entre 2006 et 2018 (Tableau 2), dont dix-neuf sont des espèces indicatrices de la TVB (Annexe 4).

Sur ces 35 espèces, **19 sont protégées sur le plan national** (Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection), dont 15 sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Européenne "Habitat-Faune-Flore" (espèce d'intérêt communautaire bénéficiant d'une protection stricte) et 7 également inscrites à l'annexe 2 (espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation).

Au total, la zone d'étude compte **22 espèces de Mammifères dites « patrimoniales »**, il s'agit d'espèces bénéficiant d'une protection Nationale et /ou Européenne, mais également d'espèces déterminantes dans la désignation des ZNIEFF ou classé « En danger » ou « Vulnérable » sur la Liste Rouge des Mammifères du Poitou- Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018c).



Castor d'Eurasie

(Photo : Piège photographique – Vienne Nature)



Campagnol amphibie

(Photo : GAILLED RAT M. – Vienne Nature)



Barbastelle d'Europe

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Grand Murin

(Photo : GAILLED RAT M. – Vienne Nature)

Tableau 2. Liste des mammifères terrestres connus sur le territoire d'étude.

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Erinaceomorphe													
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	N		LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Soricomorphes													
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	N		LC	VU	D	AC						x
Taube d'Europe	<i>Talpa europea</i>			LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Chiroptères													
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	VU	Dg	C	x			x		
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	NT	Dg	C				x		x
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	N	A ₄	NT	NT		C	x	x	x	x		
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	N	A ₄	VU	VU	Dg	AC		x	x			x
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	N	A ₄	NT	NT	Dg	AC	x					
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	N	A ₄	NT	NT		C	x	x	x	x		x
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	N	A ₄	LC	NT		C	x			x		
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	LC	Dg	C	x	x	x			
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	N	A ₄	LC	LC		AR			x			
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	N	A ₄	LC	EN	Dg	C	x			x		
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	N	A ₄	LC	LC		C				x		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	LC	Dg	AC				x		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	LC	Dg	C		x	x			x
Carnivores													
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>			LC	LC		TC	x		x	x		x
Martre des pins	<i>Martes martes</i>		A ₅	LC	LC	D	C	x		x			
Fouine	<i>Martes foina</i>			LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>			LC	VU		C	x	x				
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>		A ₅	NT	VU		AC			x			
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>			LC	LC		TC	x			x	x	x
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	N	A ₂ , A ₄	LC	LC	D	AC		x		x		x
Artiodactyles													
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>			LC	LC		TC	x			x	x	x
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>			LC	LC		C	x	x	x	x		x
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>			LC	LC		TC	x	x	x	x	x	x
Lagomorphes													
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>			LC	LC		TC	x	x	x			x

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>			NT	NT		C	x			x		x
Rodentes													
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	N		LC	LC		C	x	x		x		x
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	N	A₂, A₄	LC	EN	D86	AC				x		x
Loir gris	<i>Glis glis</i>			LC	LC		AC				x		
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	N		NT	EN	D	AC		x				
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>			LC	LC		C		x	x			
Rat musqué	<i>Ondrata zibethicus</i>			NA	NA		Intr.			x	x		
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>			LC	LC		C			x			
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>			NA	NA		C	x					
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>			NA	NA		Intr.	x	x	x	x		x

LEGENDE :

PN : Protection nationale : **N**

DH : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne «Habitat-Faune-Flore»

LRN : Liste Rouge Nationale (2017) : CR danger d'extinction, EN en danger, Vu vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, Intr. introduit

LR-PC : Liste Rouge Poitou-Charentes (2018) : CR danger critique d'extinction, EN en danger, Vu vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD données insuffisantes

ZNIEFF : Espèce déterminante : **D** en Poitou-Charentes, **D₈₆** en Vienne, **D_g** Gîtes

86 : Statut départemental (2016) : **TR** très rare, **R** rare, **AR** assez rare, **AC** assez commun, **C** commun, **TC** très commun, **D** Disparu, **Intr.** introduit

En gras : Espèce indicatrice TVB

« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature

II.2.1.1. Les Mammifères (hors Chiroptères)

Parmi les Mammifères patrimoniaux (hors chauves-souris), neuf espèces sont présentes sur la zone d'étude (Figure 4), dont trois Mammifères semi-aquatiques à forte valeur patrimoniale :

- **la Loutre d'Europe *Lutra lutra*** fréquente tous les types de cours d'eau, des petits ruisseaux oligotrophes des têtes de bassins, aux rivières mésotrophes des plaines et aux fleuves. De mœurs discrètes, cette espèce est connue sur les communes de Queaux, Moussac et Luchapt.

- **le Castor d'Eurasie *Castor fiber*** est un grand rongeur aquatique qui fréquente les cours d'eau de plaine de taille moyenne et ayant des berges végétalisées composées pour l'essentiel de saules et de peupliers (Salicacées). Les grands arbres lui sont également favorables pour l'installation de ses terriers. Le Castor est connu le long de la Vienne sur les communes de Queaux et de Moussac comme le prouvent les différents indices de présence laissés sur ce cours d'eau (écorçage, coupe, réfectoire...).

- **le Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*** est protégé en France depuis 2012 et est classé en danger sur la liste Rouge du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018c). Ce rongeur fréquente les cours d'eau et les plans d'eau (étangs, mares...). Un crottier de Campagnol amphibie a été découvert en 2017 sur la commune de Luchapt au niveau de l'étang de « Chez Bodet » (Poitou-Charentes Nature, 2018a).

- **la Musaraigne aquatique *Neomys foediens*** est protégée en France et classée vulnérable sur la liste Rouge du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018c). Cette musaraigne fréquente indifféremment les eaux stagnantes et courantes à la condition que celles-ci soient bien oxygénées, fraîches et non polluées, notamment par les nitrates. Elle affectionne particulièrement les eaux riches d'une végétation aquatique et présentant des berges végétalisées lui permettant de s'abriter (racines, végétation herbacée...) ou d'y creuser des terriers. Elle a été découverte sur la commune de Queaux au niveau d'une source au lieu-dit le Fougeret (Vienne Nature, 2013).

II.2.1.2. Les Chiroptères

En ce qui concerne les chauves-souris, treize espèces sont connues sur le territoire d'étude, elles bénéficient toutes d'une protection nationale.

Des prospections au détecteur à ultrasons ont permis de mettre en évidence 9 espèces de chauves-souris en chasse sur la zone d'étude (Vienne Nature, 2007, 2011, 2016b) : la Barbastelle d'Europe, le Grand murin, le Grand rhinolophe, le Murin à moustaches, le Murin de Daubenton, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune.

Différents gîtes à chauves-souris ont également été découverts lors de la prospection de ponts ou de combles de bâtiments entre 2006 et 2018 (Vienne Nature, 2008, 2015a). Au total 10 gîtes sont actuellement connues sur le territoire d'étude (Tableau 3, Figure 5).

Les gîtes d'été regroupent les gîtes de reproduction et les gîtes estivaux. Les gîtes à cette période peuvent être très divers selon les espèces et leurs exigences : arbres creux, combles de divers bâtiments, grottes, derrière un volet ouvert...

Les gîtes de reproduction sont occupés par des colonies de parturition et se caractérisent par une chaleur importante et constante (20 à 50°C) nécessaire à la survie des jeunes qui sont très sensibles au froid. Les femelles se rassemblent en colonies maternelles pouvant compter jusqu'à plusieurs centaines d'individus. Les plus grosses colonies de mise-bas connues se situent sur les communes de Luchapt, Moussac et de Queaux, elles comptent plus de 100 individus (Tableau 3).

Tout au long de l'été, les mâles adultes et les animaux immatures sont exclus des colonies maternelles et estivent isolément ou en petits groupes dans des gîtes appropriés.

À l'automne, les premiers froids sonnent pour les Chiroptères le moment du sommeil hivernal. Un **gîte d'hibernation** doit répondre à quatre critères essentiels : une température fraîche et constante (5 à 11°C), un taux d'humidité élevé (entre 80 et 100 %), une obscurité complète et une tranquillité absolue. Pour de nombreux Chiroptères, les cavités souterraines, qu'elles soient naturelles (grotte) ou artificielles (carrière), constituent des gîtes de prédilection. Cependant quelques espèces passent l'hiver dans le grenier des bâtiments, les trous d'arbres... C'est notamment le cas sur les communes de Queaux et de Luchapt, où les églises servent de gîte d'hibernation (Tableau 3).

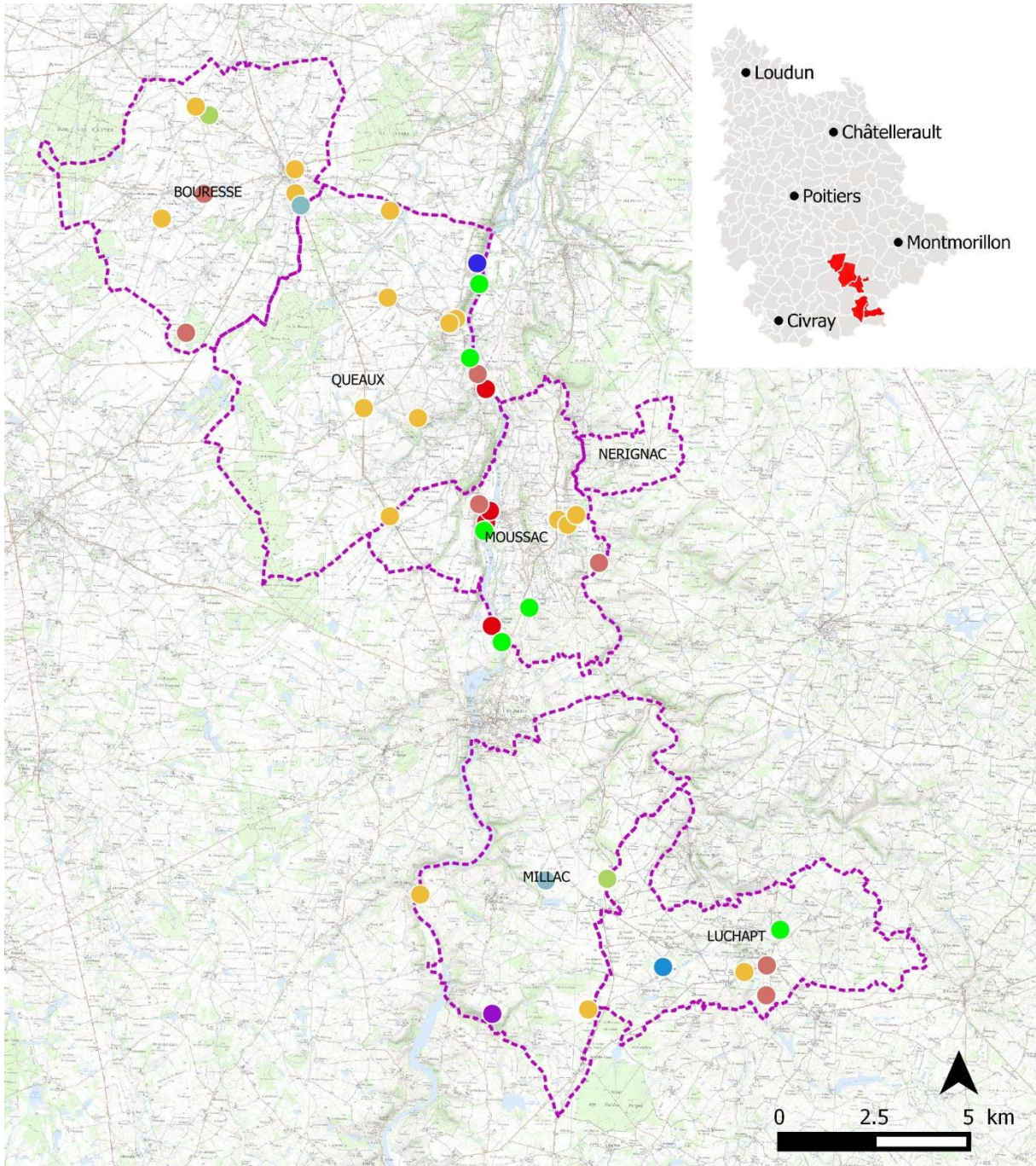
Les **gîtes de transit** ne présentent pas de caractéristiques thermiques particulières et se distinguent par leur grande variabilité. En effet, ils sont utilisés de façon temporaire, à une époque marquée par l'instabilité des animaux. Un gîte connu pour accueillir une population hibernante peut jouer le rôle de gîte de transit, comme l'église de Queaux qui abrite tout au long de l'année des Grands Murins et qui sert depuis de nombreuses années de gîte de mise-bas. La commune de Queaux a signé en novembre 2014 la charte « Refuge pour les Chauves-souris ».

Tableau 3. Liste des gîtes à chauves-souris connus sur le territoire d'étude.

Nature du gîte	Commune	Localisation	Espèces	Effectif	Année
Gîte de reproduction	LUCHAPT	Bourg (maison)	Grand murin	30	2008
			Noctule commune	250	2008
	MOUSSAC	Maison - rue Mérovingien (grenier)	Sérotine commune	100	2008
		Ruisseau la Crochatière (pont)	Pipistrelle commune	38	2006
	QUEAUX	Église de Queaux	Grand murin	200	2018
La Roche (maison)		Petit rhinolophe	12	2015	
Gîte d'estivage	MILLAC	Église de Millac	Oreillard gris	1	2008
	MOUSSAC	Église de Moussac	Pipistrelle indéterminée	10	2006
		Mairie de Moussac	Pipistrelle indéterminée	3	2006
		Le Paradis (pont)	Murin à oreilles échancrées	1	2015
Gîte de transit automnal	QUEAUX	Église de Queaux	Grand murin	1	2014
Gîte d'hibernation	LUCHAPT	Église de Luchapt	Chauves-souris indéterminées	10	2008
	QUEAUX	Église de Queaux	Grand murin	3	2015

Le **Grand Murin *Myotis Myotis*** est l'une des chauves-souris les plus grandes d'Europe. Il chasse préférentiellement dans les vieilles forêts de chênes ou de hêtres, les milieux bocagers, mais également les prairies fauchées et les pelouses pourvues de haies. En hiver, il est presque exclusivement cavernicole et semble préférer les cavités d'un volume important. En été, les colonies de reproduction s'installent dans les vastes combles des bâtiments (églises, châteaux, bâtiments administratifs).

À noter que sur la commune d'Availles-Limouzine (qui ne fait pas partie de la zone d'étude), il existe des colonies de reproduction de Grands Murins. Il est fort probable que cette population communique avec celle de la commune de Queaux, ces populations étant reliées par la Vallée de la Vienne (corridor écologique).



Élaboration de la Trame Verte et Bleue

Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

Limites communales

Mammifères patrimoniaux - sauf Chiroptères

Belette d'Europe

Campagnol amphibie

Castor d'Eurasie

Crossope aquatique

Écureuil roux

Hérisson d'Europe

Loutre d'Europe

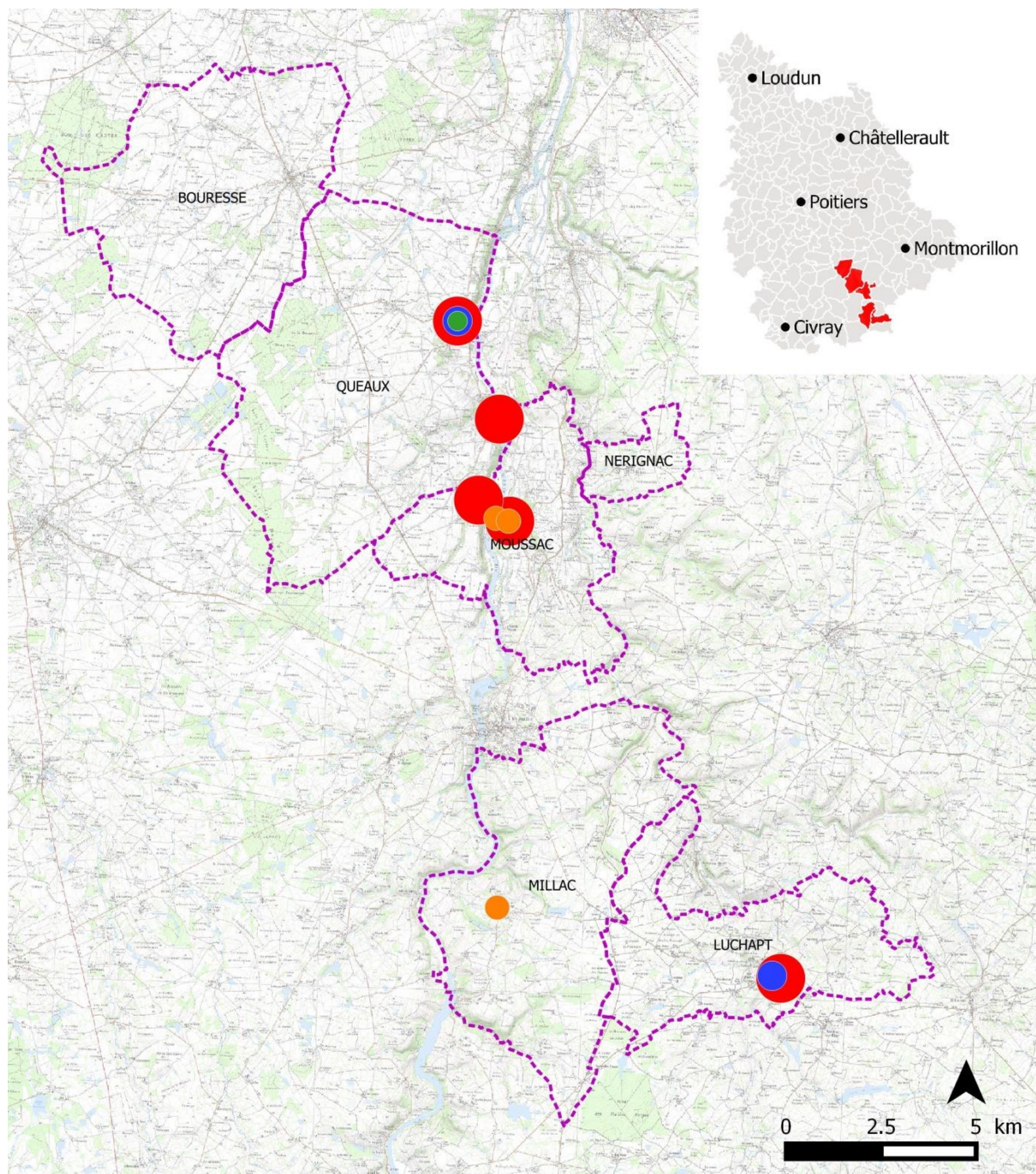
Martre des pins

Putois d'Europe



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 4. Localisation des Mammifères patrimoniaux (hors Chauves-souris) connus sur la zone d'étude.



**Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)**

--- Limites communales

Gîtes à chauves-souris connus

- Gîte de reproduction
- Gîte d'hibernation
- Gîte d'estivage
- Gîte de transit automnal

  
Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 5. Localisation des gîtes à chauves-souris connus sur la zone d'étude.

II.2.2. LES OISEAUX

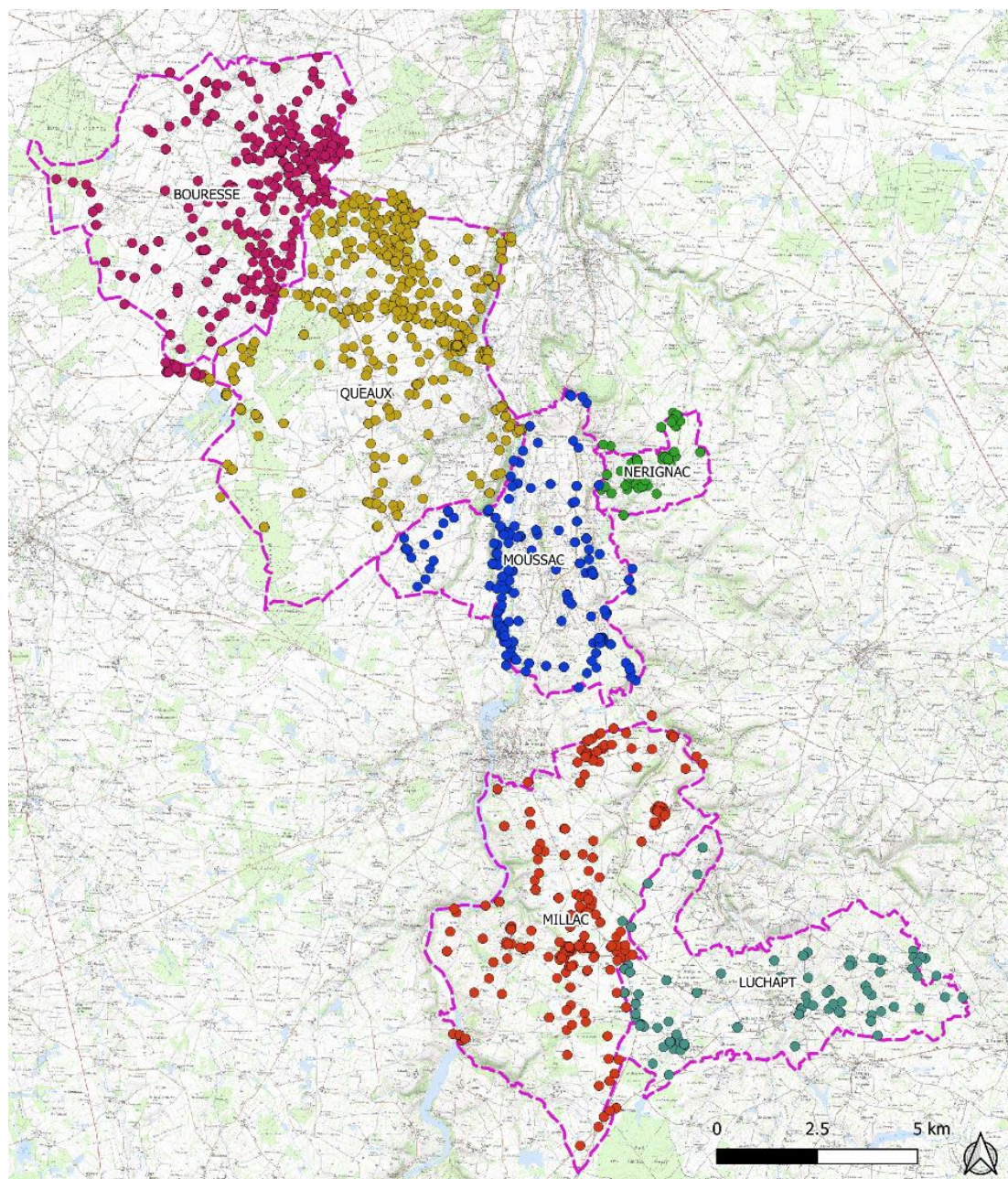
La LPO s'est appuyée sur l'ensemble des données relatives à l'avifaune disponible dans la base de données Visionature vienne.lpo.fr pour évaluer les enjeux ornithologiques. Bien que présentant des milieux riches et diversifiés, le sud de la Vienne bénéficie d'une pression d'observation assez faible qui se traduit par un nombre de données par communes relativement limité et hétérogène (Tableau 4).

Tableau 4. Synthèse des connaissances avifaunistiques par commune à partir de la base de données vienne.lpo.fr.

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Bouresse	968	108
Queaux	966	119
Nérignac	115	38
Millac	719	118
Moussac	533	89
Luchapt	427	65
Total	3728	152

Au total, ce sont 3 728 observations qui ont été prises en compte dans le cadre de cette étude, pour un total de 152 espèces recensées. Il existe de fortes disparités entre les communes qui reflètent d'une part les différences de superficies (en particulier pour Nérignac) et d'autre part les prospections aléatoires des bénévoles. Ainsi, les communes de Bouresse, Queaux et Millac ont bénéficié d'une pression d'observation plus importante, qui se traduit par une diversité spécifique supérieure à 100 espèces sur chacune d'elle.

Les observations se concentrent en partie le long de la Vienne, qui constitue un axe de déplacement important pour l'avifaune en particulier en période de migration. Certains plans d'eau d'intérêt sont également régulièrement suivis. C'est notamment le cas de l'étang du Molessard sur la commune de Millac, qui fait l'objet d'inventaires annuels depuis près de 25 ans dans le cadre du comptage Wetlands International. Enfin, les secteurs situés au nord de Queaux et à l'est de Bouresse ont fait l'objet d'une pression d'observation plus importante ces dernières années suite à la mise en place de plusieurs enquêtes (Figure 6).



**Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Communes de Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac et Queaux (86)**

- | | | |
|--|---------|----------|
| Limites communales | Millac | Queaux |
| Répartition des données Oiseaux | Luchapt | Nérignac |
| Bouresse | Moussac | |



Conception : LPO Poitou-Charentes, Nov 2018
Sources : IGN SCAN 25 - 2011, données : LPO

Figure 6. Répartition des données relatives à l’avifaune sur le territoire d’étude.

Parmi les 152 espèces recensées sur la zone d’étude, 88 (soit 58 %) sont considérées comme patrimoniales pour le département de la Vienne. Cela signifie qu’elles sont inscrites soit à l’Annexe 1 de la Directive Européenne Oiseaux, soit sur la Liste Rouge nationale des oiseaux nicheurs (UICN, 2016), soit sur la Liste Rouge régionale des oiseaux nicheurs (Poitou-Charentes Nature, 2018e), soit sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour le Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature,

2018b). Ce ratio élevé témoigne de la diversité et de la qualité des milieux présents au sein de la zone d'étude. La liste complète des espèces est présentée en Annexe 3.

Au sein des milieux bocagers, plusieurs espèces emblématiques comme le **Courlis cendré**, la **Pie-grièche écorcheur** ou l'**Alouette lulu** sont présentes. Ces deux dernières nichent probablement chaque année au sein de la zone d'étude. Elles sont toutes deux considérées comme « Quasi-menacé » dans la région et dépendent de la présence de haies et de prairies pour se nourrir et se reproduire.

Plusieurs espèces remarquables des milieux forestiers ont également été contactées, bien que ces milieux soient plus restreints dans ce secteur du département. Il s'agit notamment du **Puillot siffleur** et des **Pics mar et noir**. Ces espèces, menacées d'extinction en Poitou-Charentes, apprécient particulièrement les boisements matures où se trouve du bois morts favorable à leur alimentation et leur nidification.

Enfin, plusieurs espèces caractéristiques des zones humides sont présentes telles que le **Martin-pêcheur d'Europe**, le **Héron pourpré**, le **Canard chipeau** ou le **Fuligule milouin**. Toutefois les cas de nidification certaine sont plus rares chez ces espèces généralement contactées en période de migration ou en hivernage. Les étangs du sud de la Vienne accueillent notamment une grande partie des oiseaux d'eau hivernants du département.



Pie-grièche écorcheur
©C.Poirel/LPO



Pic noir
©J.Tillet/LPO



Fuligule milouin
©J.Tillet/LPO



Courlis cendré
©A.Boullah/LPO

II.2.3. LES REPTILES

Six espèces de Reptiles ont été recensées entre 2006 et 2018 sur la zone d'étude (Figure 7, Tableau 5). Toutes ces espèces bénéficient d'une protection nationale (Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et 3 sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Européenne "Habitat-Faune-Flore" (espèces d'intérêt communautaire bénéficiant d'une protection stricte). Cinq d'entre-elles font partie de la liste des espèces indicatrices de la TVB (Annexe 4).

Le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* et la **Couleuvre verte et jaune** *Hierophis viridiflavus* sont des espèces très communes dans le département de la Vienne, elles ont été observées à plusieurs reprises sur le territoire d'étude.

À l'inverse, l'**Orvet fragile** *Anguis fragilis* est assez rare dans notre département, déterminant pour la désignation des ZNIEFF et classé « En danger » sur la Liste Rouge du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2016a). Ce lézard apode apprécie les clairières, les bords de haies, les talus et certains bois. Contrairement aux autres reptiles, il n'est pas fréquent de l'observer s'exposant directement au soleil, il se rencontre le plus souvent à l'abri sous une pierre ou une souche. Il est connu sur la commune de Queaux vers les Brandes de Poiroux.

Le **Lézard à deux raies** *Lacerta bilineata* est le plus grand lézard de notre département. Il apprécie les milieux riches en végétation, les haies, les broussailles, les lisières boisées, mais également les prairies. Il a été recensé sur les 6 communes étudiées.

La **Couleuvre helvétique** *Natrix helvetica* apprécie les milieux humides et est connu sur les communes de Bouresse et de Queaux.

La **Vipère aspic** *Vipera aspis* se rencontre principalement dans les milieux secs. Il est déterminant pour la désignation des ZNIEFF et classé « Vulnérable » sur la Liste Rouge du Poitou-Charentes. Il a été observé sur les communes de Queaux et de Bouresse.



Orvet fragile

(Photo : GAILLED RAT M. – Vienne Nature)



Couleuvre helvétique

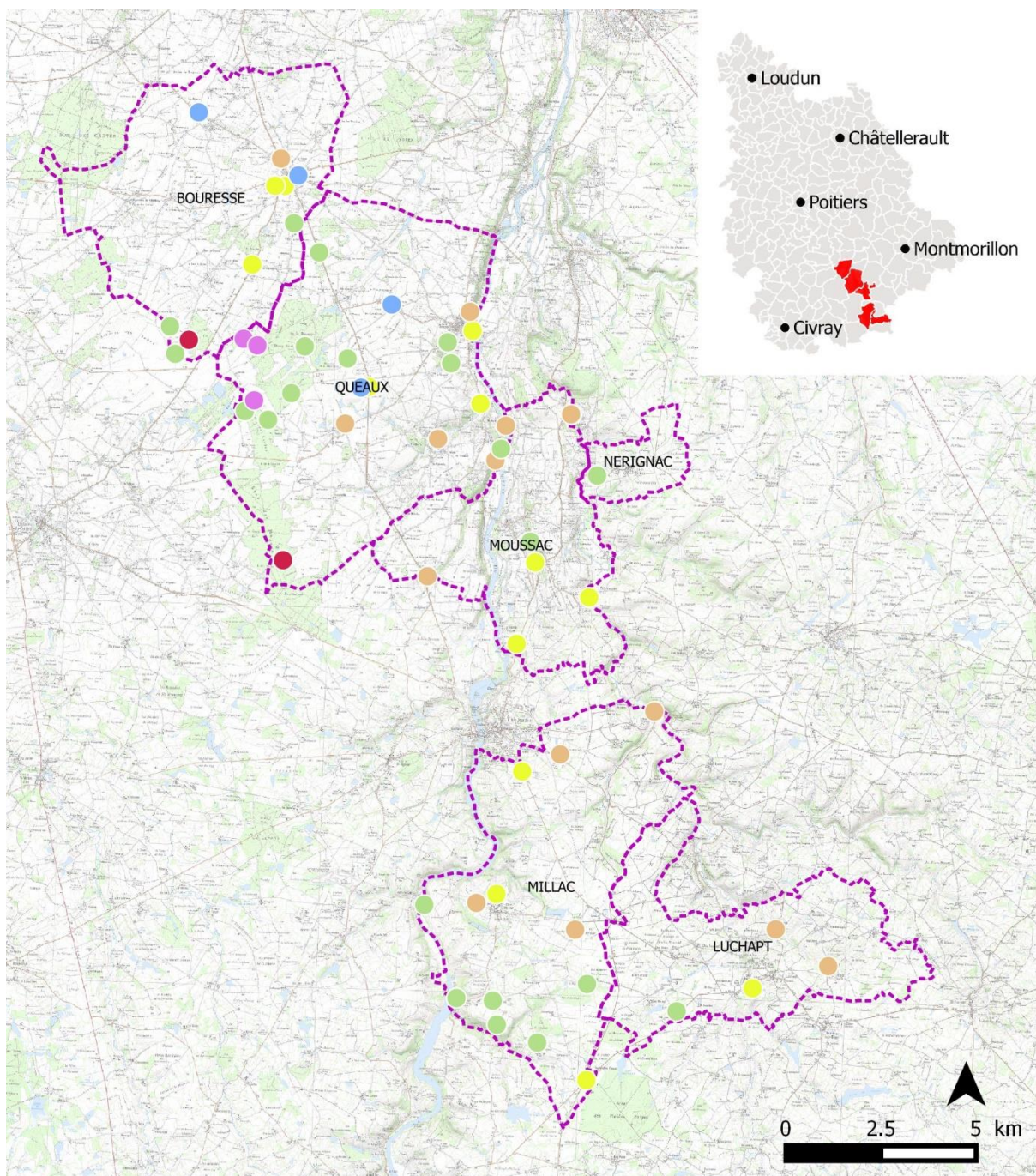
(Photo : GAILLED RAT M. – Vienne Nature)

Tableau 5. Liste des Reptiles connus sur le territoire d'étude.

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Sauriens													
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	N	A ₄	LC	LC		C	x	x	x	x	x	x
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	N		LC	EN	D	AR						x
Ophidiens													
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	N		LC	LC		C	x					x
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	N		LC	VU	D	AC	x					x

LEGENDE :PN : Protection nationale : **N**DH : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne «Habitat-Faune-Flore»LRN : Liste Rouge Nationale (2015) : **CR** danger d'extinction, **EN** en danger, **Vu** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **Intr.** IntroduitLR-PC : Liste Rouge Poitou-Charentes (2016) : **CR** danger d'extinction, **EN** en danger, **Vu** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** Données insuffisantes, **NA** non applicable (a) introduite ou (b) occasionnelleZNIEFF : Espèce déterminante : **D** en Poitou-Charentes, **D₈₆** en Vienne86 : Statut départemental (2016) : **TR** très rare, **R** rare, **AR** assez rare, **AC** assez commun, **C** commun, **TC** très commun, **D** Disparu, **Intr.** Introduit**En gras** : Espèce indicatrice TVB

« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature



Élaboration de la Trame Verte et Bleue

Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

- | | |
|--|--|
|  Limites communales |  Lézard des murailles |
| Reptiles patrimoniaux |  Lézard à deux raies |
|  Couleuvre helvétique |  Orvet fragile |
|  Couleuvre verte et jaune |  Vipère aspic |



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 7. Localisation des Reptiles patrimoniaux connus sur la zone d'étude.

II.2.4. LES AMPHIBIENS

Parmi les 19 espèces d'Amphibiens recensées dans le département de la Vienne, **13 sont connues sur les six communes étudiées** entre 2006 et 2018, auxquelles s'ajoute le complexe des Grenouilles vertes (Figure 8, Tableau 6). Toutes ces espèces sont protégées au niveau national (Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des Amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Neuf d'entre-elles font partie de la liste des espèces indicatrices de la TVB (Annexe 4).

Six espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Européenne «Habitat-Faune-Flore» (espèce d'intérêt communautaire bénéficiant d'une protection stricte), dont 2 sont également inscrites à l'annexe 2 (espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation) :

- **le Triton crêté *Triturus cristatus*** est un triton de grande taille qui fréquente en phase terrestre les zones de boisement, de fourrés et de haies. En phase aquatique il choisit préférentiellement les mares de prairies, au détriment des mares forestières. Pour la reproduction, le Triton crêté affectionne tout particulièrement les mares riches en végétation aquatique, profondes, avec une eau de bonne qualité et sans poissons. Il est connu sur différentes mares de la commune de Bouresse.

- **le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*** est un crapaud qui se rencontre en milieu bocager, dans des prairies en lisières forestières. Il fréquente les zones d'eau stagnantes peu profondes de nature variées (mares, ornières, fossés...) bien qu'il puisse tolérer les eaux boueuses ou légèrement saumâtres. L'espèce affectionne les milieux aquatiques bien ensoleillés ou du moins non ombragés en permanence. Les pentes doivent être peu pentues pour qu'il puisse accéder facilement au point d'eau. Lorsqu'il est inquiet, le sonneur se cambre ou se retourne de manière à montrer les parties vivement colorées de sa face ventrale. Cette espèce est rare dans notre département et l'essentiel des stations connues en Vienne se situe au sud-est du département au niveau des zones bocagères. Il est connu sur deux cours d'eau ; un en limite avec les communes de Millac et d'Availles-Limouzine, l'autre en limite avec les communes de Luchapt d'Asnières-sur-Blour.



Triton crêté

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Sonneur à ventre jaune

(Photo : GAILLED RAT M. – Vienne Nature)

Tableau 6. Liste des Amphibiens connus sur le territoire d'étude.

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Urodèles													
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N		LC	LC		C	x	x	x	x		x
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	N	A ₂ , A ₄	NT	NT	D	AC	x					
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	x			x		x
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	N		LC	LC		C	x			x		x
Anoures													
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	N	A ₄	LC	NT		AC				x		x
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	N	A ₂ , A ₄	VU	EN	D	R		x	x			
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	N		LC	NT	D	AC	x					x
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	N		LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	N	A ₄	LC	NT	D	AC	x			x		
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	N	A ₄	NT	NT	D	C	x	x	x	x		x
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	N	A ₄	LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	N	A ₅	NT	DD		AR						x
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	N	A ₅	LC	NA		C	x	x	x	x		x
Grenouilles vertes indéterminées	<i>Pelophylax sp.</i>	N					-	x		x	x		x

LEGENDE :

PN : Protection nationale : **N**

DH : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne «Habitat-Faune-Flore»

LRN : Liste Rouge Nationale (2015) : **CR** danger d'extinction, **EN** en danger, **Vu** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **Intr.** Introduit

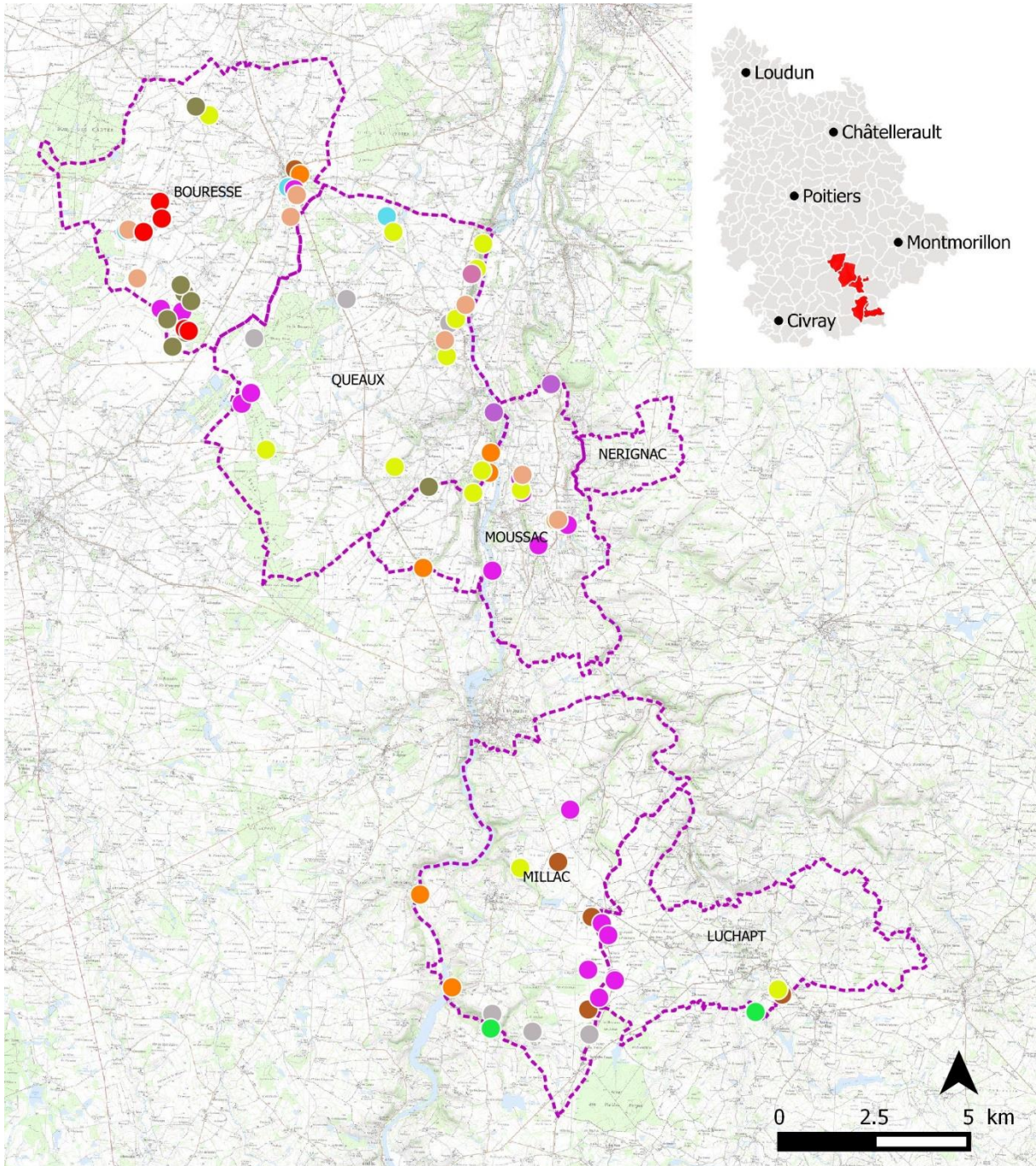
LR-PC : Liste Rouge Poitou-Charentes (2016) : **CR** danger d'extinction, **EN** en danger, **Vu** vulnérable, **NT** quasi menacée, **LC** préoccupation mineure, **DD** Données insuffisantes, **NA** non applicable (a) introduite ou (b) occasionnelle

ZNIEFF : Espèce déterminante : **D** en Poitou-Charentes, **D₈₆** en Vienne

86 : Statut départemental (2016) : **TR** très rare, **R** rare, **AR** assez rare, **AC** assez commun, **C** commun, **TC** très commun, **D** Disparu, **Intr.** Introduit

En gras : Espèce indicatrice TVB

« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature



Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| Limites communales | Grenouille rieuse |
| Amphibiens patrimoniaux | Pélodyte ponctué |
| Alyte accoucheur | Rainette verte |
| Crapaud calamite | Salamandre tachetée |
| Crapaud épineux | Sonneur à ventre jaune |
| Grenouille agile | Triton crêté |
| Grenouille commune | Triton marbré |
| | Triton palmé |

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
 Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
 Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 8. Localisation des Amphibiens patrimoniaux connus sur la zone d'étude.

II.2.5. LES ODONATES

Environ 65 % des Odonates connus dans le département de la Vienne ont été observés sur la zone d'étude entre 2006 et 2018, soit 34 espèces (Tableau 7), dont 7 sont des espèces indicatrices de la TVB (Annexe 4).

Les espèces connues sur la zone d'étude appartiennent à deux grands types de milieux :

- les Odonates des milieux stagnants (mares, étangs, sablières...) telles que le Leste brun *Sympetma fusca*, Leste des bois *Lestes dryas*, l'Agrion porte-coupe *Enallagma cyathigerum*, l'Anax empereur *Anax imperator*, la Libellule écarlate *Crocothemis erythraea*, la Libellule déprimée *Libellula depressa*, l'Orthétrum réticulé *Orthetrum cancellatum*, l'Orthétrum à stylets blancs *Orthetrum albistylum*, le Sympétrum fascié *Sympetrum striolatum*, le Sympétrum sanguin *Sympetrum sanguineum*...
- les Odonates des milieux courants (sources, suintements, rivières...) représentés par le Caloptéryx éclatant *Calopteryx splendens*, l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, le Gomphe à forceps *Onychogomphus forcipatus*, le Gomphe vulgaire *Gomphus vulgatissimus*, le Gomphe à pattes jaunes *Gomphus flavipes*, le Gomphe semblable *Gomphus simillimus*...

Au total, dix espèces sont dites « **patrimoniales** » (Figure 9), du fait de leur statut de protection nationale/ou européen, de leur statut sur Liste Rouge des Odonates du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018d) et/ou de leur degré de rareté en Vienne (Vienne Nature, 2016c).



Agrion de Mercure

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Cordulie à corps fin

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)

Quatre espèces bénéficient d'une protection nationale :

- **l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*** fréquente les petits cours d'eau et ruisselets ensoleillés ayant une végétation aquatique abondante. Sa présence semble notamment liée à l'Ache faux-cresson *Helosciadium nodiflorum*, plante caractéristique des eaux courantes oligotrophes à mésotrophes. Occasionnellement, l'espèce s'observe aussi en tête de bassin au niveau de résurgences et au sein de prairies bocagères humides. Cette espèce est connue sur la ruisseau de la Crochatière sur la commune de Moussac.

- **le Gomphe à pattes jaunes *Gomphus flavipes*** se rencontre sur les grandes rivières soumises à une dynamique fluviale naturelle. Les femelles pondent généralement dans des zones à fond sableux et calmes, où le courant est ralenti par la disposition de la rive, de la végétation rivulaire, des embâcles et des barrages ainsi que sur la partie aval des îles. Des exuvies (dépouilles larvaires) ont été découvertes sur la Vienne du côté de Millac.

- **le Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*** se rencontre principalement au niveau des vallées alluviales de plaine. Il y fréquente de larges rivières à courant lent naturel ou provoqué par une retenue, et caractérisées par des rives végétalisées où alternent des formations herbacées, arbustives et arborées. Les larves apprécient les zones sableuses avec une fine pellicule de feuilles en décomposition (litière) où elles s'y enfouissent. Comme le Gomphe à pattes jaunes, cette espèce est connue sur le cours de la Vienne, sur la commune de Millac.

- **la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*** cette libellule fréquente principalement les eaux à courant faible, plus ponctuellement stagnantes (étang, mare), avec des rives fortement ombragées. En effet, la présence d'arbres, notamment d'aulnes, en contact avec la surface de l'eau et à proximité des sites de développement larvaire lui est favorable. L'espèce semble également apprécier les eaux oligotrophes à mésotrophes. La Cordulie à corps fin fréquente le cours d'eau de la Vienne et a été observée sur la commune de Queaux.

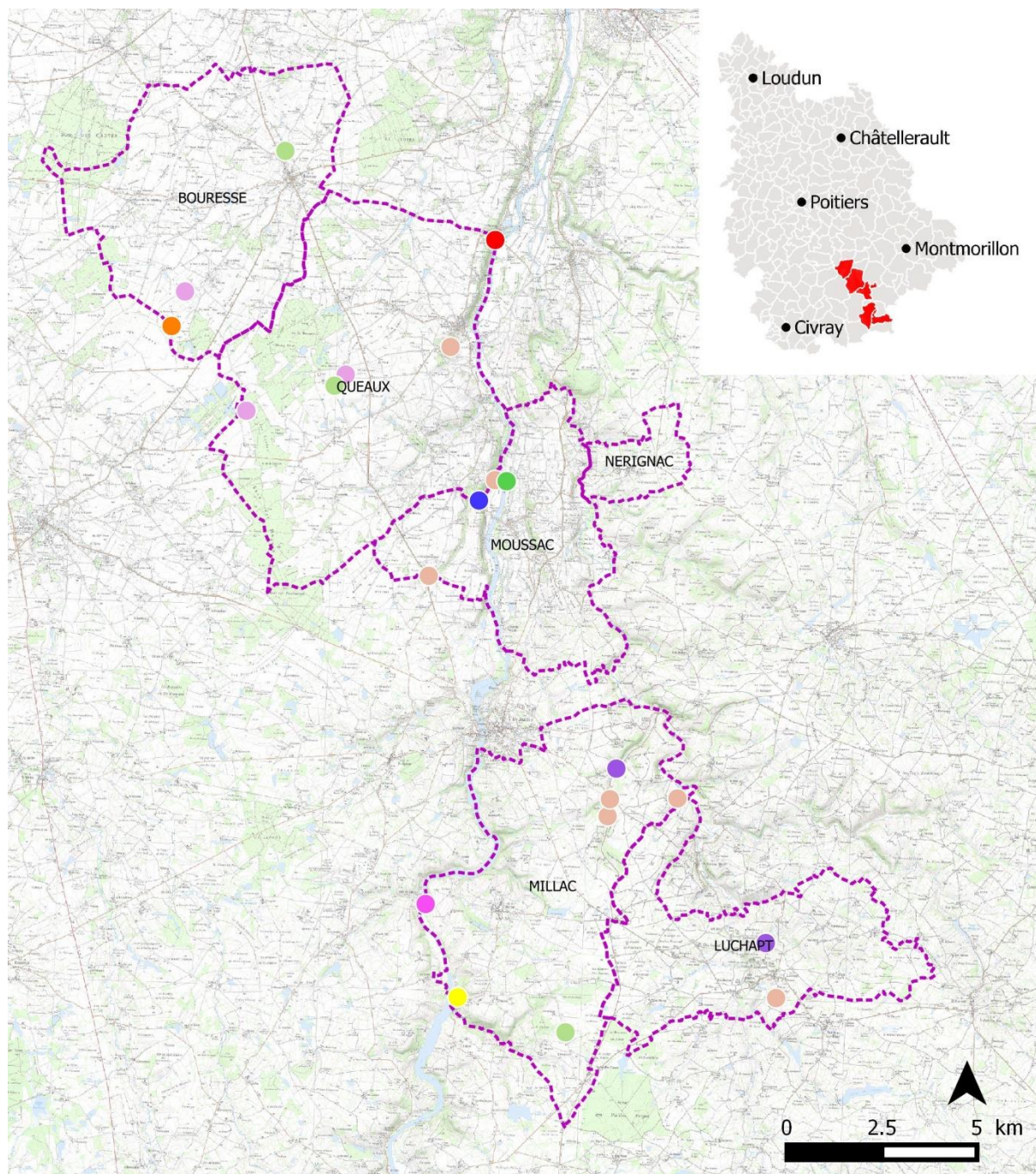
Tableau 7. Liste des Odonates connus sur le territoire d'étude.

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Zygoptères													
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>			LC	LC		TC	x		x	x		x
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			LC	LC		C	x	x	x	x		x
Leste brun	<i>Sympetma fusca</i>			LC	LC		AC	x		x			
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>			LC	LC		AC	x					
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>			LC	EN	D	AR	x					
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>			LC	VU	D	AC	x		x			x
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			LC	LC		C	x		x			x
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>			LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>			LC	LC		C		x				
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>			LC	LC		AC		x				
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>			LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>			LC	LC		C	x					x
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>			LC	LC		C	x		x			
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>			LC	LC		TC	x	x	x	x		
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	N	A₂	LC	LC	D	C				x		
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			LC	NT		AC	x	x				
Anisoptères													
Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>			LC	LC		C				x		x
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			LC	LC		TC	x	x		x		x
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>			LC	VU		R				x		x
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>			LC	LC		C	x					x
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>			LC	LC		AC	x		x			x
Gomphe à forceps	<i>Onychogomphus forcipatus</i>			LC	LC		C	x		x	x		x
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			LC	LC		C			x			
Gomphe à pattes jaunes	<i>Gomphus flavipes</i>	N	A₄	LC	CR	D	TR			x			
Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i>			LC	LC		C						x
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>			LC	NT		AC			x	x		
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	N	A₂, A₄	LC	VU	D	AR			x			
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>			LC	LC	D86	C		x	x	x		x
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	N	A₂, A₄	LC	NT	D	AC						x
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>			LC	VU	D	AR		x	x			
Crocothemis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>			LC	LC		C	x	x	x			

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i>			LC	LC		C		x	x			x
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>			LC	LC		TC	x	x	x	x		x
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>			LC	LC		C			x			x
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>			LC	LC	D86	AC	x		x	x		
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>			LC	LC		C			x			x
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			LC	LC		C	x		x	x		x
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>			LC	LC		C	x		x			x
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>			LC	LC		AR	x		x			
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>			LC	LC		C		x	x	x		x
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>			LC	LC		C	x		x	x		x

LEGENDE :PN : Protection nationale : **N**DH : **A₂** annexe II, **A₄** annexe IV, **A₅** annexe V de la Directive Européenne «Habitat-Faune-Flore»LRN : Liste Rouge Nationale (2016) : **CR** en danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** Quasi menacé, **LC** préoccupation mineure, **NA** non applicableLR-PC : Liste Rouge Poitou-Charentes (2018) : **CR** danger critique d'extinction, **EN** en danger, **VU** vulnérable, **NT** quasi menacé, **LC** préoccupation mineure, **DD** données insuffisantes, **NA** non applicableZNIEFF : Espèce déterminante : **D** en Poitou-Charentes, **D₈₆** en Vienne86 : Statut départemental: **TR** très rare, **R** rare, **AR** assez rare, **AC** assez commun, **C** commun, **TC** très commun, **D** Disparu, **Intr.** Introduit**En gras** : Espèce indicatrice TVB

« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature



Élaboration de la Trame Verte et Bleue

Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

- | | |
|--|--|
|  Limites communales |  Cordulie métallique |
| Odonates patrimoniaux |  Gomphe à pattes jaunes |
|  Anax napolitain |  Gomphe de Graslin |
|  Agrion de Mercure |  Leste des bois |
|  Cordulégastre annelé |  Leste verdoyant |
|  Cordulie à corps fin |  Orthétrum bleissant |



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 9. Localisation des Odonates patrimoniaux connus sur la zone d'étude.

II.2.6. LES ORTHOPTERES

L'analyse des données bibliographiques de Vienne Nature fait apparaître la présence de **40 espèces d'Orthoptères** (Tableau 8). La plupart des espèces connues sur la zone d'étude sont liées aux friches et aux pelouses : le Phanéroptère porte-faux, le Conocéphale bigarré, le Conocéphale gracieux, le Grillon champêtre, le Grillon d'Italie, le Criquet italien... D'autres sont liées aux zones humides : le Conocéphale des roseaux, le Grillon des marais, la Courtilière commune, le Criquet ensanglanté... Deux de ces espèces sont indicatrices de la TVB (Annexe 4).

Parmi les 40 espèces, quatre sont dites « patrimoniales », car elles sont déterminantes dans la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018b) (Figure 10) :

- **le Phanéroptère porte-faux *Phaneroptera falcata*** fréquente quasi exclusivement les secteurs de landes sèches et les pelouses thermophiles buissonnantes. Dans le département, l'espèce fréquente surtout les landes basses à arbustives, sèches avec présence de Bruyère à balai *Erica scoparia*, de genêts et d'ajoncs, voire quelques arbustes feuillus. Cette espèce a été découverte au niveau des brandes du Fay sur la commune de Bouresse et les brandes de Grouies sur la commune de Queaux.

- **le Conocéphale des roseaux *Conocephalus dorsalis*** est une espèce caractéristique des zones humides, elle fréquente préférentiellement les roselières mais également les bords de cours d'eau à végétation rivulaire développée en Carex et Joncs... Elle a été observée le long de la Vienne sur la commune de Moussac.

- **la Courtilière commune *Gryllotalpa gryllotalpa*** est une espèce très discrète et nocturne qui fréquente les prairies humides. Elle est connue le long de la Vienne sur les communes de Moussac et de Millac.

- **le Criquet ensanglanté *Stethophyma grossum*** est strictement inféodé aux milieux humides, il fréquente les prairies humides eutrophes, les prairies hygrophiles d'une manière générale, les cariçaies, les mégaphorbiaies ainsi que les roselières. L'espèce peut également se rencontrer en contexte de lande humide. Il constitue un bon indicateur de l'intégrité de ces habitats. Le Criquet ensanglanté a été observé à proximité d'étang ou de prairies humides sur les communes de Luchapt et de Queaux.



Phanéroptère porte-faux
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Criquet ensanglanté
(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)

Tableau 8. Liste des Orthoptères connus sur le territoire d'étude.

Nom français	Nom scientifique	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
ENSIFERES									
Phanérotère porte-faux	<i>Phaneroptera falcata</i>	D	AC	x					x
Phanérotère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>		C	x					x
Leptophie ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>		AC	x	x	x	x		
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>		AC				x		
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>		AR				x		
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>		C	x	x	x	x		x
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	D	R				x		
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>		C	x	x	x	x		x
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>		C	x		x	x		x
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>		C		x	x			x
Decticelle carroyée	<i>Tesselana tessellata</i>		AC		x	x	x		
Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeselii</i>		AC	x	x	x	x		
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>		C	x		x	x		
Ephippiger des Vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>		AC	x			x		x
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>		C		x	x	x		x
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>		AC			x	x		
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>		C	x	x	x	x		
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>		AC			x	x	x	
Grillon des torrents	<i>Pteronemobius lineolatus</i>		R				x		x
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>		AC	x			x		x
Courtilière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	D	R			x	x		
CAELIFERES									
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>		AC	x					
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>		AR	x					x
Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i>		AC	x	x	x			x
Criquet italien	<i>Calliptamus italicus</i>		AC				x		
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>		AR						x
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>		C				x	x	
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	D	AC		x				x
Oedipode émeraude	<i>Ailopus thalassinus</i>		AC				x		x
Oedipode automnale	<i>Ailopus strepens</i>		R			x			
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>		AR						x

Nom français	Nom scientifique	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>		AC	x	x	x	x		x
Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>		AR	x		x			x
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>		AC			x	x		x
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>		C	x		x	x	x	x
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>		AC			x	x		
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>		AC	x	x	x	x		x
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>		C		x	x	x		x
Criquet glauque	<i>Euchorthippus elegantulus</i>		AC				x		
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>		AC		x	x	x		x

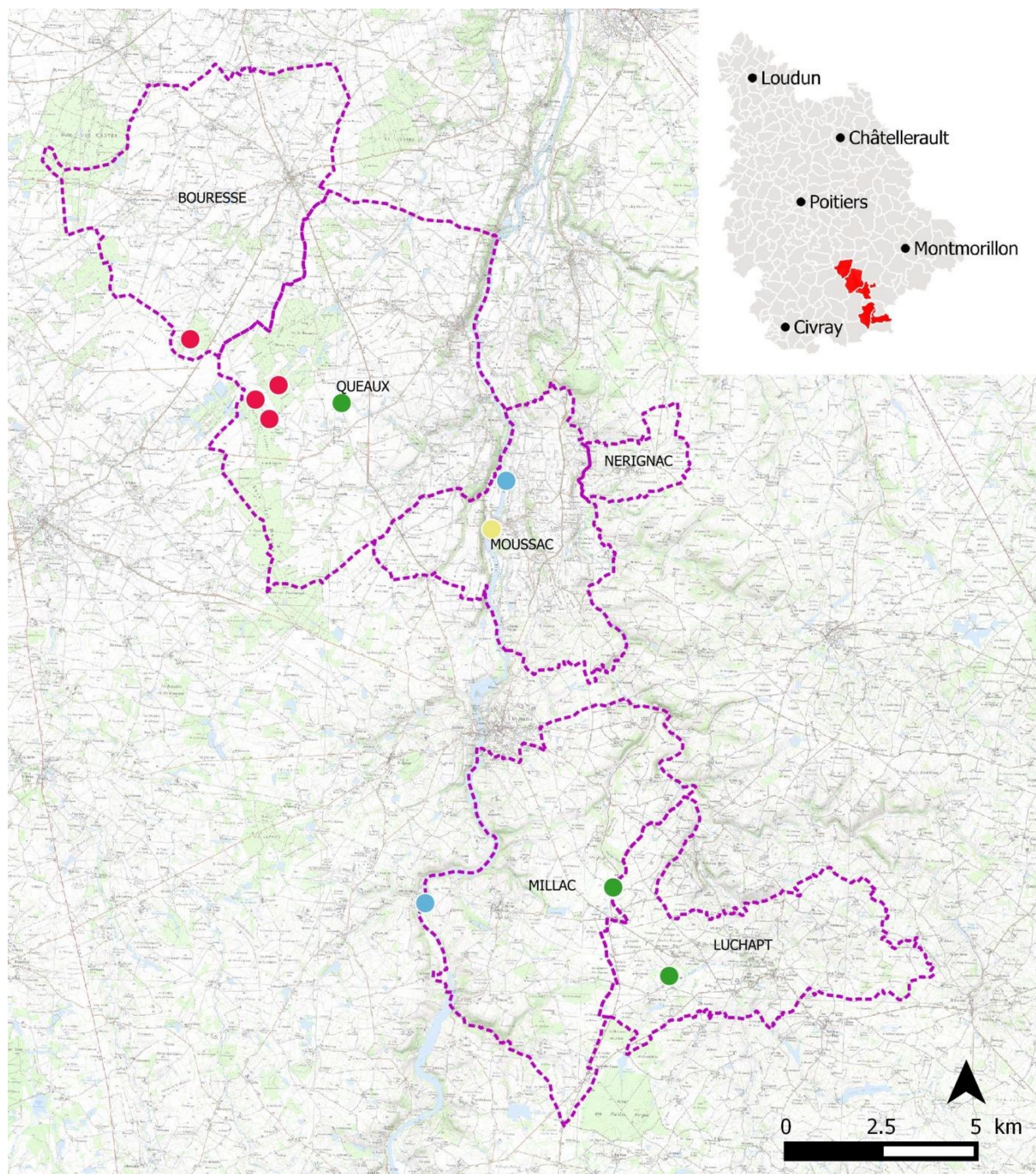
LEGENDE :

ZNIEFF : Espèce déterminante : **D** en Poitou-Charentes, **D₈₆** en Vienne


86 : Statut départemental: **TR** très rare, **R** rare, **AR** assez rare, **AC** assez commun, **C** commun, **TC** très commun, **D** Disparu, **Intr.** Introduit

En gras : Espèce indicatrice TVB





« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature



Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

 Limites communales

Orthoptères patrimoniaux

-  Conocéphale des Roseaux
-  Courtilière commune
-  Criquet ensanglanté
-  Phanéroptère porte-faux



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 10. Localisation des Orthoptères patrimoniaux connus sur la zone d'étude.

II.2.7. LES LEPIDOPTERES – RHOPALOCERES

Au total, **55 espèces de papillons de jour** (Rhopalocères) sont connues sur la zone d'étude entre 2006 et 2018 (Tableau 9), dont sept de ces espèces sont indicatrices de la TVB (Annexe 4). L'ensemble des papillons de jour recensés sur la zone d'étude appartiennent à deux grandes entités :

- les papillons des zones de lisières ou forestières tels que la Sylvaine *Ochlodes sylvanus*, la Piéride de la moutarde *Leptidea sinapis*, le Tircis *Pararge aegeria*, le Petit mars changeant *Apatura ilia*, le Grand mars changeant *Apatura iris*, le Robert-le-Diable *Polygonia c-album*, le Petit Sylvain *Limnitis camilla*, le Morio *Nymphalis antiopa*...

- les papillons des milieux ouverts, tels que les prairies mésophiles utilisées par une multitude de papillons liés aux trèfles, aux luzernes, aux plantains, aux graminées... Le Cuivré commun *Lycaena phlaeas* est lié aux Oseilles sauvages *Rumex sp.*, le Demi-deuil *Melanargia galathea*, le Souci *Colias crocea* et l'Hespéride du dactyle *Thymelicus lineolus* recherchent l'inflorescence des centaurees.



Cuivré des marais

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Argus frêle

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Grand mars changeant

(Photo : DUCEPT S. – Vienne Nature)



Morio

(Photo PRATT A. – Vienne Nature)

Parmi ces espèces, sept sont indicatrices de la TVB (Annexe 4) et **cinq possèdent un statut patrimonial** (Figure 11) :

- **l'Échiquier *Carterocephalus palaemon*** fréquente dans la majorité des cas des milieux frais. Le papillon affectionne les allées forestières claires mésophiles à hygrophiles et herbacées. Elle se retrouve également dans les secteurs de landes humides ou dans les clairières forestières ainsi qu'en secteur bocager. Il a été recensé sur la commune de Queaux au niveau des Brandes de Poiroux.
- **le Cuivré des marais *Lycaena dispar*** bénéficie d'une protection nationale et européenne. Ce papillon affectionne les prairies humides ou marécageuses et est souvent lié à des milieux humides de superficie réduite, qu'il convient par conséquent de conserver pour assurer la préservation de ce lépidoptère. Le Cuivré des marais est connu à l'est de la commune de Moussac.
- **l'Argus frêle *Cupido minimus*** fait partie des petites espèces d'azurés (c'est la plus petite espèce de papillons de jour de la Vienne). Il fréquente essentiellement les pelouses rases et les friches mésophiles sur calcaire. Il a été observé sur la commune de Millac.
- **le Grand mars changeant *Apatura iris*** fréquente les massifs forestiers (surtout feuillus) ponctués de vieux arbres, ainsi que les vallées alluviales où poussent saules et peupliers (tremble, blanc et noir). Il s'observe également dans certains secteurs de bocages âgés (Montmorillonnais). Le Grand Mars est une espèce de canopée qui ne descend au sol que pour glaner les sels minéraux contenus dans les excréments de mammifères ou à proximité des flaques d'eau. De ce fait, c'est une espèce difficile à apercevoir (et donc difficilement détectable) car souvent posée en hauteur dans les feuilles d'arbres. Ce sont surtout les mâles qui descendent des houppiers, ils peuvent alors être observés volant à vive allure le long des allées et lisières forestières. Il a été découvert sur les communes de Queaux et de Bouresse.
- **le Morio *Nymphalis antiopa*** fréquente les vallées alluviales ainsi que les grands massifs boisés frais et humides. La femelle dépose les œufs sur les saules, les bouleaux et les peupliers noirs. Ce papillon peut être observé sur les troncs d'arbres où ils s'alimentent des suintements de la sève. Il se délecte parfois des sels minéraux présents dans les déjections. Il a été observé sur la commune de Bouresse.

Tableau 9. Liste des papillons de jour (Rhopalocères) connus sur le territoire d'étude.

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Hesperiidae													
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>			LC	LC		C		X				X
Echiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>			LC	EN	D	AR						X
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>			LC	NT		AC	X			X		X
Bande noire	<i>Thymelicus sylvestris</i>			LC	LC		C		X	X			X
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i>			LC	LC		C	X	X	X			
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>			LC	LC		C	X	X	X			X
Papilionidae													
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>			LC	LC		C	X		X	X		
Machaon	<i>Papilio machaon</i>			LC	LC		C	X		X			X
Pieridae													
Piéride de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>			LC	LC		C	X		X	X		
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
L'Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>			LC	LC		TC	X	X	X			X
Souci	<i>Colias crocea</i>			LC	LC		C		X	X	X		
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Lycaenidae													
Thécla de l'yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>			LC	LC		AC	X					X
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			LC	LC		C	X	X	X	X		
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>			LC	LC		C	X		X	X		X
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	N	A2, A4	LC	VU	D	AC				X		
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>			LC	LC		AR	X					
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>			LC	LC		C	X		X			X
Azuré de la faucille	<i>Cupido alcetas</i>			LC	LC		C		X				
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>			LC	NT		C	X		X			X
Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>			LC	VU	D	R			X			
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>			LC	LC		TC		X	X	X		
Bel-Argus	<i>Polyommatus bellargus</i>			LC	LC		C			X			
Argus brun	<i>Aricia agestis</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		

Nom français	Nom scientifique	PN	DH	LRN	LR-PC	ZNIEFF	86	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Nymphalidae													
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>			LC	LC		C	X					X
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>			LC	LC		AC	X					
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i>			LC	VU	D	AR	X					X
Petit mars changeant	<i>Apatura ilia</i>			LC	LC		AC				X		
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>			LC	LC		C			X	X		X
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>			LC	LC		C			X			
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>			LC	LC		C		X	X			X
Petite violette	<i>Boloria dia</i>			LC	LC		C			X			X
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>			LC	LC		C	X		X			X
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>			LC	LC		C			X			X
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>			LC	EN	D	AR	X					
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>			LC	LC		AC	X			X		X
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>			LC	NT		AR						X
Paon-de-jour	<i>Aglais io</i>			LC	LC		TC	X	X	X	X		X
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			LC	LC		TC	X	X	X			X
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>			LC	LC		C		X	X	X		
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>			LC	LC		TC	X		X	X		
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>			LC	LC		C			X			
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>			LC	LC		C				X		
Mélitée des centaures	<i>Melitaea phoebe</i>			LC	LC		C			X			
Mélitée du mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>			LC	LC		AC						X
Mélitée des scabieuses	<i>Mellicta parthenoides</i>			LC	NT		AR				X		

LEGENDE :

PN : Protection nationale : N

DH : A₂ annexe II, A₄ annexe IV, A₅ annexe V de la Directive Européenne «Habitat-Faune-Flore»

LRN : Liste Rouge Nationale (2012) : CR danger d'extinction, EN en danger, Vu vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, NA non applicable (espèce introduite)

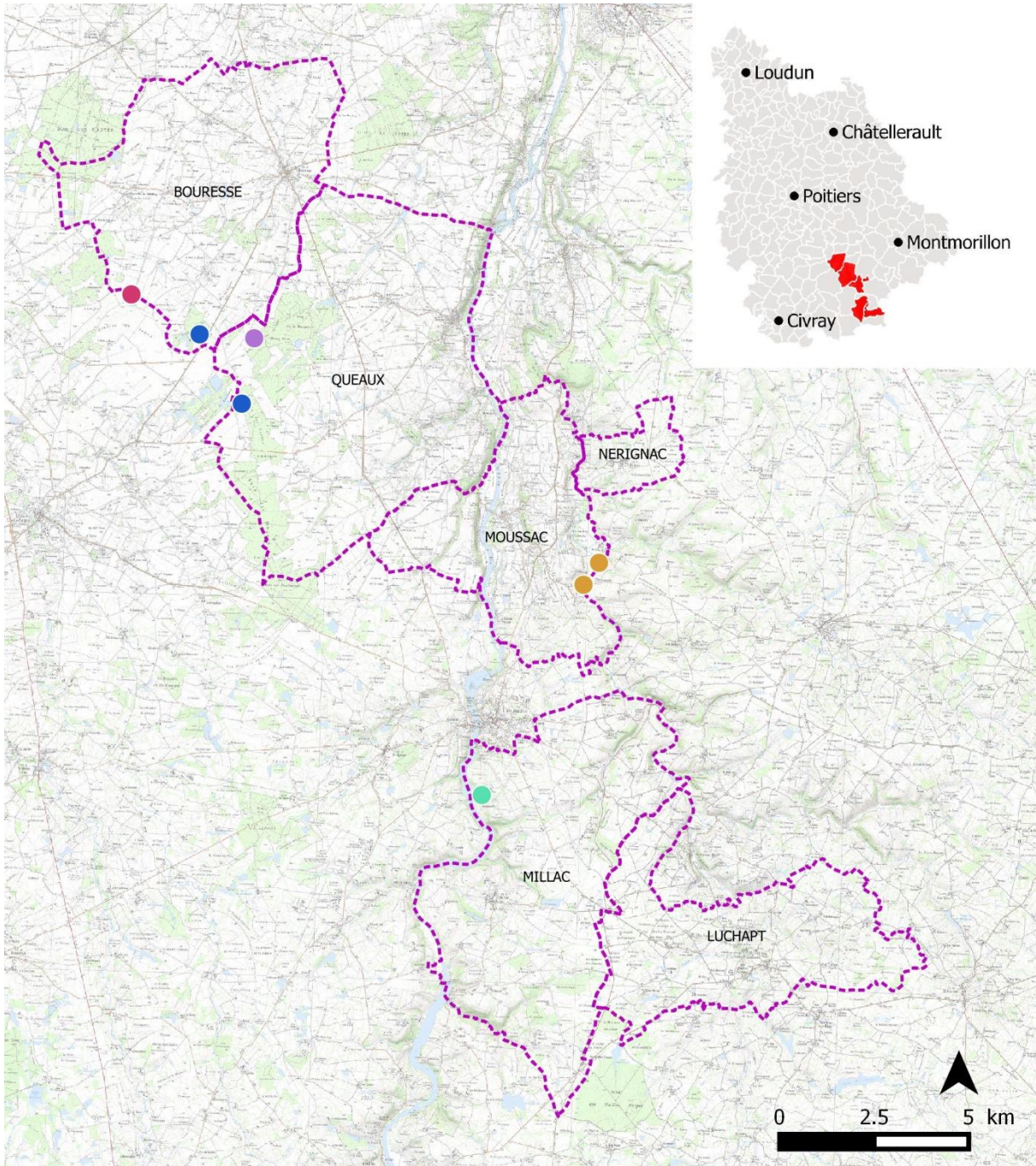
LR-PC : Liste Rouge Poitou-Charentes (2016) : CR danger d'extinction, EN en danger, Vu vulnérable, NT quasi menacée, LC préoccupation mineure, DD Données insuffisantes, NA non applicable

ZNIEFF : Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

86 : Statut départemental (2016) : TR très rare, R rare, AR assez rare, AC assez commun, C commun, TC très commun, D Disparu, Intr. introduit

En gras : Espèce indicatrice TVB

« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature



Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

▭ Limites communales

Rhopalocères patrimoniaux

- Argus frère
- Cuivré des marais
- Grand mars changeant
- Échiquier
- Morio

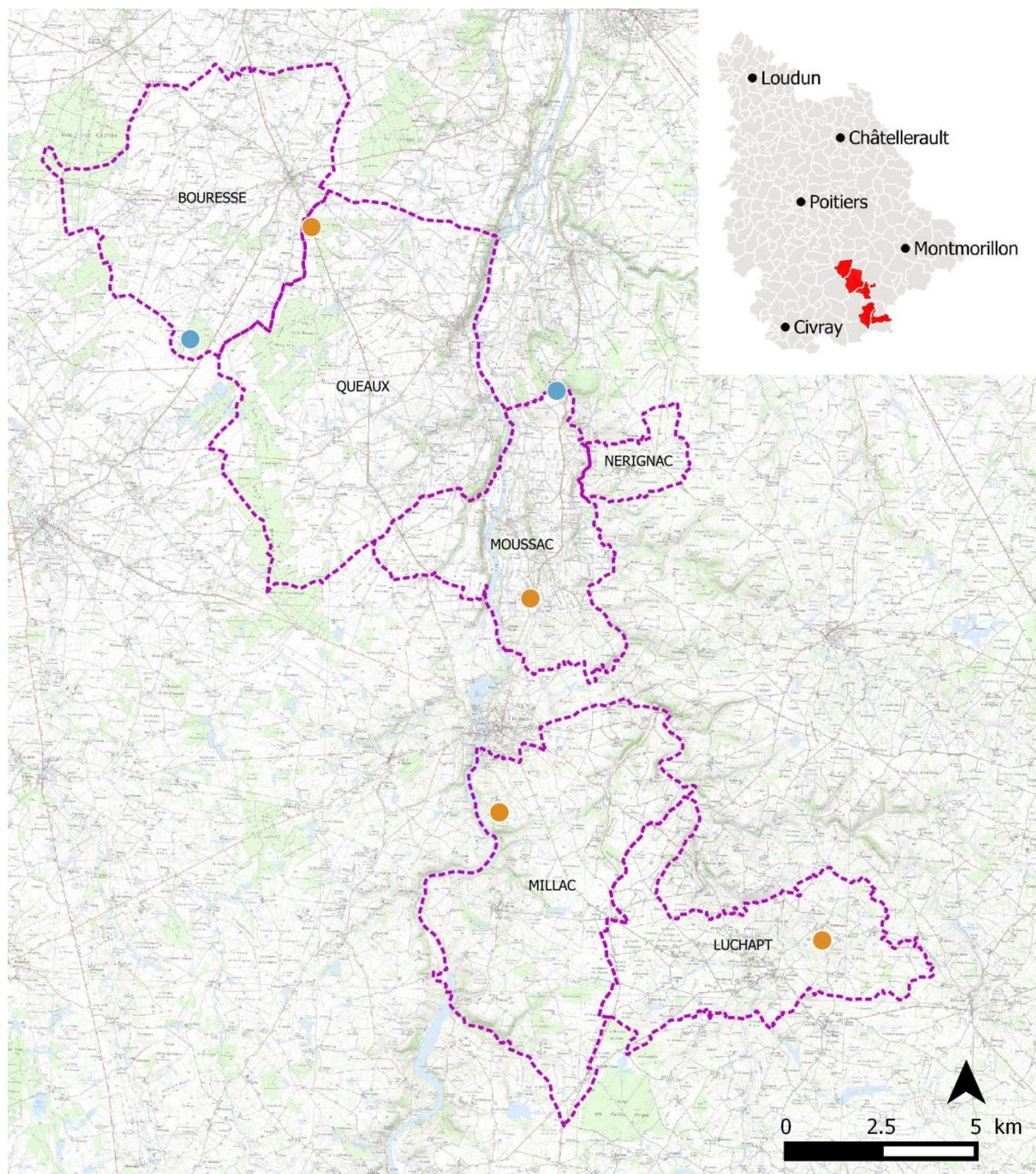
  
Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 11. Localisation des papillons de jour (Rhopalocères) patrimoniaux connus sur la zone d'étude.


II.2.8. AUTRES ESPECES

D'autres taxons sont connus sur la zone d'étude :



- Deux Coléoptères patrimoniaux (Figure 12) : **le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*** inscrit à l'Annexe 2 de la Directive Européenne "Habitat-Faune-Flore" et **le Grand Capricorne *Cerambyx cerdo***. Ce dernier est protégé en France et inscrit aux Annexes 2 et 4 de la Directive "Habitat-Faune-Flore". Les adultes de ce grand coléoptère de la famille des Cérambycidés sont de coloration noire avec une extrémité plutôt rouge-brune (élytres) et possèdent de grandes antennes articulées. Ils fréquentent préférentiellement les boisements de feuillus. Les larves et adultes affectionnent les vieux chênes déficients. Les larves xylophages se développent dans le bois d'arbres affaiblis. Il est connu sur les communes de Queaux, Moussac et Luchapt.
- Cinq espèces de Mollusques bivalves : l'Anodonte des rivières *Anadonta anatina*, l'Anodonte des étangs *Anadonta cygnea*, la Corbicule asiatique *Corbicula fluminea*, **la Mulette épaisse *Unio crassus*** et **la Mulette méridionale *Unio mancus***. Ces deux dernières sont connues sur la Grande Blourde en limite des communes de Nérignac et de Moussac et sont déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2018b) (Figure 13). La Mulette épaisse *Unio crassus* est également protégée au niveau national et inscrite aux Annexes 2 et 4 de la Directive "Habitat-Faune-Flore". Elle est très sensible à la qualité de l'eau de la rivière.
- Trois écrevisses : deux écrevisses exotiques (l'Écrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus* et l'Écrevisse rouge de Louisiane *Procambarus clarkii*) et une écrevisse autochtone. Il s'agit de **l'Écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*** protégée en France et inscrite à l'Annexe 2 de la Directive "Habitat-Faune-Flore". Cette espèce, en forte régression depuis une vingtaine d'année, fréquente les eaux fraîches et bien oxygénées. Elle s'accommode volontiers de ruisseaux peu profonds qui permettent d'atteindre des températures constantes avoisinant les 15-18°C et apprécie ceux disposant d'abris variés la protégeant de ces prédateurs (fonds caillouteux, blocs rocheux, bois morts, herbiers, racines...). Entre 2006 et 2018, elle a été observée sur les communes de Queaux, Moussac et Millac.



Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

 Limites communales

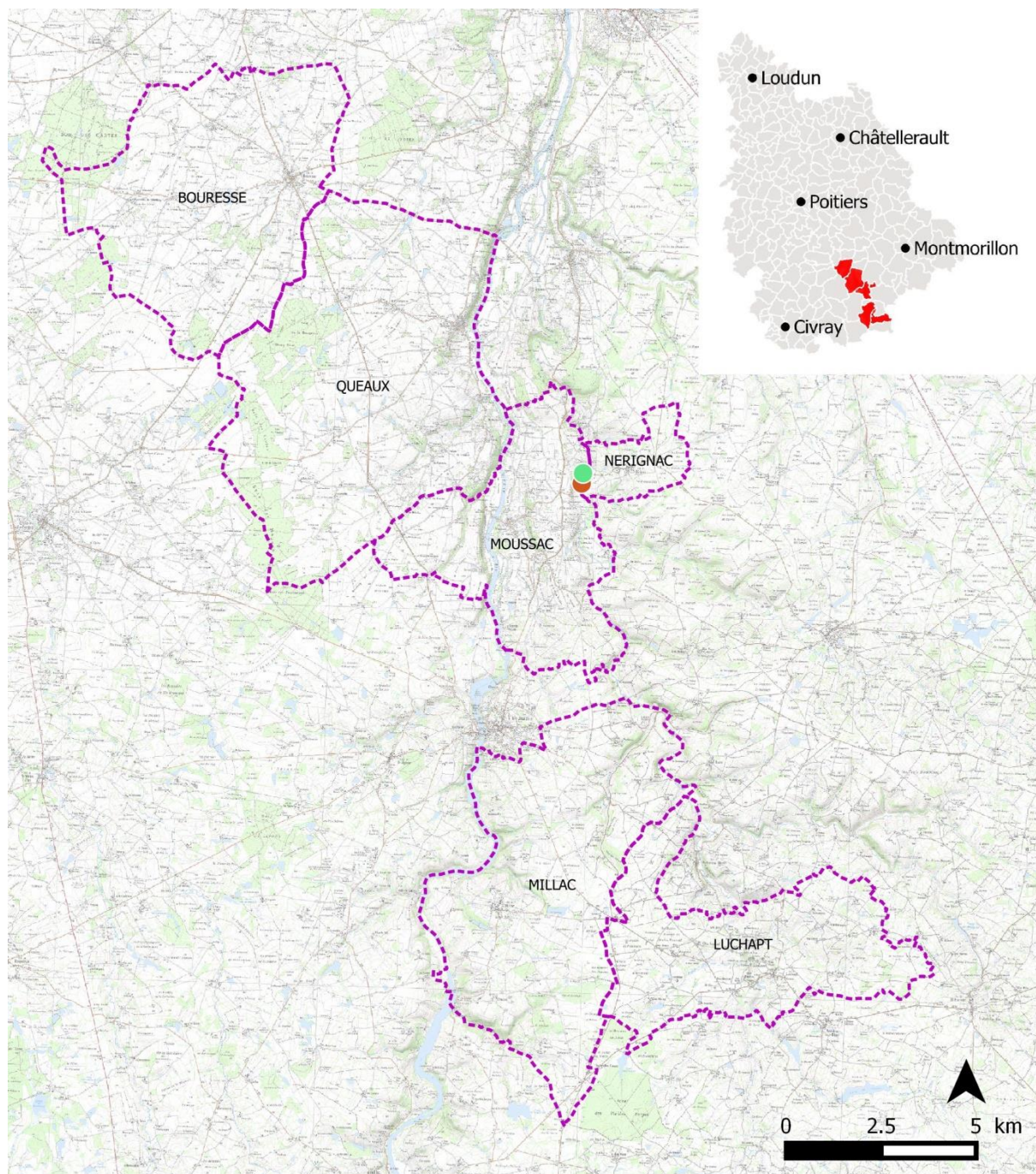
Coléoptères patrimoniaux

-  Grand Capricorne
-  Lucane Cerf-volant



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 12. Localisation des Coléoptères patrimoniaux connus sur la zone d'étude.



**Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)**

▭ Limites communales

Bivalves patrimoniaux

- Mulette épaisse
- Mulette méridionale



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, Données Vienne Nature

Figure 13. Localisation des Mollusques Bivalves patrimoniaux connus sur la zone d'étude.

III. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE ET PHOTO-INTERPRETATION

III.1. METHODOLOGIE

Les différentes grandes entités paysagères des 6 communes étudiées sont cartographiées et saisies numériquement grâce à un logiciel de Système d'Informatique Géographique (QGIS 2.18.17 Las Palmas), dans un système de projection géodésique Lambert 93.

Cette cartographie a été réalisée à partir de l'analyse des photographies aériennes (BD ORTHO 86 2011 et Google satellite 2018) et des fonds IGN Scan25 (2007) à l'échelle 1/25000^{ème} (Figure 14). Grâce à cette analyse, les différents habitats naturels des communes de Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac et Queaux peuvent être identifiés et cartographiés en tant qu'éléments surfaciques, avec un faible niveau de définition de ces habitats (Code CORINE Biotope à un chiffre après la virgule maximum). **Les habitats naturels ont été définis à partir d'une photo interprétation, aucun relevé phytosociologique n'a été effectué pour définir les habitats naturels présents sur la zone d'étude.**



Figure 14. Identification des grandes entités à partir de l'analyse des photographies aériennes.

Plusieurs éléments ont également été pris en compte dans cette analyse :

- les habitats naturels connus et décrits dans le cadre de différentes études (Vienne Nature, 2009a, 2009b, 2010a, 2011, 2013, 2016a, 2016b),
- la localisation des Landes, habitats d'intérêt patrimonial (Poitou-Charentes Nature et LPO Vienne, 2009)
- la localisation des mares à protéger, des arbres remarquables et/ou isolés à protéger et des haies à protéger cartographiés sur les plans de zonages des 6 communes étudiés dans le cadre de

l'élaboration du PLUi Vienne et Gartempe (Source : CC Vienne et Gartempe, phase 3, zonage version 3 – octobre 2018),

- le Registre Parcellaire Graphique (RPG 2016)³,
- la localisation des cavités souterraines à partir des références cadastrales fournie par la commune et l'étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières mené sur les cavités souterraines de la Vienne (Dugrillon D., 2010).

Les mares, les sources, les cavités souterraines, les arbres remarquables et/ou isolés à protéger et les haies présentes sur la zone d'étude peuvent également être cartographiés grâce à cette analyse. En revanche, les sources et les mares sont des habitats de faibles surfaces qui ne peuvent être visibles à une échelle au 1/25000^{ème}. Pour pouvoir localiser et faire apparaître ces milieux sur une carte au 1/25000^{ème}, ils sont cartographiés en tant qu'éléments ponctuels. Les arbres cartographiés sur les plans des 6 communes concernées par cette étude, ainsi que les cavités souterraines ont également été cartographiés en éléments ponctuels.

Les haies sont cartographiées en tant qu'éléments linaires à partir d'une échelle au 1/5000^{ème}.

III.2. RESULTATS

L'analyse des photographies aériennes (BD ORTHO 86 2011 et Google satellite 2018) et des fonds IGN Scan25 (2007) a permis de cartographier les différents habitats naturels présent sur la zone d'étude (Figure 15, Tableau 10).

Tableau 10. Liste des habitats naturels (grandes entités surfaciques) de la zone d'étude.

Code Corine Biotope	Habitats naturels	Surface en ha	%
82	Culture	8279,10	44,30
38	Prairie mésophile	5964,63	31,91
41	Forêt caducifoliée	2098,23	11,23
86	Villes, villages, habitations et sites industriels	896,59	4,80
43	Forêt mixte	426,50	2,28
84.3	Petits bois, bosquets	203,84	1,09
24	Eaux courantes	163,27	0,87
31.8	Fourrés	144,29	0,77
22	Eaux douces stagnantes	144,24	0,77
31	Landes et fruticées	133,74	0,72
42	Forêt de conifères	98,33	0,53
83.32	Plantations de feuillus (peupleraie)	68,83	0,37
83	Vergers, vigne, jardin et plantation d'arbres	33,84	0,18
86.4	Carrière	22,84	0,122
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	11,02	0,06
44x53	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides et Végétation de ceinture des bords des eaux	0,80	0,004
TOTAL		18690,09	

³ RPG : le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Une version anonymisée est diffusée par le service public, elle contient les données graphiques des parcelles munis de leur culture principale.

Trois grands éléments marquent le paysage de l'ensemble de la zone d'étude :

- les cultures qui correspondent pour la plupart à de grandes parcelles utilisées pour la culture de tournesol, blé, maïs... (44,3 %) ;
- les prairies mésophiles correspondent à des prairies pâturées ou à des prairies de fauche (31,91 %) ;
- les forêts caducifoliées (11,23 %).

Toutes les communes ne présentent pas le même type de paysage, certaines sont composées en grande partie de cultures (Bouresse, Millac et Queaux), alors que d'autres possèdent essentiellement des prairies (Luchapt, Moussac, Nérignac) (Annexe 6 à Annexe 11).

L'ensemble de ces communes présente différentes mosaïques d'habitats :

- Le long des cours d'eau (la Vienne, la Crochatière, la Blourde...) se trouve différents milieux humides (forêts alluviales, prairies humides...)
- Les mares et les étangs présents sur toutes les communes,
- Les milieux boisés,
- Les landes,
- Les prairies mésophiles et la présence parfois importante de linéaire de haie (notamment au sud de la zone d'étude).

Ces mosaïques d'habitats peuvent jouer un rôle important sur la biodiversité des différentes communes et servir de lieux de vie et de ressources alimentaires à de nombreuses espèces.

Les mares et les sources ont été cartographiées en éléments ponctuels afin de les rendre visibles sur la carte à une échelle au 1/25000^{ème} (Figure 15).

Au total, **59 sources** ont été cartographiées sur l'ensemble du territoire d'étude, essentiellement sur les communes de Queaux et de Moussac, le long de la Vienne (Annexe 6 à Annexe 11).

L'analyse des différents fonds de cartes (Scan 25, photo aériennes...) a permis de cartographier **402 mares** sur l'ensemble du territoire d'étude. Ce sont les communes de Bouresse et de Queaux qui possèdent le plus de mares, plus de 100 y sont référencées (Annexe 6 à Annexe 11).

L'intérêt de ces milieux aquatiques pour la biodiversité n'est plus à démontrer, ils sont essentiels pour la reproduction de la plupart des amphibiens et pour les odonates des milieux stagnants. Il est donc nécessaire de préserver ces habitats d'espèces patrimoniales.

Différents cours d'eau sont présents sur la zone d'étude :

- la Vienne qui traverse la commune de Moussac et longe les communes de Queaux et de Millac ;
- la Dive (affluent de la Vienne) qui traverse la commune de Bouresse ;
- la Crochatière (affluent de la Vienne) qui traverse Moussac ;
- le Mortaigues (affluent de la Vienne) qui prend sa source à Queaux ;
- la Blourde, (affluent de la Vienne) qui traverse les communes de Moussac, Nérignac, Millac et Luchapt.

Tous les alignements d'arbres ou d'arbustes formant une haie quelles que soient la longueur et la largeur ont été cartographiés, mais également ceux localisés le long des différents cours d'eau jouant le rôle de ripisylve. En revanche, les alignements de type « Thuya » se trouvant généralement en zone urbanisée n'ont pas été cartographiés.

Sur l'ensemble du territoire d'étude, d'une superficie de 186,89 km², **855,15 km de haie** ont pu être cartographiés, ce qui représente un maillage relativement important (4,58 km/km²).

À l'échelle des différentes communes, ce maillage est très hétérogène. En effet, les communes de Nérignac, Luchapt, Moussac et Millac présentent un maillage de haies important (supérieur à 5

km/km²). En revanche, ce maillage est relative faible sur les communes de Queaux et de Bouresse (Tableau 11) qui sont dominés par des plaines agricoles, milieu où les haies sont absentes ou présentes de façon éparées.

Les haies champêtres jouent de nombreux rôles fonctionnels, paysagers, écologiques et agronomiques. Elles servent de brise-vent et permettent une meilleur infiltration des eaux de ruissellement ce qui limite l'érosion des sols. Elles servent de milieux refuges pour de nombreuses espèces (habitat d'espèces) et de corridors biologiques, en reliant les différents milieux naturels entre eux.

L'absence de haies et donc de connexion entre les différents milieux naturels constitue un frein à la dispersion des espèces.

Tableau 11. Comparaison du maillage de haies des communes étudiées.

RANG	COMMUNE	Linéaire haie en km	surface communale km ²	maillage haie (km/km ²)	% haies à protéger PLUi ⁴
1	NERIGNAC	48,44	4,45	10,89	48
2	LUCHAPT	215,06	26,37	8,16	93
3	MOUSSAC	150,55	24,82	6,07	88
4	MILLAC	214,79	40,65	5,28	45
5	BOURESSE	95,10	37,34	2,55	8
6	QUEAUX	131,21	53,26	2,46	34
	TOTAL	855,15	186,89	4,58	

Un inventaire départemental des cavités souterraines de la Vienne (Dugrillon D., 2010) fait état de la présence de **4 cavités souterraines** sur la commune de Queaux (Grotte de Fougeret n°1 à 4).

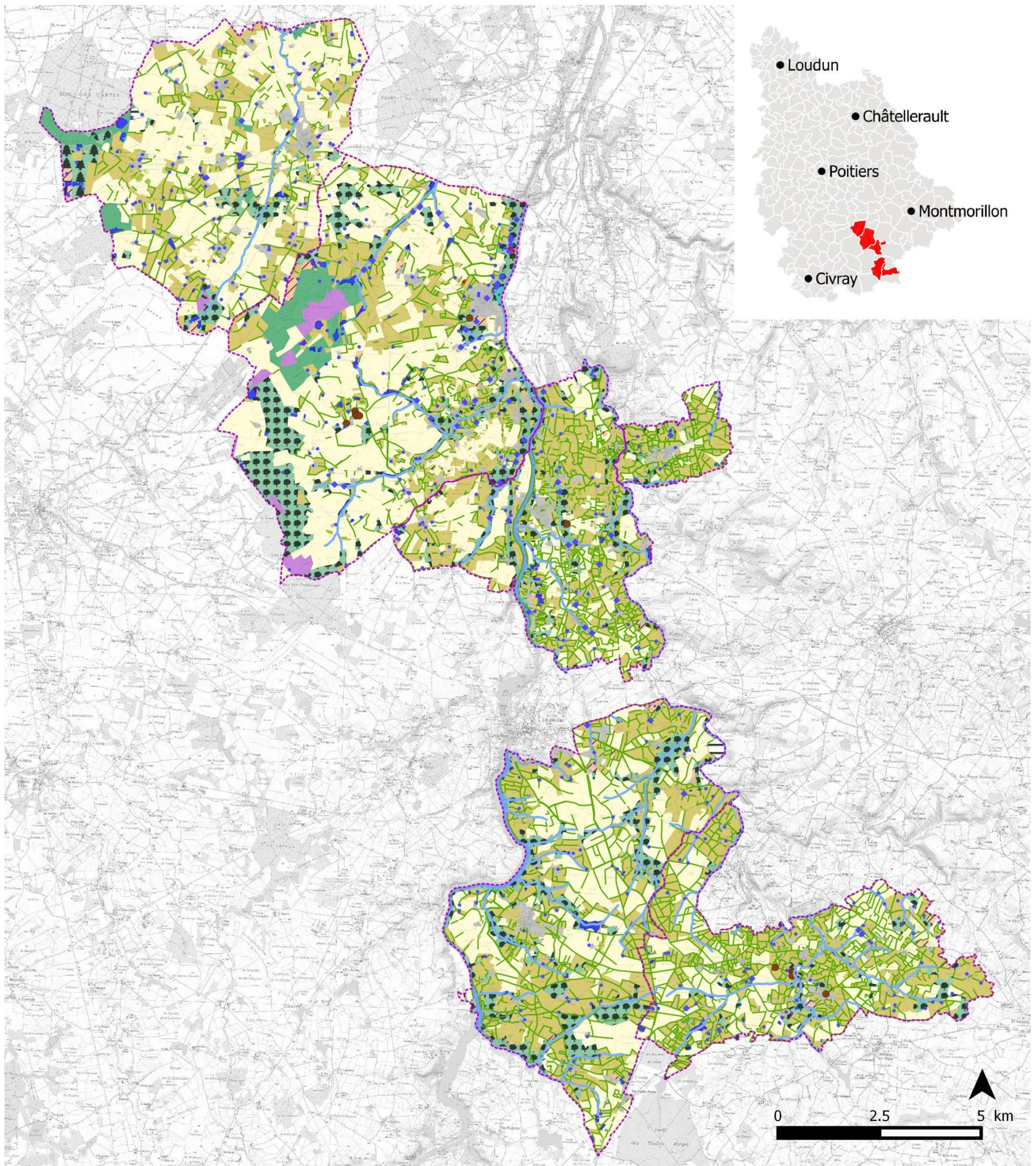
L'intérêt biologique des cavités souterraines (naturelles et artificielles) est de tout premier ordre. Leurs particularités écologiques peu attrayantes pour la flore, hormis dans le secteur restreint de l'entrée, permet par contre l'installation d'une faune troglobie diversifiée et nécessairement très spécialisée. Cette faune, constituée principalement d'invertébrés (mollusques, crustacés, arachnides, etc.), effectue tout son cycle de vie sous terre et constitue l'essentiel de la biodiversité hypogée.

Les conditions thermiques (température et humidité) d'une cavité et sa tranquillité déterminent sa richesse faunistique, au sein de laquelle on trouve des espèces troglaphiles que l'on peut observer également en dehors du milieu souterrain. Les chauves-souris (Chiroptères) sont parmi les espèces les plus patrimoniales de ces milieux. Elles y trouvent des conditions d'hibernation idéales : obscurité, tranquillité, température inférieure à 10°C, forte hygrométrie, absence de courant d'air. Certaines d'entre-elles utilisent également ces cavités en période estivale pour la mise bas (colonie de parturition).

Les cavités connus sur la commune de Queaux sont des cavités naturelles qui ne sont actuellement pas connu comme abritant des chauves-souris.

Par contre, l'église de Queaux abrite une grande colonie de Grands Murins que cette espèce utilise tout au long de l'année. Cette église joue donc un rôle donc important dans le cycle biologique du Grand Murin. Depuis 2014, la commune de Queaux est signataire la charte « Refuge pour les Chauves-souris » et bénéficie d'un accompagnement par Vienne Nature (mise en place d'aménagements...)

⁴ Source : CC Vienne et Gartempe, phase 3, zonage version 3 – octobre 2018



Élaboration de la Trame Verte et Bleue

Bouesse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

--- Limites communales

Habitats naturels (Grandes entités)

- Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
- Eaux courantes - (COR : 24)
- Landes et fruticées - (COR : 31)
- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides et Végétation de ceinture des bords des eaux - (COR : 44x53)
- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides - (COR : 44)
- Forêt caducifoliée - (COR : 41)
- Forêt de conifères - (COR : 42)
- Forêt mixte - (COR : 43)
- Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)

- Plantations de feuillus (peupleraie) - (COR : 83.32)
- Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)
- Fourrés - (COR : 31.8)
- Culture - (COR : 82)
- Prairie mésophile - (COR : 38)
- Carrière - (COR : 86.4)
- Villes, villages, habitations et sites industriels - (COR : 86)
- Cavités souterraines (BRGM)
- Mares
- Sources
- Arbres à protéger (CC Vienne et Gartempe)
- Localisation des haies (photo-interprétation)



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, BD ORTHO 86 2011, Google Satellite 2018, RPG 2016, Données Vienne Nature et LPO Poitou-Charentes

Figure 15. Cartographie des habitats naturels de la zone d'étude à partir de l'analyse des photographies aériennes.

IV. TRAME VERTE ET BLEUE DES 6 COMMUNES

IV.1. DEFINITION

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

IV.1.1. RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

La définition des réservoirs de biodiversité est donnée par l'Art. R. 371-19 II du décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue :

«Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Un réservoir de biodiversité peut être isolé des autres continuités de la trame verte et bleue lorsque les exigences particulières de la conservation de la biodiversité ou la nécessité d'éviter la propagation de maladies végétales ou animales le justifient. Les espaces définis au 1° du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement constituent des réservoirs de biodiversité.»

IV.1.2. CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

On distingue trois types de corridors écologiques (Figure 16) :

- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,...) ;
- les corridors discontinus ou en « pas japonais » (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,...) ;
- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

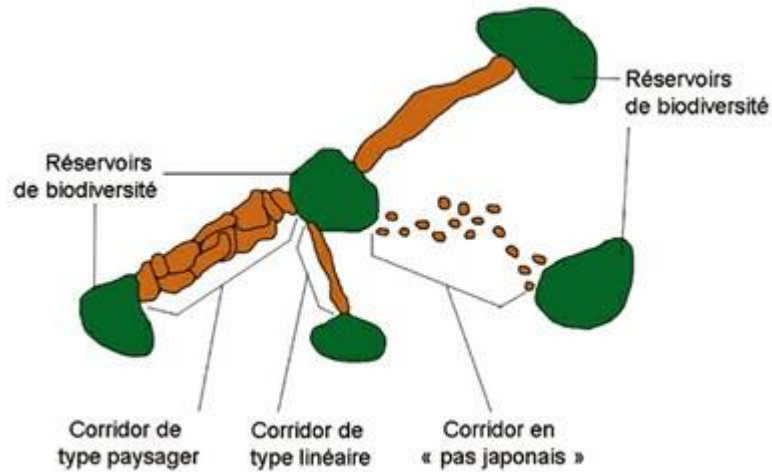


Figure 16. Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (Source Cemagref).

Chaque corridor écologique (haies, cours d'eau, bande enherbée...) est utilisé par différents groupes d'espèces en fonction de leur exigences écologiques. Par exemple, les haies serviront de zones de chasse pour les chauves-souris ou de zones refuge aux amphibiens.

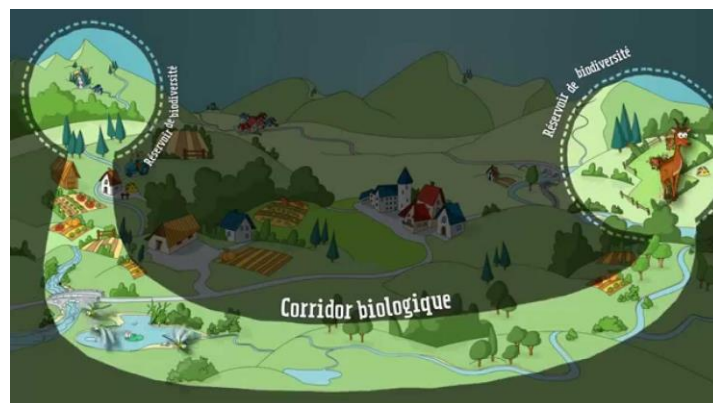


Figure 17. Extrait du film d'animation issu de l'exposition créée par le CEN Savoie en 2012 sur les corridors Biologiques "Bauges-Chartreuse" et "Chartreuse-Belledonne".

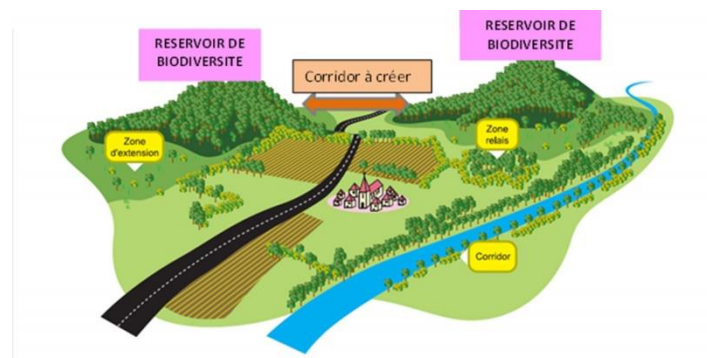


Figure 18. Extrait de la Lettre d'information N°4 - Novembre 2012 (Syndicat Mays de Maurienne, Savoie).

IV.2. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE DES ELEMENTS DE LA TVB DES 6 COMMUNES

IV.2.1. LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Les réservoirs de biodiversité correspondent à des secteurs qui concentrent la biodiversité. Cette concentration est appréhendée au regard de la présence d'espèces dites indicatrices représentatives de la biodiversité et, le cas échéant, du caractère patrimonial des habitats constitutifs de ces secteurs.

IV.2.1.1. Principes de l'étude

La méthode utilisée pour définir les réservoirs de biodiversité est la même que celle utilisée dans le cadre de l'étude de la préfiguration de la TVB du SCoT Seuil du Poitou (LPO Vienne et Vienne Nature, 2016a). Les réservoirs de biodiversité, mis en avant par cette étude, correspondent :

- à tous les zonages environnementaux du territoire d'étude,
- aux secteurs qui, au regard des données naturalistes de la LPO et de Vienne Nature, doivent aussi être considérés comme des réservoirs,
- aux réservoirs identifiés par le SRCE.

Les zonages environnementaux concernent les zonages d'inventaires (ZNIEFF), les zonages réglementaires (APPB⁵, sites classés et sites inscrits avec une composante patrimoine naturel) et les zonages de protection (ENS⁶ et périmètres d'intervention du CREN⁷). Ceux présents sur le territoire d'étude et pris en compte font l'objet de l'Annexe 1. Vis-à-vis du SRCE, cette étude intègre plus de zonages environnementaux, ce dernier n'ayant pas considéré les ENS et ayant fait un tri sur les ZNIEFFs et les sites Natura 2000.

Les secteurs qui, au regard des données naturalistes (données concernant un milieu naturel ou une espèce) de la LPO et Vienne Nature, doivent aussi être considérés comme des réservoirs, ont été identifiés à partir :

- des données espèces des bases de données naturalistes des deux associations,

NB : Les données espèces sont comprises dans l'intervalle de temps 2006-2018. Ces bases de données sont le reflet des prospections de terrain réalisées. Ces prospections s'opèrent de façon aléatoire sur le département par les membres bénévoles des deux associations, ou de façon localisée lorsque des études spécifiques sont menées. Il y a donc un biais de prospection vis-à-vis de la répartition des données sur le territoire.

- des études réalisées par Vienne Nature sur le département, non prises en compte par le SRCE étant donné son échelle de travail. Elles concernent l'inventaire des forêts alluviales, des prairies humides, des mares et des étangs (Vienne Nature, 2007, 2008, 2009a, 2009b, 2010a, 2010b, 2011, 2013, 2015b, 2016a, 2016b, 2017),
- d'un travail spécifique vis-à-vis des milieux mares et étangs.

Les réservoirs de biodiversité identifiés par la présente étude sont ainsi plus nombreux que ceux délimités par le SRCE (Annexe 5).

À noter que les réservoirs de biodiversité définis dans le cadre de cette étude sont spécifiques au territoire. En effet, contrairement au SCoT Seuil du Poitou, les réservoirs plaine agricole et cavités souterraines n'ont pas été définis, car ces milieux ne présentent pas d'enjeux particuliers pour la faune et la flore sur les 6 communes étudiées.

⁵ APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

⁶ ENS : Espace Naturel Sensible

⁷ CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels

IV.2.1.2. Présentation des différentes méthodes d'identification des réservoirs

En fonction des milieux, deux méthodes ont été élaborées pour identifier les réservoirs de biodiversité : la méthode des « espèces indicatrices » et la méthode « habitats et espèces indicatrices ». En outre, certains milieux ont été traités de façon spécifique (cf. Cas particuliers). Le Tableau 12 présente la méthode adoptée en fonction de la nature du milieu.

La méthode « espèces indicatrices » tient compte de la liste des espèces indicatrices TVB élaborée spécifiquement pour cette étude, elle a été utilisée pour les milieux majoritaires du territoire (bois et forêts, bocage ainsi que les mares et étangs) (Annexe 4). Dans le cas du bocage et des mares et étangs, cette méthode a été associée à une prise en compte plus particulière des caractéristiques de ces milieux pour une définition plus adaptée des réservoirs.

La méthode « habitats et espèces indicatrices » tient compte du caractère patrimonial⁸ des habitats et dans une moindre mesure de la liste des espèces indicatrices. Elle a été utilisée pour les milieux patrimoniaux que sont les landes, lesquelles constituent un habitat d'intérêt européen.

Tableau 12. Méthode utilisée pour délimiter les réservoirs de biodiversité des différents milieux.

Milieux concernés	Méthode « espèces indicatrices »	Méthode « habitats et espèces indicatrices »	Cas particuliers
Bois et forêts	X		
Bocage	X		X
Rivières et milieux associés	X		X
Landes		X	
Mares et étangs	X		X

IV.2.1.3. Etapes préliminaires

Ci-dessous sont présentées les étapes communes pour identifier les réservoirs de biodiversité, à savoir : l'élaboration de la liste des espèces indicatrices TVB de la zone d'étude et la ventilation des zonages environnementaux.

Élaboration de la liste des espèces indicatrices TVB

Les espèces indicatrices de la TVB ont été définies à l'échelle nationale par le Muséum National d'Histoire Naturelle, elles font l'objet d'une liste dite de « cohérence nationale Trame Verte et Bleue ».

Dans le cadre du SRCE, cette liste a été reprise et adaptée aux spécificités de la Région Poitou-Charentes.

Pour la présente étude, la LPO et Vienne Nature ont à leur tour adapté la liste retenue pour le SRCE, selon leurs connaissances naturalistes et selon les spécificités du territoire d'étude. Le choix des espèces s'est fait en tenant compte du degré de présence des espèces et de leur statut patrimonial sur le territoire d'étude. L'Annexe 4 présente la liste finale des espèces indicatrices retenues par milieu.

⁸ Un habitat patrimonial est un milieu naturel qui a une importance parce qu'il est rare et ou parce qu'il accueille des espèces rares (la liste des habitats patrimoniaux figure aux annexes de la Directive Européenne "Habitat-Faune-Flore").

Ventilation des zonages environnementaux

Chaque zonage environnemental du territoire d'étude a été associé à l'un des milieux considérés par cette étude (Annexe 1). A l'issue de cette étape, une carte spécifique de zonages environnementaux a été obtenue pour chaque milieu. La liste des zonages environnementaux pris en compte et la carte associée sont présentées au début de ce document (paragraphe I.2).

IV.2.1.4. Méthode « espèces indicatrices »

Cette méthode a été appliquée aux milieux **bois et forêts, bocage, rivière et milieux associés, et mares et étangs**. Elle consiste à établir les réservoirs de biodiversité à partir de la concentration des espèces indicatrices.

Ci-dessous sont présentées les différentes étapes du milieu bois et forêts.

Étape 1 : Projection des données brutes

La première étape consiste à projeter les données brutes de ces espèces sur la zone d'étude à partir du logiciel de cartographie QGis (Figure 19).

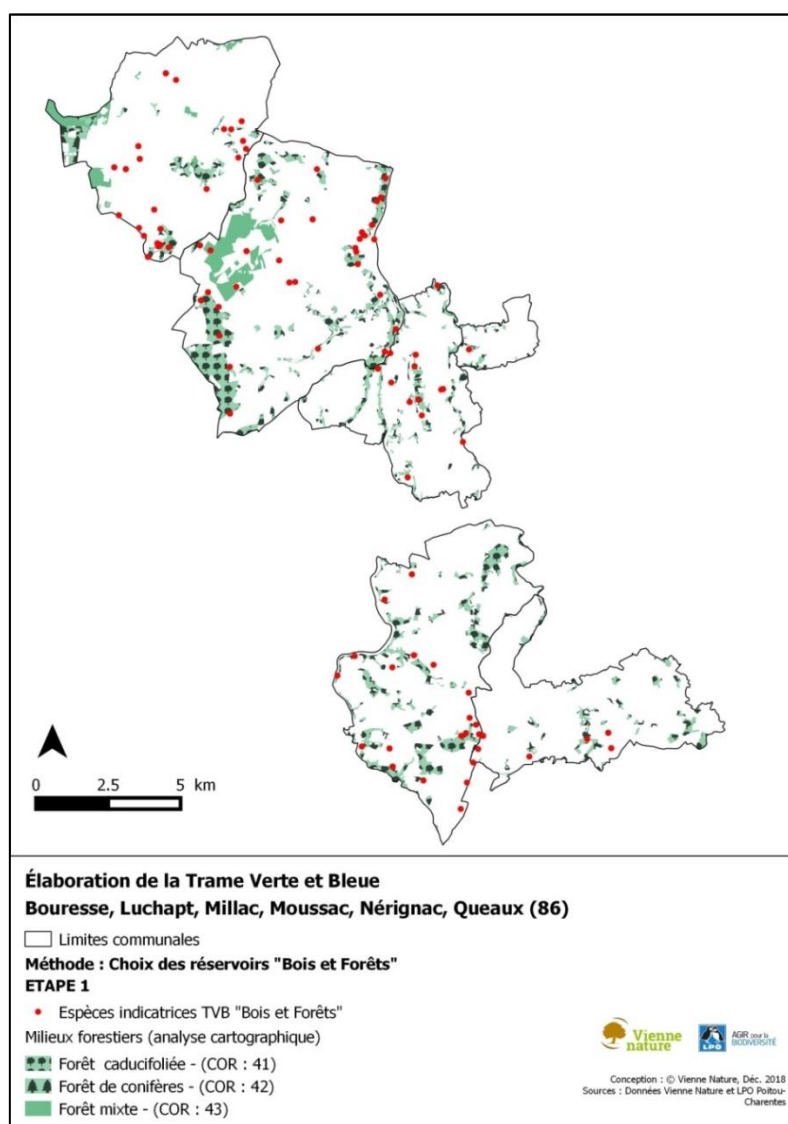
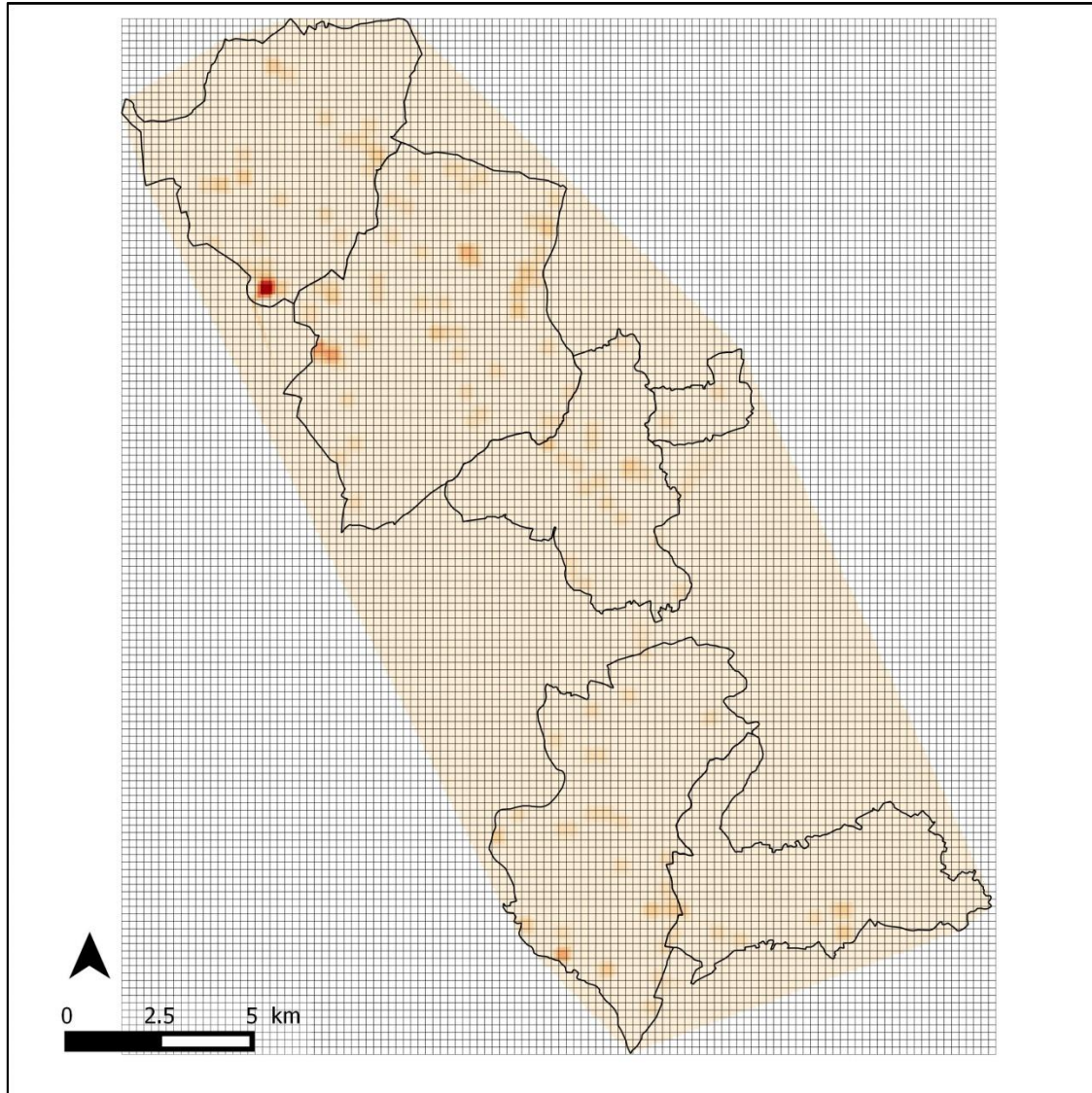


Figure 19. Projection des données brutes espèces indicatrices TVB du milieu « Bois et Forêts ».

Étape 2 : Interpolation des données

L'interpolation spatiale à partir des données brutes permet d'identifier les zones d'abondance des espèces au sein de mailles de 200 mètres de côté (maillage le plus adapté à l'échelle de la zone d'étude).



**Élaboration de la Trame Verte et Bleue
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)**

□ Limites communales

Méthode : Choix des réservoirs "Bois et Forêts"

ETAPE 2

□ Quadrillage 200m x 200m

Représentation par interpolation du nombre d'espèce indicatrices TVB "Bois et Forêts"

□ 0 espèce	■ 6 espèces
□ 1 espèce	■ 7 espèces
□ 2 espèces	■ 8 espèces
□ 3 espèces	■ 9 espèces
□ 4 espèces	■ 10 espèces
□ 5 espèces	■ 11 espèces



Conception : © Vienne Nature, Déc. 2018
Sources : Données Vienne Nature et LPO Poitou-Charentes

Figure 20. Nombre d'espèces indicatrices TVB bois et forêts dans une maille de 200 m de côté.

Étape 3 : Sélection des zones de concentration d'espèces indicatrices

Dans le cadre de cette étude, un seuil d'au moins 4 espèces a été établi afin d'identifier les zones à enjeux (Figure 21).

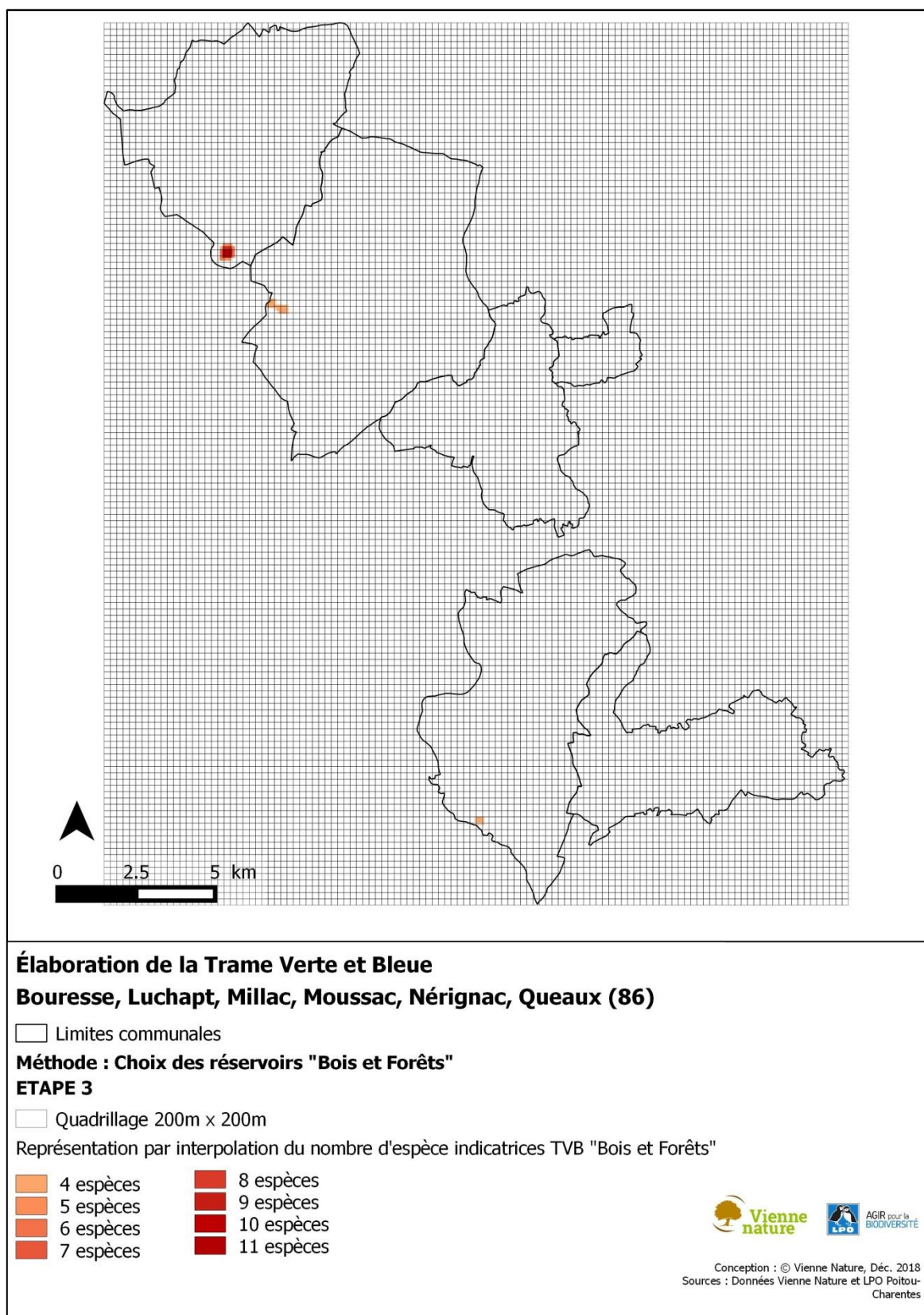


Figure 21. Zones de concentration d'espèces indicatrices TVB du milieu bois et forêts.

Étape 4 : Délimitation des nouveaux réservoirs de biodiversité

Les zones de concentration d'espèces retenues peuvent constituer des réservoirs de biodiversité. Il est d'abord vérifié qu'elles se situent bien sur un milieu de type bois et forêts (certaines espèces indicatrices du milieu bois et forêt fréquentent aussi les milieux landes et bocage) et qu'elles ne sont pas déjà incluses dans un zonage environnemental ou dans un réservoir de biodiversité du SRCE. Sous QGis sont donc superposés la couche cartographique du milieu bois et forêts (analyse cartographique), les zones de concentration d'espèces indicatrices, les zonages environnementaux du milieu bois et forêts et les réservoirs de biodiversité forêts et landes du SRCE. Les zones de concentration d'espèces non situées sur le milieu bois et forêt ne sont pas prises en compte, celles incluses dans un zonage ou dans un réservoir SRCE sont confondues avec les périmètres existants. Celles non incluses sont retenues pour constituer éventuellement des réservoirs de biodiversité supplémentaires (Figure 22).

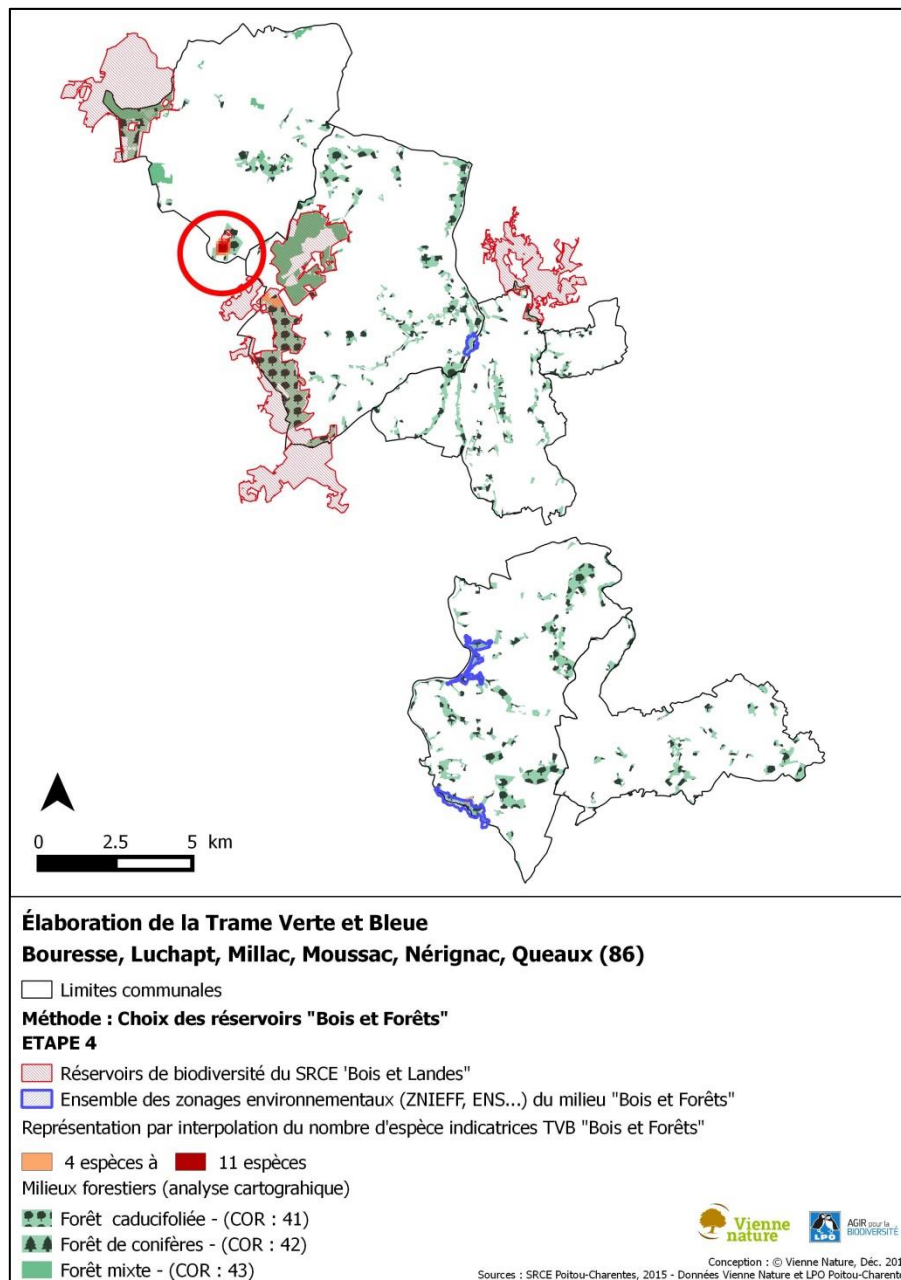


Figure 22. Superposition des réservoirs du SRCE, des zonages environnementaux et des zones de concentration d'espèces indicatrices du milieu bois et forêts.

Étape 5 : Carte finale des réservoirs de biodiversité

La carte finale indique les réservoirs correspondant aux zonages environnementaux bois et forêts, les réservoirs de biodiversité forêts et landes du SRCE et les zones de concentration d'espèces sélectionnées.

Les surfaces bois et forêts, qui ne sont pas des réservoirs de biodiversité, participent à la dispersion des espèces, ils constituent donc des éléments de corridors (Figure 23).

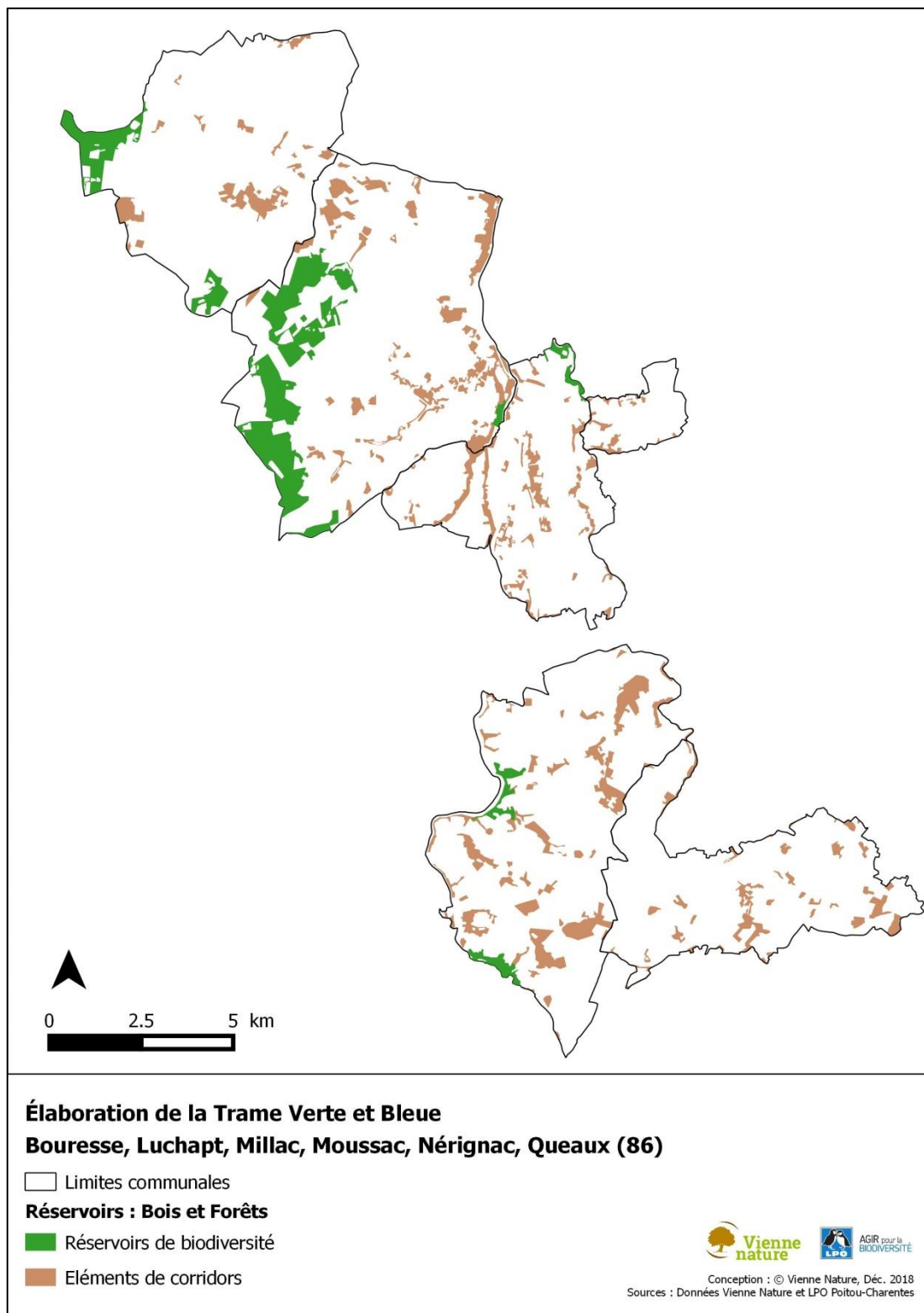


Figure 23. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu bois et forêts.

IV.2.1.5. Méthode « habitats et espèces indicatrices »

Cette méthode a concerné les milieux de landes, habitat patrimonial protégé au niveau européen. Elle consiste à établir des réservoirs de biodiversité à partir de la patrimonialité des habitats et à utiliser la méthode « espèces indicatrices » pour mettre en avant des secteurs landes ou pelouses non inventoriés en tant que tels.

Les landes sont des habitats rares dans le département (Poitou-Charentes Nature et LPO Vienne, 2009) et patrimonial au niveau européen. Ainsi, dans le SRCE, elles constituent toutes des réservoirs de biodiversité. L'application de la méthode « espèces indicatrices » à ce milieu n'a fait apparaître aucun réservoir supplémentaire. Par conséquent, **les réservoirs de biodiversité landes de cette étude correspondent aux réservoirs de biodiversité landes délimités dans le cadre du SRCE** (Figure 24).

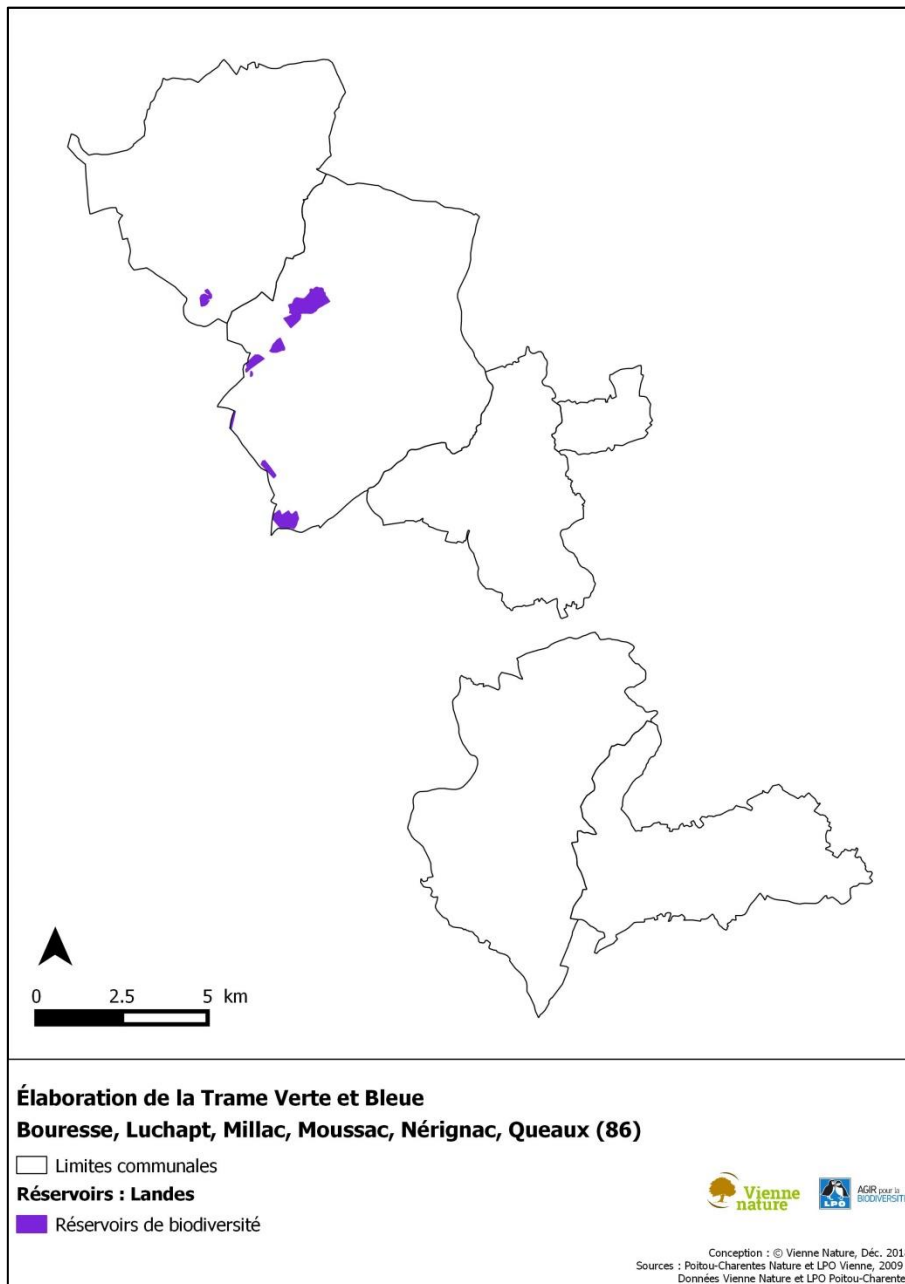


Figure 24. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu landes.

IV.2.1.6. Cas particuliers

Cas du milieu bocage

La méthode des « espèces indicatrices » pour le milieu bocage s'est avérée peu concluante pour définir les réservoirs de biodiversité bocage. Le paramètre finalement pris en compte a été la densité de haies (issue de l'analyse cartographique paragraphe III) et la densité des prairies permanentes (Source : RPG, 2016) au sein d'un maillage d'1 km² (Figure 25). Les carrés de 1 km de côté comprenant plus de 37,5 % de haies et de prairies ont été sélectionnés pour définir les réservoirs de biodiversité bocage en plus de ceux des zonages environnementaux bocage et ceux définis par le SRCE. Ce seuil de 37,5 % de haies et de prairies semble le plus pertinent dans le choix des réservoirs « bocage » (Biotope, 2014).

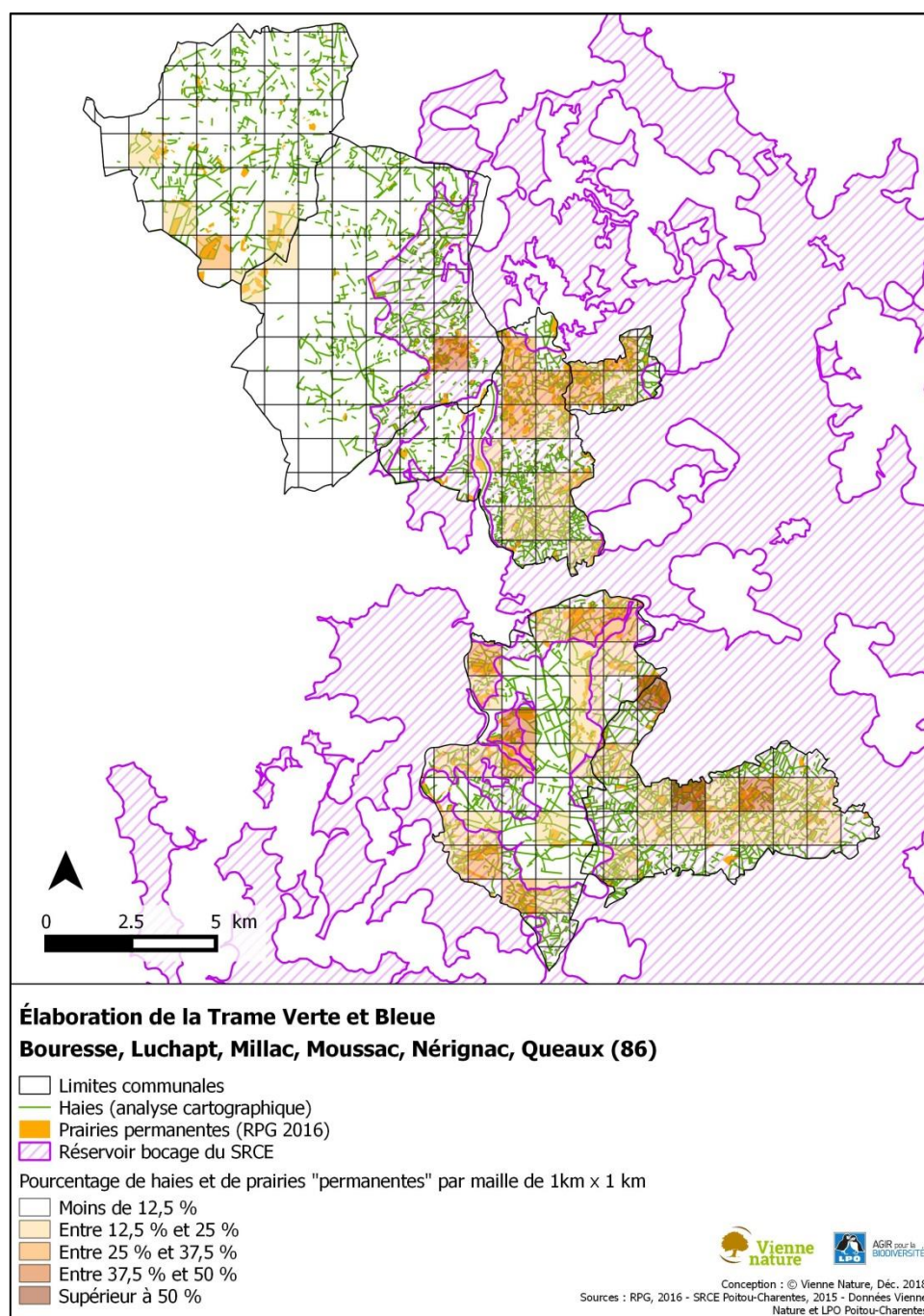


Figure 25. Analyse des réservoirs du milieu bocage.

Les périmètres, au sein des mailles retenues (supérieur à 37,5 %), ont ensuite été affinés en fonction de l'occupation du sol et à l'occasion de visites sur le terrain. **Ces visites ont également permis de vérifier les réservoirs bocage du SRCE et d'identifier des secteurs définis à dire d'experts au regard de leur potentiel d'accueil pour la faune et la flore (Figure 26).**

Ces différents éléments ont permis d'affiner les réservoirs bocage du SRCE, puisque certains secteurs ne présentaient pas les caractéristiques d'un bocage : absence de haies, pas de prairies mais de grandes cultures... (au sud-ouest de la commune de Moussac, au sud de la commune de Millac...).

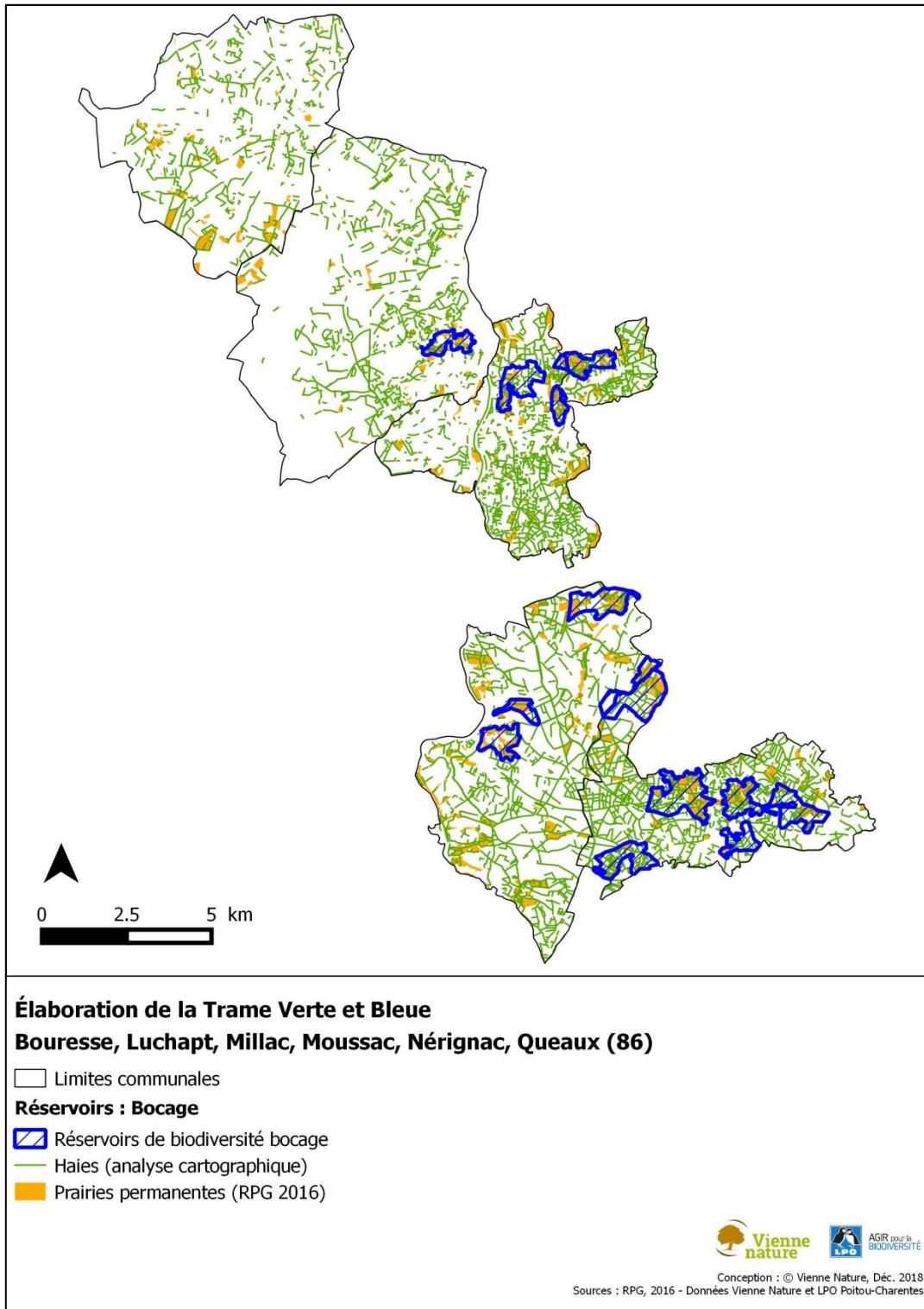


Figure 26. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu bocage.

Cas du milieu mares et étangs

Les étangs présents au sein d'un zonage environnemental « mares et étangs » et/ou mis en avant dans le cadre de la méthode « espèces indicatrices » ont été considérés réservoirs de biodiversité. Une visite de terrain a permis de vérifier certains étangs situés au sein d'un zonage environnementale, ainsi les étangs de Bouresse situé au sein des Brandes du Fay (ZNIEFF de type 1), n'ont finalement pas été retenus du fait de leur physionomie (faible potentiel d'accueil de la faune et de la flore).

Toutes les mares présentes sur le territoire d'étude ont été définies en tant que réservoirs de biodiversité. En effet, ces milieux aquatiques abritent une faune et une flore qui leur sont propres et sont des éléments importants de la trame bleue. Ces milieux aquatiques sont essentiels pour la reproduction de la plupart des Amphibiens et des Odonates des milieux stagnants. Il est donc nécessaire de préserver ces habitats d'espèces patrimoniales (Amphibiens).

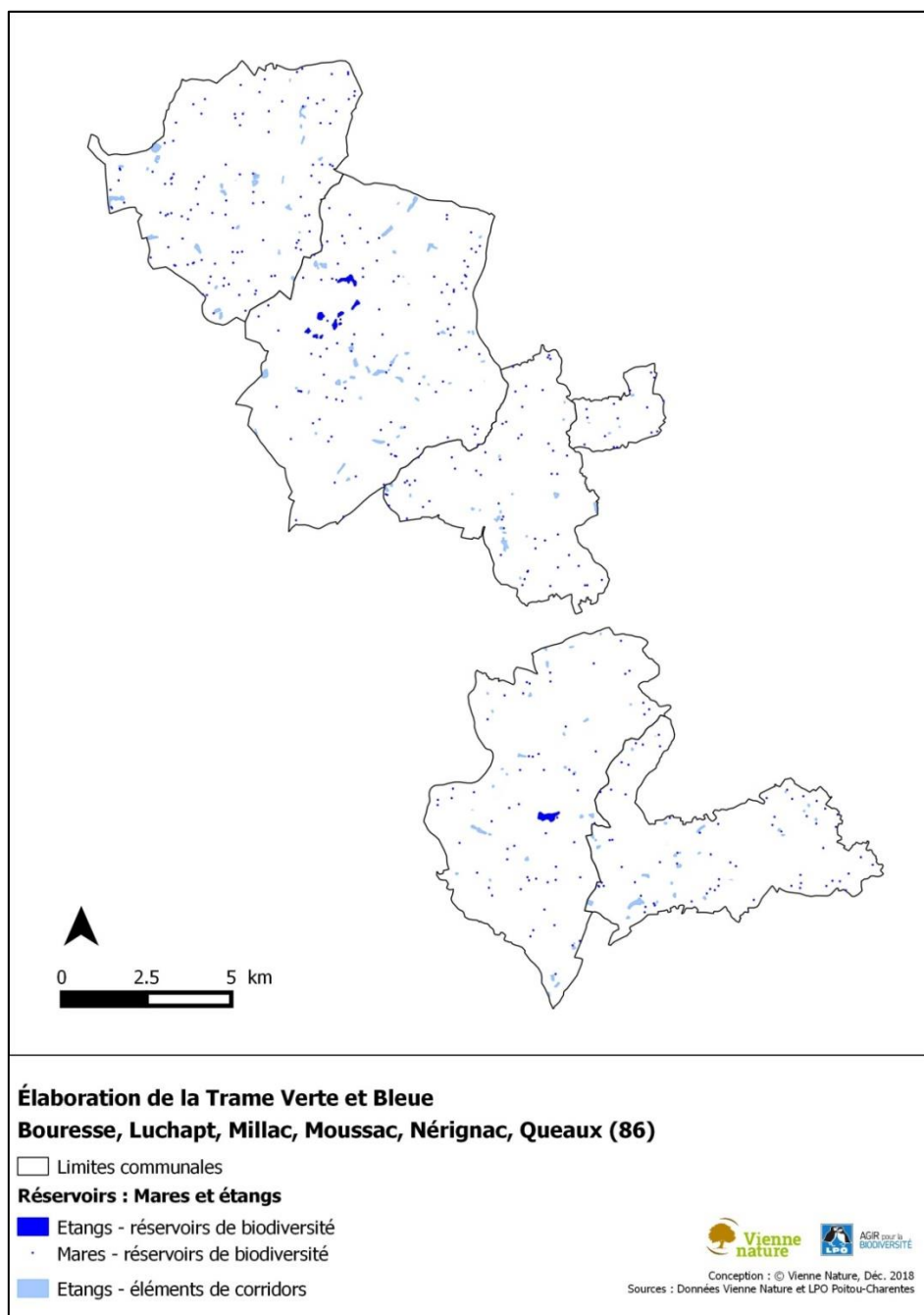


Figure 27. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu mares et étangs.

Cas du milieu rivière et milieux associés

Les réservoirs de biodiversité rivières correspondent aux réservoirs du SRCE. De nouveaux réservoirs de biodiversité ont été définis pour les milieux associés aux rivières, ils correspondent aux forêts alluviales.

A l’instar des landes, les forêts alluviales sont des habitats patrimoniaux d’intérêt européen. Toutes les forêts alluviales identifiées par Vienne Nature entre 2008 et 2010 dans le cadre d’un inventaire spécifique (Vienne Nature, 2009b, 2010a) ont donc été définies réservoirs de biodiversité.

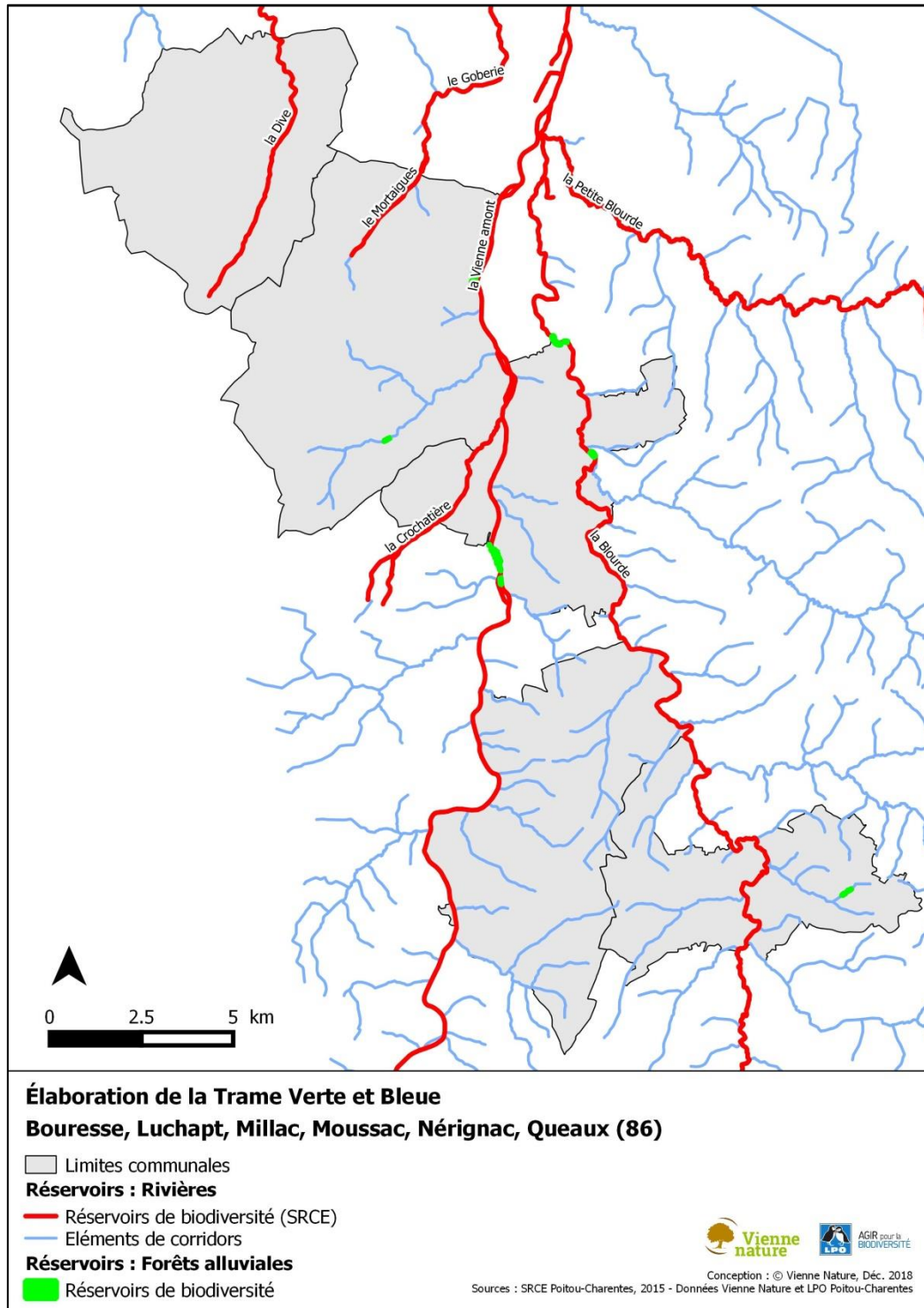


Figure 28. Carte finale des réservoirs de biodiversité du milieu rivières et milieux associés.

IV.2.2. LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors sont des couloirs de déplacement des espèces entre réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

Dans le cadre de cette étude, il a été choisi d'identifier :

- les corridors forestiers (trame verte)
- les corridors bocages (trame verte)
- les corridors mares et étangs (trame bleue)
- les corridors aquatiques (trame bleue)

La méthode retenue pour identifier les corridors est **la méthode des distances à moindre coût basée sur le calcul des coûts cumulés de dispersion** (Burel & Baudry, 1999 ; Biotope, 2014). Le principe de cette méthode est de considérer qu'une espèce se déplace d'un réservoir de biodiversité à un autre en choisissant le chemin le plus adapté à ses exigences biologiques, celui qui sera le moins coûteux en énergie. Au vu de l'échelle réduite du territoire d'étude, ces corridors ont été définis manuellement. Les corridors aquatiques constituent des cas particuliers pour lesquels la méthode des distances à moindre coût n'a pas été utilisée.

Il est important de préciser ici que l'on travaille à l'échelle d'entités écologiques globales (grands types de milieux) et que toutes les espèces n'ont pas les mêmes capacités de dispersion. **Les corridors écologiques identifiés dans cette étude ne sont donc en aucun cas imputables à une espèce en particulier.**

Au sein de la Trame Verte, les haies et les lisières boisées servent de corridors écologiques et permettent de relier les différents réservoirs de biodiversité entre eux. Ainsi, différents couloirs de déplacement potentiels peuvent être mis en avant (Figure 29).

L'analyse cartographique des échanges possibles entre les différents réservoirs de biodiversité identifiés sur la zone d'étude montre qu'il est important de **préserver les corridors identifiés** (haies, lisières boisées existants), voire de les **renforcer sur certains secteurs** (par la plantation de haies par exemple) afin de les rendre le plus fonctionnel possible :

- Au sud de la commune de Bouresse en limite avec la commune d'Usson-du-Poitou ;
- Entre Bouresse et Queaux : pour permettre de relier les deux réservoirs de biodiversité « Bois et Forêts » identifiés sur ces deux communes ;
- Au niveau d'un des corridors identifiés reliant deux réservoirs « bocage » sur la commune de Moussac ;
- Sur la commune de Millac au niveau des « Brandes des Ouailles » et de « La Roderie ».

Au sein de la Trame Bleue, tous les cours d'eau de la zone d'étude servent d'éléments de corridors, même les cours d'eau définis en tant que réservoirs de biodiversité ; ils possèdent ce double rôle de réservoirs biologiques et de corridors écologiques.

Concernant les points d'eau, toutes les mares et certains étangs sont des réservoirs de biodiversité. Les sources et les étangs non définis comme réservoirs de biodiversité servent d'éléments de corridors, ils participent à la dispersion des espèces. Une zone tampon de 500 m a été définie sur l'ensemble de ces milieux (mares, étangs, sources). Cette zone tampon correspond à la distance de migration des Amphibiens entre leur site de reproduction (milieu aquatique) et leur habitat terrestre. À l'exception d'une mare située au sud de Queaux, cette connectivité de 500 m entre les points d'eau montre qu'ils sont tous reliés entre eux (Figure 30). Il existe donc différents échanges possibles entre tous ces points d'eau. Qu'ils soient définis en tant que réservoirs de biodiversité ou en tant qu'éléments de corridors, ils ont tous un rôle important dans la dispersion des espèces liés aux milieux aquatiques (Amphibiens, Odonates...).

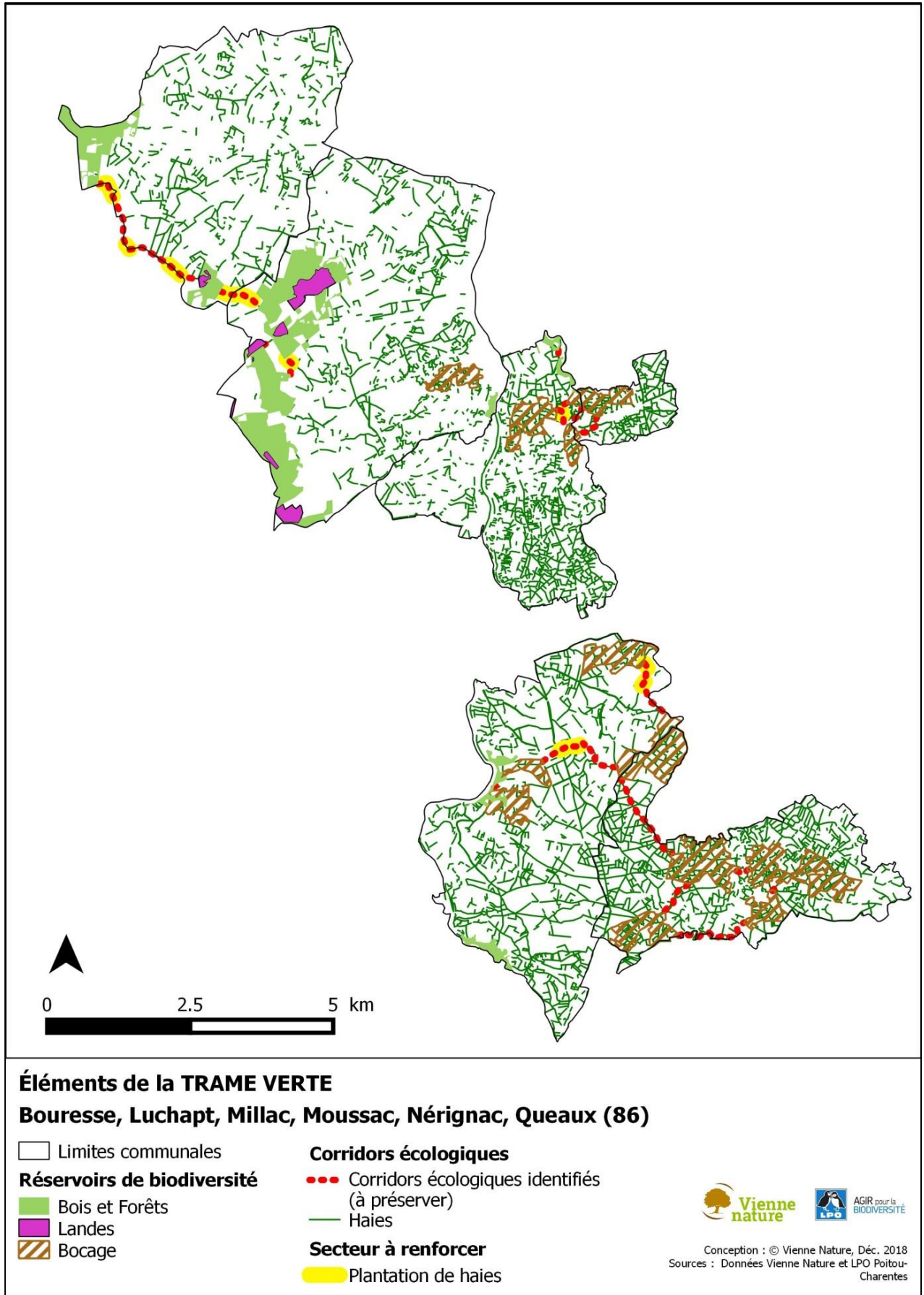


Figure 29. Les éléments de la Trame Verte de la zone d'étude.

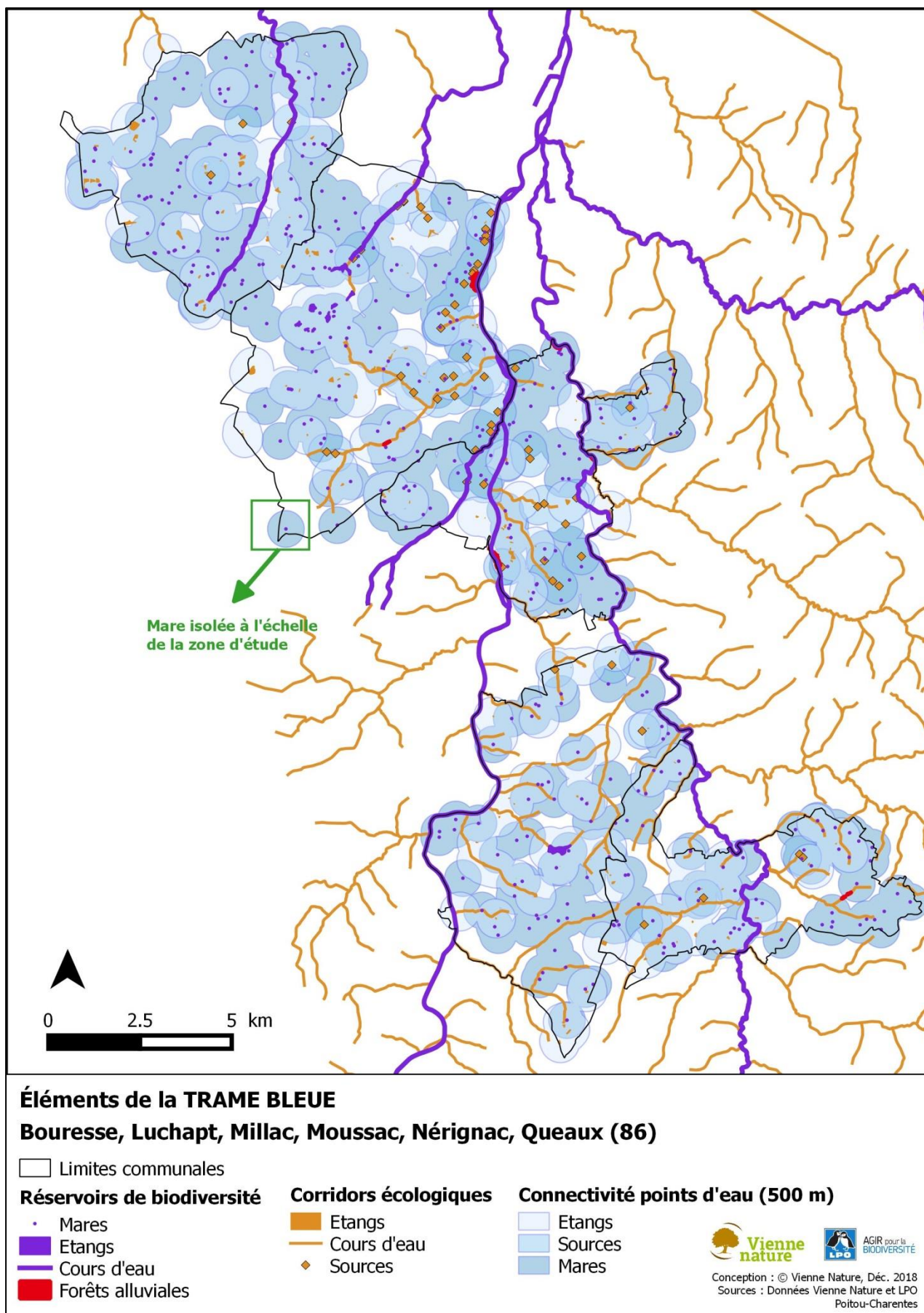


Figure 30. Les éléments de la Trame Bleue de la zone d'étude.

IV.2.3. LES ELEMENTS FRAGMENTANT ET LES ZONES DE CONFLIT

IV.2.3.1. Les éléments fragmentant

Différents éléments fragmentant peuvent être identifiés sur la zone d'étude (Figure 31). Ces éléments fragmentant sont susceptibles d'affecter le déplacement de certaines espèces.

La zone d'étude est marquée par quatre grands axes de circulation (Figure 31) : les **routes départementales D8, D727, D11 et D10** où le trafic routier est compris entre 500 à 1500 véhicules par jours⁹. Les communes de Bouresse, Queaux et Moussac sont traversées par la D8 qui relie Valdivienne à L'Isle-Jourdain. La commune de Bouresse est également traversée par la D727 qui relie Mazerolles à Civray. La D11 venant de Lussac-les-Châteaux traverse les communes de Moussac et de Millac pour rejoindre la commune de Luchapt. Enfin, la D10 venant de l'Isle-Jourdain traverse la partie nord de la commune de Millac. Ces infrastructures routières fractionnent les habitats et les milieux naturels, induisant une perturbation majeure dans le déplacement de la faune sauvage.

Autre élément potentiellement fragmentant : **les zones urbanisées** (Figure 31). La croissance des surfaces urbanisées et artificialisées se fait au détriment des milieux naturels (bois, zones humides), des prairies et des éléments fixes du paysage (arbres, haies, mares) contribuant au maillage écologique du territoire. De plus, certaines activités peuvent avoir des impacts sur les milieux en matière de pollutions, de bruits, de consommation des ressources locales (eau, matériaux) et de rejets.

Les cours d'eau sont des éléments importants du réseau écologique, ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors. Les principaux cours d'eau qui traversent la zone d'étude sont la Vienne et ses affluents (la Dive, la Crochatière, le Mortaigues et la Blourde). Le Référentiel des **Obstacles à l'Écoulement** (ROE) de l'ONEMA¹⁰ indique qu'il existe 31 seuils en rivière, qui peuvent perturber la libre circulation piscicole et sédimentaire, et 3 barrages hydroélectriques (Figure 31). Ces **3 barrages** (Chardes, La Roche et Jousseau) situés sur les communes de L'Isle-Jourdain et de Millac au niveau de la Vienne constituent des **obstacles totalement infranchissables pour la faune piscicole et semi-aquatique**.

Ces problématiques sont gérées dans le cadre des Contrats territoriaux Milieux Aquatiques que porte la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

IV.2.3.2. Les zones de conflit

Les éléments fragmentant que sont les axes routiers et l'obstacle à l'écoulement permettent de matérialiser des secteurs sensibles, autrement dit des zones de conflit potentiel, lorsque ces derniers traversent ou coupent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (Figure 32).

À l'échelle de la zone d'étude, il est difficile de matérialiser de façon claire et précise des zones de conflit au niveau des zones urbaines, car les problématiques d'une zone urbaine à une sont variables, et les zones urbaines du territoire d'étude ne jouent pas un rôle majeur dans la fragmentation des habitats. Il en va de même avec les connectivités de 500 m entre les différents points d'eau (zone de déplacement des Amphibiens), car l'ensemble du réseau routier formerait des zones de conflit. En revanche, des points noirs de mortalité Amphibiens peuvent être décrits lors des migrations printanière et automnale de ces espèces. Si de nombreux cadavres d'Amphibiens sont découverts sur un axe routier, celui-ci devient un point noir de mortalité et un aménagement pourra être envisagé sur ce point noir.

L'identification des zones de conflit pourra aider à la sélection des aménagements à mettre en œuvre éventuellement pour reconnecter certains éléments de la TVB, tels que des passages à faune (paragraphe V).

⁹ Source : Conseil départemental de la Vienne, service Direction des routes, 2012.

¹⁰ Source : Référentiel des Obstacles à l'écoulement V6, Onema et ses partenaires, MEDDE – mai 2014

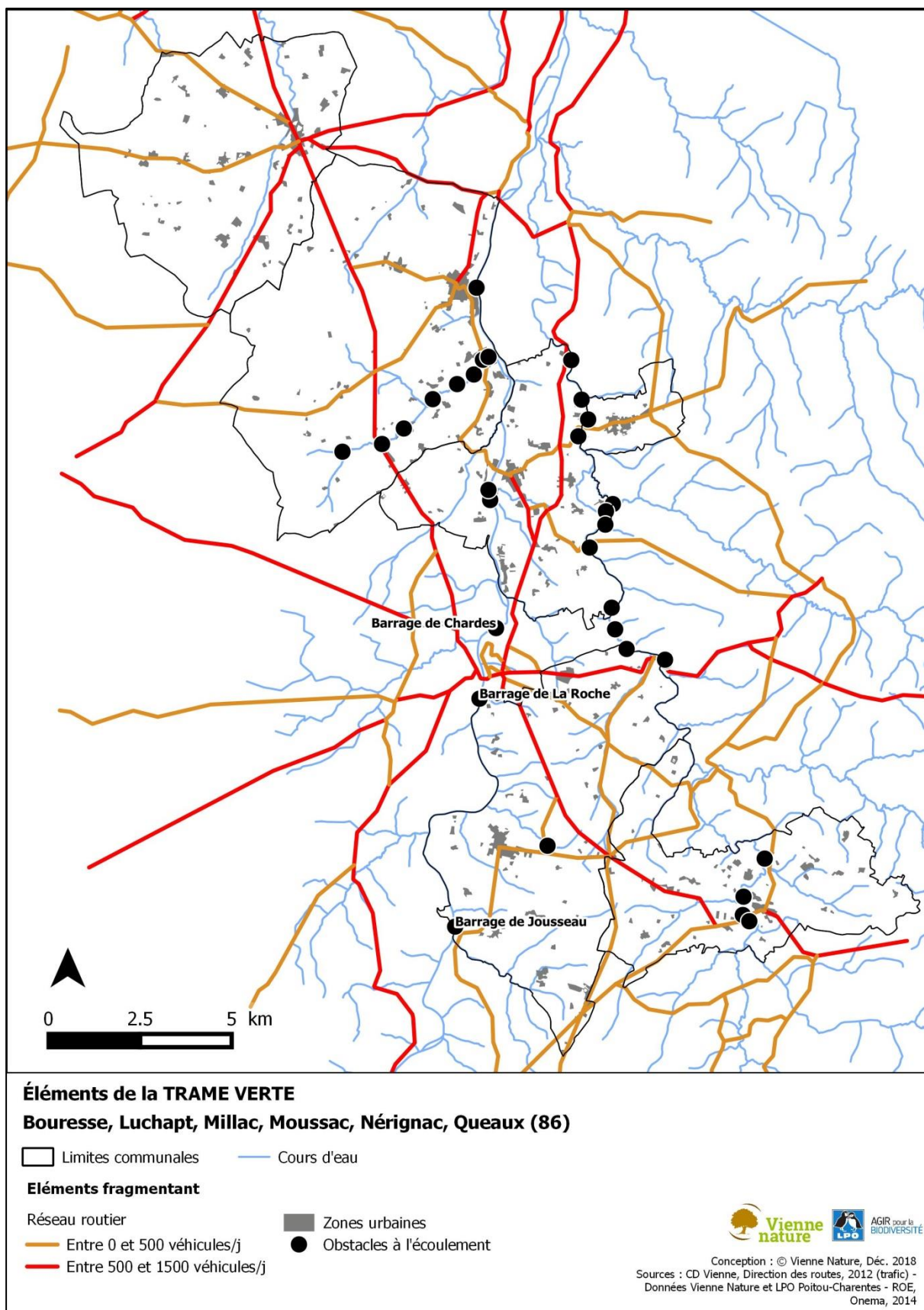


Figure 31. Les éléments fragmentant de la zone d'étude.

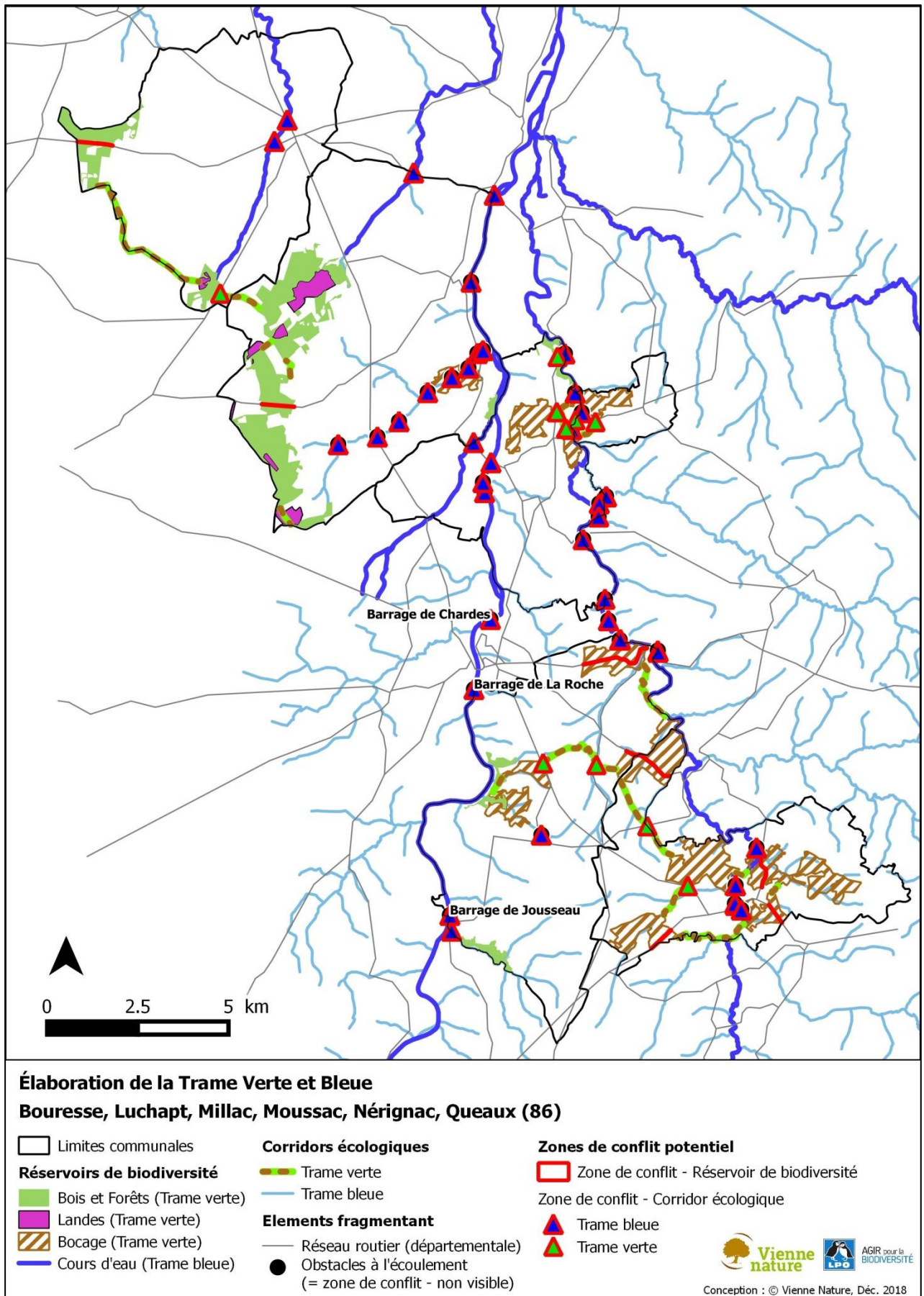


Figure 32. Les zones de conflit potentiel de la zone d'étude.

IV.3. BILAN : LA TVB DES 6 COMMUNES

Bien que l'ensemble des communes étudiées soit regroupé au sein de l'entité « Paysages de bocage » sur la cartographie des paysages du Poitou-Charentes (CREN Poitou-Charentes, 1999), l'analyse des éléments constituant la TVB témoigne d'une situation plus contrastée à l'échelle de la zone d'étude (Figure 33).

Le territoire présente plusieurs types de réservoirs de biodiversité associés aux trames vertes et bleues dont la synthèse est présentée ci-dessous (Tableau 13)

Tableau 13. Les réservoirs de biodiversité identifiés sur la zone d'étude.

	Réservoirs de biodiversité		Surface /Linéaire / Nombre	Pourcentage de la surface du réservoir par rapport à la zone d'étude
TRAME VERTE	Bocage		1165,18 ha	6,23 %
	Bois		969,52 ha	5,19 %
	Landes		133,91 ha	0,72 %
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	11,84 ha	0,06 %
		Cours d'eau	63,10 km	-
	Mares et étangs	Mares	402 mares	-
		Etangs	26,12 ha	0,14 %

La répartition des réservoirs de biodiversité **bocage** apparaît très hétérogène avec la définition d'un gradient nord-sud assez net. Au nord, aucun réservoir n'apparaît sur la commune de Bouresse selon la méthodologie définie pour cette étude. Cela s'explique notamment par une prédominance des cultures et une faible proportion de prairies permanentes¹¹, en particulier sur la moitié nord de la commune. Le constat est similaire sur la commune de Queaux où les prairies permanentes sont très localisées (seulement 126,44 hectares soit 2,37 % de la surface communale) et le réseau de haie assez lâche. Ce dernier apparaît particulièrement dégradé sur la moitié ouest de la commune où le paysage est moins vallonné et plus propice à l'implantation de cultures. Seul un secteur vers le lieu-dit Chamousseau présente les caractéristiques d'un bocage préservé et attractif pour la biodiversité. Il s'agit du seul réservoir bocage identifié à l'ouest de la vallée de la Vienne.

Dans ce contexte, la préservation des haies existantes apparaît *a minima* indispensable, même si un renforcement apporterait une réelle plus-value à la biodiversité sur certains secteurs. Cela contribuerait notamment à consolider le réseau de corridors écologiques entre les milieux boisés présents à l'ouest de ces communes et qui représentent 87 % de la superficie des **réservoirs de biodiversité « Bois et forêts »** de la zone d'étude. Ces boisements jouent un rôle important pour les espèces essentiellement forestières car il s'agit d'un milieu peu représenté dans cette partie du département. Certains d'entre eux sont de plus associés à des **milieux de landes**, plus ou moins bien conservés, ce qui contribue à accroître leur patrimonialité. Deux sites, le Fay (Bouresse) et le Bois de la Bougrière (Queaux), sont ainsi classés en ZNIEFF de type 1 au titre de leur intérêt botanique, ornithologique ou mammalogique. À noter que la commune de Queaux accueille la quasi-totalité des 134 hectares de landes présents au sein de la zone d'étude.

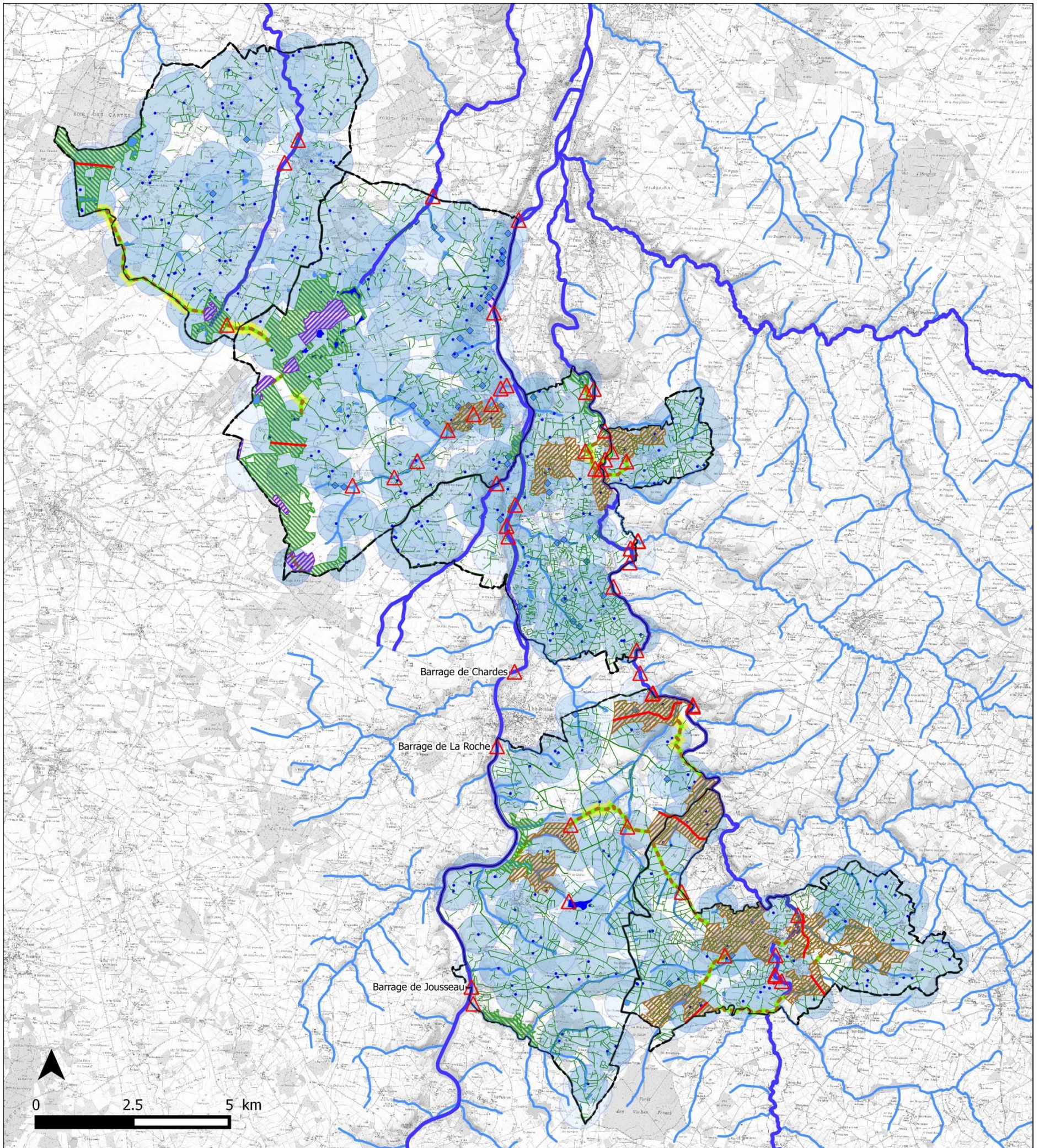
¹¹ Source : RPG 2016

La **vallée de la Vienne** qui borde les communes de Queaux et Millac et traverse Moussac, constitue un élément marquant du paysage au sein de la zone d'étude. Elle constitue à la fois un réservoir de biodiversité et un vaste corridor écologique (trame bleue) pour de nombreuses espèces. Elle joue notamment un rôle important dans la communication entre les colonies de Grand Murin présents sur la commune de Queaux et d'Availles-Limouzine. Elle est de plus associée à des habitats à forte valeur patrimoniale comme les ripisylves ou les forêts alluviales susceptibles d'accueillir une faune et une flore spécifique. L'essentiel **des boisements alluviaux** se trouvent ainsi sur les communes de Queaux et Moussac où ils se concentrent sur des îles de la Vienne. Deux autres boisements sont également présents le long de la Blourde à Moussac et sur l'un de ses affluents à Luchapt. Les forêts alluviales occupent la partie inondable des cours d'eau, elles se développent sur des alluvions récents et sont soumises à des crues régulières. Elles jouent donc un rôle important dans le fonctionnement des hydrosystèmes, mais ce sont des habitats rares et de très faibles surfaces ; elles ne représentent que 0,06 % de la surface de la zone d'étude.

Les vallées de la Vienne et de la Blourde se caractérisent également par la présence de **boisements de pente** dont la topographie et le contexte pédologique (affleurements rocheux, etc.) favorise la présence d'espèces patrimoniales remarquables. Ces boisements, pour la plupart classés en ZNIEFF de type 1, constituent donc des réservoirs de biodiversité « Bois et forêts » qu'il importe de préserver. Deux d'entre eux sont localisés sur la commune de Millac au sud de la zone d'étude et trois autres, de plus faible superficie, sont situés à l'est de Queaux et au nord de Moussac.

La partie est de la vallée de la Vienne se caractérise par un paysage de bocage plus préservé, notamment sur les communes de Moussac, Nérignac et Luchapt où les prairies restent abondantes. Sur ces deux dernières, les **réservoirs de biodiversité « Bocage »** représentent même respectivement 16,05 % et 22,85 % de la surface totale de la commune. Le maintien d'un réseau de haie relativement dense facilite les déplacements de la faune et sont les garants d'une bonne fonctionnalité écologique du milieu. Les corridors écologiques potentiels sont ainsi beaucoup plus nombreux entre chaque réservoir de biodiversité. De plus, la proximité des réservoirs entre eux facilite l'accès aux sites de reproduction et à la ressource alimentaire, éléments indispensables à la bonne santé des populations. La situation apparaît plus contrastée sur la commune de Millac où les réservoirs de biodiversité identifiés sont distants et peu connectés les uns aux autres. Les zones de cultures intercalées et la disparition de certaines haies sont peu propices aux échanges entre ces réservoirs.

Enfin, les **mares, sources et étangs** sont bien représentées au sein de la zone d'étude. Peu de secteurs apparaissent isolés si l'on considère une zone tampon de 500 mètres autour de chaque entité ce qui garantit une bonne capacité de déplacement pour certaines espèces aquatiques (Amphibiens). Toutefois, peu d'étangs semblent présenter un intérêt patrimonial significatif à partir des données naturalisées à disposition de la LPO et Vienne Nature. **Les étangs** situés sur la commune de Queaux ont été identifiés car intégrés au sein de la ZNIEFF de type 1 du Bois de la Bougrière et ont fait l'objet d'une vérification de leur potentialité d'accueil lors d'une visite de terrain. L'étang du Molessard à Millac a de son côté été retenu pour son intérêt comme zone de halte migratoire et d'hivernage pour les oiseaux d'eau.



LA TRAME VERTE ET BLEUE
Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

▭ Limites communales

TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

- ▨ Bois et Forêts
- ▨ Landes
- ▨ Bocage

Éléments de corridors

- Corridors écologiques identifiés (à préserver)
- Haies
- Zones à renforcer

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

- Etangs
- ▨ Forêts alluviales
- Cours d'eau
- Mares

Éléments de corridors

- ◆ Sources
- Cours d'eau
- Etangs
- Connectivité points d'eau (500 m)
- Etangs
- Sources
- Mares

ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

- ▭ Zones de conflit - Réservoirs
- ▨ Zones de conflit - Corridors

Figure 33. La Trame Verte et Bleue de la zone d'étude.

V. PRECONISATIONS

L'analyse des éléments de la TVB à l'échelle du territoire d'étude a permis de mettre en évidence des milieux à forte valeur patrimoniale mais également d'identifier des secteurs plus dégradés par l'action de l'Homme. Afin d'accroître le potentiel d'accueil global de la biodiversité, de nombreuses actions et aménagements peuvent être mises en œuvre sur les communes étudiées.

V.1. RENFORCER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Dans un contexte paysager dominé par le bocage, la **plantation de haie** sur les secteurs les plus dégradés (Bouresse, Queaux) apparaît comme une action phare à développer tout en préservant les haies existantes. Outre l'aspect paysager, les haies constituent à la fois des couloirs de déplacement, des zones de repos, de reproduction mais également une source d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de papillons ou de mammifères. Elles contribueront également à restaurer les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité. Des haies larges, composées d'essences locales et associées à des bandes enherbées seront d'autant plus favorables à la biodiversité.

L'étude des éléments constituant la trame bleue (sources, mares, étangs et cours d'eau) a révélé un fort potentiel d'accueil et de déplacement pour la faune aquatique ou semi-aquatique. Néanmoins, chaque entité n'a pu faire l'objet d'une visite de terrain pour évaluer son état de conservation et la dégradation de certaines mares (comblements, pollution, etc...) pourrait avoir un impact sur la continuité écologique entre les populations. La **conservation et la restauration des mares**, le cas échéant, est donc essentiel pour garantir leur fonctionnalité écologique, tant pour la reproduction que pour le déplacement des espèces.

Enfin, l'identification de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques a conduit à la mise en évidence de zones de conflits potentielles entre les déplacements de la faune et certaines infrastructures (transport, ouvrage hydraulique). Ces secteurs, qui nécessitent une attention particulière, peuvent faire l'objet de plusieurs types d'aménagements selon le contexte :

- Aménagements de passage à faune semi-aquatique sous les ouvrages d'art
- Aménagements de crapauducs pour la circulation des amphibiens
- Aménagements de passages sous les infrastructures de transport
- Plantation de haie le long d'axes routiers

V.2. ACCROITRE LE POTENTIEL D'ACCUEIL POUR LA BIODIVERSITE

En complément des aménagements cités ci-dessus, des actions visant à accroître la capacité d'accueil de la biodiversité peuvent être mises en place sur tous types de milieux. Cela peut concerner des habitats à forte valeur patrimoniale comme les landes mais également les espaces verts et les bords de route des communes (mise en place d'une gestion différenciée).

Les communes de Bouresse et plus spécifiquement de Queaux se caractérisent par la présence de landes, qui constituent un habitat d'intérêt européen accueillant des espèces au statut de conservation défavorable dans la région. De même, les forêts alluviales sont des habitats relictuels et de faibles surfaces qui jouent un rôle important sur la qualité des eaux souterraines. Ce sont des habitats patrimoniaux essentiels à la trame bleue.

Une attention particulière est donc à porter sur l'état de conservation de ces milieux. Des actions de valorisation telle que le classement en ENS de certains sites permettraient notamment d'assurer une gestion favorable à la biodiversité si particulière de ces habitats.

Autre élément à forte valeur patrimoniale, **les arbres remarquables identifiés sur les communes devront être conservés**. Ces derniers fournissent à la fois des abris, des sites de reproduction et une ressource alimentaire importante pour de nombreuses espèces (chauves-souris, oiseaux, insectes...). D'autre part, la création d'arbres têtards apporterait une plus-value supplémentaire pour la biodiversité au sein de ce paysage de bocage. En effet, ils contribuent à diversifier les habitats et donc les espèces présentes sur la zone d'étude.

Enfin, un certain nombre d'actions peuvent également être développées au sein même des milieux urbains, notamment pour la gestion des espaces verts. Ces actions ont pour objectif principal de **favoriser l'alimentation, la reproduction et le déplacement des espèces**.

Pour l'alimentation :

- Proscrire l'utilisation de pesticides
- Ménager des zones d'herbes hautes qui accueilleront nombre d'insectes
- Préserver et entretenir des zones de lierres et de ronces
- Planter des arbustes rustiques et des essences locales

Pour la reproduction :

- Conserver les cavités existantes dans le bâti
- Installer de nouvelles cavités (nichoirs, gîte à chiroptères...)
- Fabriquer des hôtels à insectes
- Aménager des abris (tas de bois, de pierres, restes de coupes...) qui fourniront une ressource alimentaire à de nombreuses espèces
- Anticiper les périodes d'intervention (taille des haies, massifs ...) pour garantir une période de tranquillité pendant la reproduction (entre avril et août)

Pour les déplacements :

- Aménager des passages à faune entre les jardins
- Maintenir des bandes enherbées au pied des haies
- Mise en place d'une gestion différenciée des bords de route

CONCLUSION

Localisé au sein d'un paysage de bocage, le territoire d'étude se caractérise par des contextes environnementaux diversifiés, marqués par la vallée de la Vienne. La partie ouest comprenant les communes de Bouresse, Queaux et l'ouest de Moussac fait état d'un bocage plutôt dégradé mais se distingue par la présence de boisements et de landes à haute valeur patrimoniale. Ce secteur est également marqué par la présence de nombreuses mares et sources qui contribuent à la bonne continuité écologique de la trame bleue. L'est de la vallée de la Vienne comprend quant à lui la quasi-totalité des réservoirs de biodiversité bocage, ce qui traduit le maintien d'un réseau de haie dense et la présence d'un fort recouvrement de prairies.

Cette mosaïque d'habitat à l'échelle de la zone d'étude contribue à l'accueil d'une biodiversité diversifiée, en témoigne les nombreuses espèces patrimoniales faunistiques et floristiques présentes. Il apparaît donc primordial de veiller à la préservation de ces habitats, tout en assurant le maintien des continuités écologiques, indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes. Pour cela, de nombreuses actions concrètes peuvent être mises en œuvre à l'échelle de chaque commune pour renforcer le réseau de la Trame verte et bleue et ainsi accroître le potentiel d'accueil pour la biodiversité.

Dans un contexte de déclin global de la biodiversité, la prise en compte des enjeux environnementaux locaux dans les stratégies de développement du territoire est essentielle. Suite à ce travail d'élaboration de la Trame verte et bleue, l'enjeu sera donc de définir les orientations visant à concilier les différents champs d'action (agricole, habitat, transport...) avec la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel.

BIBLIOGRAPHIE

Aulagnier S., 2009. *Liste des Mammifères de France métropolitaine – Mise à jour 2009*. Arvicola, tome XIX, n°1 : 4-5.

Biotope, 2014. *Schéma régional de cohérence écologique du Centre. Volume 2 – Composantes de la trame verte et bleue régionale*. Biotope, Orléans, 101 p.

Boudot J.-P., Dommanget J.-L., 2012. *Liste de référence des Odonates de France métropolitaine*. Société française d'Odonatologie, Bois-d'Arcy (Yvelines), 4 pp.

Burel F. & Baudry J., 1999. *Ecologie du paysage : Concepts, méthodes et applications*. Tech.& Doc./Lavoisier.

Conseil des Communautés Européennes, 21 mai 1992, Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.

Conseil Général de la Vienne, 2010. *Schéma des Espaces Naturels Sensibles de la Vienne – Synthèse*. Conseil Général de la Vienne, Poitiers, 42 p.

CREN Poitou-Charentes, 1999. *Guide du paysage en Poitou-Charentes*. CREN Poitou-Charentes, Poitiers, 179 p.

Dugrillon D. avec la collaboration de S. Berrehou, T. Chabaud et C. Chau, 2010. *Inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) de la Vienne (86). Rapport final*. BRGM/RP-59452-FR, 42 p., 16 ill., 3 ann., 1 carte hors-texte

LPO Vienne et Vienne Nature, 2016a. *Préfiguration de la Trame verte et Bleue sur le territoire du SCOT du Seuil du Poitou – Volet A : Rapport d'étude*. LPO Vienne, Vienne Nature, Poitiers, 199 p.

LPO Vienne et Vienne Nature, 2016b. *Préfiguration de la Trame verte et Bleue sur le territoire du SCOT du Seuil du Poitou – Volet B : Atlas cartographique*. LPO Vienne, Vienne Nature, Poitiers, 102 p.

Massary J.-V., Bour R., Cheylan M., Crochet P.-A., Geniez P., Guyetant R., Haffner P., Ineich I., Naulleau G., Ohler A.-M., Lescure J., 2015. *Liste taxinomique de l'Herpétofaune française*. http://lashf.org/wp-content/uploads/2016/06/LISTE_TAXINOMIQUE_SHF_FRANCE_-METROPOLE-_MAJ_10_juin_2015_.pdf

Poitou-Charentes Nature, 2002. *Amphibiens et Reptiles du Poitou-Charentes - Atlas préliminaire*. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 112 p.

Poitou-Charentes Nature (Ed), 2009. *Libellules du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte. 256 p.

Poitou-Charentes Nature, Terrisse J. (coord. éd), 2012. *Guides des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 476 p.

Poitou-Charentes Nature, 2016a. *Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Amphibiens et Reptiles*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 14p.

Poitou-Charentes Nature, 2016b. *Liste rouge des Rhopalocères du Poitou-Charentes*. À paraître.

Poitou-Charentes Nature (Coord), 2017. *Papillons de jour du Poitou-Charentes*. Deux-Sèvres Nature Environnement, Charente-Nature, Vienne Nature, Nature Environnement 17 et Muséum d'histoire naturelle de la Rochelle. Poitiers, 388 p.

Poitou-Charentes Nature, 2018a. *Enquête sur 3 mammifères protégés : le Muscardin, le Campagnol amphibie et la Crossope aquatique. – Rapport d'activités phase 1 – Année 2017*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 83 p.

- Poitou-Charentes Nature (Coord.), 2018b. *Espèces animales déterminantes de Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 91p.
- Poitou-Charentes Nature, 2018c. *Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Mammifères*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 15p.
- Poitou-Charentes Nature, 2018d. *Liste Rouge des Libellules menacées du Poitou-Charentes*. À paraître.
- Poitou-Charentes Nature, 2018e. *Liste Rouge régionale des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 12p.
- Poitou-Charentes Nature et LPO Vienne, 2009. *Catalogue des landes pour une sauvegarde des landes du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature et LPO Vienne, Fontaine-le-Comte. 48 p.
- Prévost O. et Gailledrat M. (Coords.), 2011. *Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes*. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 304 p.
- Rameau J-C. & coll., 1997. *CORINE Biotope*. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, MNHN, Nancy, 217 p.
- S.B.C.O., 1998. *Liste Rouge de la Flore menacée en région Poitou-Charentes*. Société Botanique du Centre-Ouest, Bull. SBCO n°29, pp.668-685.
- Sardet E., Defaut B. (coordinateurs), 2004. *Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques*. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.
- Symbiose Environnement, 2011. *Document d'Objectifs du Ruisseau de la Crochatière – Site Natura 2000 n: 61/FR5400463. Annexe 1: Diagnostic socio-économique et écologique*. Symbiose Environnement, Liniers, 103 p.
- UICN, MNHN, OPIE & SEF, 2012. *La liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France Métropolitaine*. Lien électronique.
- UICN France, MNHN, SHF, 2015. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine*. UICN, MNHN, SHF, Paris, 8 p.
- UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Libellules de France métropolitaine*. Paris, France, 12 p.
- UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine*. Paris, France, 32 p.
- UICN France, MNHN, SFEPM, ONCFS, 2017. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Mammifères de France métropolitaine*. UICN, MNHN, SFEPM, ONCFS, Paris, 16 p.
- Van Swaay C., Cuttelod A., Collins (S.), Maes D., Lopez Munguira M., Sasic M., Settele J., Verovnik R., Verstrael T., Warren M., Wiemers M. & Wynhof I., 2010. *European Red List of Butterflies*. UICN, Butterfly Conservation Europe, Publication Office of the European Union, Luxembourg, 48 p.
- Vienne Nature, 2007. *Projet de parc éolien sur la commune d'Usson-du-Poitou (86) – Diagnostics floristiques et faunistiques*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 56 p.
- Vienne Nature, 2008. *Projet de parc éolien à Adriers (86) – Diagnostics floristiques et faunistiques*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 64 p.
- Vienne Nature, 2009a. *Iles sauvages et sablières de la Vienne aval (86) – Suivi biologiques 2009*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 73 p.
- Vienne Nature, 2009b. *Inventaire des forêts alluviales du département de la Vienne, Plan Loire III – Bassin de la Vienne*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 52 p.

Vienne Nature, 2010a. *Inventaire des forêts alluviales du département de la Vienne, Plan Loire III – Bassin de la Vienne, de la Gartempe et de la Dive du Nord*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 113 p.

Vienne Nature, 2010b. *Inventaire et identification des naïades du département de la Vienne*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 38 p.

Vienne Nature, 2011. *Projet de parc éolien de Millac. Diagnostics floristique et faunistiques*. Vienne Nature, Fontaine-Le-Comte, 57 p.

Vienne Nature, 2013. *Recensement et diagnostic écologique des sources du département de la Vienne – Bilan années 2012-2013*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 67 p.

Vienne Nature, 2015a. *Prise en compte des chauves-souris dans la restauration des ponts routiers – Bilan 2015*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 37 p.

Vienne Nature, 2015b. *Suivis standardisés à long terme des espèces d'Odonates du Plan Régional d'Actions inféodés aux milieux lotiques. Rivière Vienne et ses affluents*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 76 p.

Vienne Nature, 2016a. *Trame Verte et Bleue, Commune de Moussac (86) – Diagnostic écologique*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 48 p.

Vienne Nature, 2016b. *Vallon de Fontperron - Persac (86) - Diagnostic écologique 2016*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 73 p.

Vienne Nature, 2016c. *Statut et indice de rareté de la faune de la Vienne*. Vienne Nature, Fontaine le Comte, 23 p.

Vienne Nature, 2017. *Inventaires des Amphibiens et des Reptiles de la Vienne – Synthèse des connaissances au 31/12/2016*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 53 p.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des zonages environnementaux

Annexe 2. Liste des espèces végétales et leurs statuts

Annexe 3. Liste des espèces d'oiseaux et leurs statuts

Annexe 4. Liste des espèces floristiques et faunistiques prises en compte pour l'analyse cartographique des réservoirs de biodiversité – Espèces indicatrices TVB

Annexe 5. Comparaison des réservoirs de biodiversité de la zone d'étude avec ceux du SRCE

Annexe 6. Commune de Bouresse

Annexe 7. Commune de Luchapt

Annexe 8. Commune de Millac

Annexe 9. Commune de Moussac

Annexe 10. Commune de Nérignac

Annexe 11. Commune de Queaux

Annexe 1. Liste des zonages environnementaux

Zonage environnemental	Identifiant	Nom	Communes	Milieux	Date de création	Date de réactualisation
ENS	MON19	RUISSEAU ET ÉTANGS DE BEAUREGARD	USSON-DU-POITOU, QUEAUX	Mares et étangs / Rivières et milieux associés	22/11/2006	
ENS	MON10	CÔTEAU DES CORDELIERS	QUEAUX	Rivières et milieux associés	09/12/2002	
CREN	86-032	VALLON DE FONTPERRON	MOUSSAC, PERSAC	Rivières et milieux associés	25/10/2006	21/06/2016
CREN	86-031	MOULIN DE LA CONCHE	LUCHAPT	Rivières et milieux associés	25/10/2006	21/06/2016
CREN	86-007	BOIS DE LA BOUGRIÈRE	QUEAUX	Landes	29/03/2000	21/06/2016
ZNIEFF1	540003230	LE FAY	BOURESSE	Landes		15/02/2002
ZNIEFF1	540004582	COTEAU DES CORDELIERS	QUEAUX	Rivières et milieux associés		
ZNIEFF1	540004633	BASSE VALLEE DE LA BLOURDE	PERSAC, MOUSSAC	Rivières et milieux associés		09/12/2002
ZNIEFF1	540120063	VALLON DU PUIITS TOURLET	AVAILLES-LIMOZINE, MILLAC	Bois / Rivières et milieux associés		09/12/2002
ZNIEFF1	540004585	COTEAU DU COURET	QUEAUX, MOUSSAC	Bois / Rivières et milieux associés		01/08/2002
ZNIEFF1	540014458	BOIS DE LA BOUGRIERE	QUEAUX	Landes / Mares et étangs		
ZNIEFF1	540004637	COTEAUX DE CHALAIS	MILLAC	Bois / Rivières et milieux associés		02/09/2002
ZNIEFF2	540120122	RUISSEAU DE LA CROCHATIERE	LE VIGEANT, QUEAUX, MOUSSAC	Rivières et milieux associés		
ZSC	FR5400463	VALLÉE DE LA CROCHATIÈRE	MOUSSAC, QUEAUX, LE VIGEANT	Rivières et milieux associés		13/04/2007

Annexe 2. Liste des espèces végétales et leurs statuts

NB : Cette liste d'espèce floristique repose sur des données naturalistes provenant d'inventaire dans le cadre d'étude ou de prospections aléatoires. Les données sont donc hétérogènes d'une commune à une autre et incomplètes.

Le nombre d'espèces floristiques connues pour chaque commune ne reflète pas la réalité, mais le résultat des différents inventaires menés sur les communes.

Nombre d'espèces floristiques connues et référencé dans la base de données de Vienne Nature entre 2006 et 2018 :

- Bouresse : 158 espèces ;
- Luchapt : 80 espèces ;
- Millac : 150 espèces ;
- Moussac : 443 espèces ;
- Nérignac : 0 espèce (aucun inventaire n'a été effectué sur la commune par Vienne Nature) ;
- Queaux : 52 espèces.

Espèces inscrites aux annexes de la Directive Habitats 92/43/CEE : annexe II (A2), annexe IV (A4)

Statut de protection nationale (N) ou régionale (R)

Espèce figurant sur la Liste Rouge Nationale de la flore menacée de France : espèce prioritaire (P) et non prioritaire (NP) ; Espèce figurant sur la Liste Rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes (Lr)

Espèce figurant sur la liste des espèces déterminantes pour le Poitou-Charentes (D) ; espèce figurant sur la liste des espèces déterminantes pour le département de la Vienne (D86).

Alloc. Espèce invasive

« X » : espèce connue sur la commune dans la base de données de Vienne Nature

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre		X			X		X
<i>Acer monspessulanum</i> L.	Érable de Montpellier					X		
<i>Acer negundo</i> L.	Érable negundo	alloc				X		
<i>Acer platanoides</i> L.	Érable plane					X		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore					X		X
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille				X	X		
<i>Aconitum lycoctonum</i> L. subsp. vulparia (Rchb. ex Spreng.) Nyma	Aconit Tue-loup	R, Lr, D86				X		
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Adoxe musquée					X		
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Égopode podagraire	D86						X
<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier blanc					X		
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire			X	X	X		
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire		X		X	X		
<i>Agrostis stolonifera</i> L. subsp. <i>stolonifera</i>	Agrostide blanche					X		
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère		X	X	X	X		
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Faux Vernis du Japon				X			
<i>Aira caryophylla</i> L. subsp. <i>multiculmis</i> (Dumort.) Bonnier & Layens	Canche à tiges nombreuses					X		
<i>Alisma lanceolatum</i> With.	Flûteau à feuilles lancéolées					X		
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau		X					
<i>Allium oleraceum</i> L.	Ail des jardins					X		
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	Alliaire officinale				X	X		X
<i>Allium schoenoprasum</i> L.	Civette	Lr, D86				X		
<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours					X		X
<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes		X		X			
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux					X		
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	Vulpin genouillé		X					
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	Vulpin des champs		X					
<i>Amaranthus bouchonii</i> Thell.	Amarante de Bouchon					X		
<i>Amaranthus blitum</i> L. subsp. <i>emarginatus</i> (Moq. ex Uline & W.L.Bray) Carretero, Muñoz Garm. & Pedrol	Amarante échançrée					X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge				X	X		
<i>Andryala integrifolia</i> L.	Andryale sinueuse					X		
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois					X		
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois					X		
<i>Anthemis arvensis</i> L.	Anthémis des champs				X			
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante		X	X	X	X		
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Anthriscus des bois		X		X	X		
<i>Aphanes arvensis</i> L.	Aphanès des champs		X			X		
<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	Ancolie commune				X			X
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	Arabette hirsute					X		
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette des dames					X		
<i>Arctium lappa</i> L.	Bardane commune				X			
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite Bardane					X		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Fromental élevé		X	X	X	X		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schubler & G.Martens	Avoine bulbeuse					X		
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune					X		
<i>Arum italicum</i> Mill.	Gouet d'Italie					X		
<i>Arum maculatum</i> L.	Arum tacheté					X		X
<i>Asphodelus albus</i> Mill.	Asphodèle blanc		X	X	X			
<i>Asplenium trichomanes</i> L. subsp. <i>quadrivalens</i> D.E.Mey.	Asplénie					X		
<i>Asplenium trichomanes</i> L. subsp. <i>trichomanes</i>	Asplénie des murailles					X		
<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Asplénie des murailles							X
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé	alloc				X		
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle							X
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	Arroche couchée					X		
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br.	Barbarée commune					X		
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette		X	X	X	X		
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau pendant					X		
<i>Bidens cernua</i> L.	Bident penché					X		
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillé	alloc				X		
<i>Bidens tripartita</i> L.	Bident trifoliolé					X		
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée		X					
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv.	Brachypode pénné		X	X		X		
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	Brachypode des bois					X		X
<i>Briza media</i> L.	Brize moyenne		X					
<i>Bromus erectus</i> Huds.	Brome dressé		X					
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou		X	X	X			
<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome fausse Orge					X		
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile		X		X	X		
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque		X			X		
<i>Buxus sempervirens</i> L.	Buis commun					X		
<i>Callitriche hamulata</i> W.D.J.Koch	Callitriche en crochet		X					
<i>Calamintha menthifolia</i> Host	Calament à feuilles de menthe					X		
<i>Callitriche platycarpa</i> Kutz.	Callitriche à fruits plats					X		
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br.	Liseron des haies					X		
<i>Campanula rapunculus</i> L.	Campanule raiponce				X	X		
<i>Campanula trachelium</i> L.	Campanule à feuilles d'ortie					X		
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Capselle bourse-à-pasteur				X	X		
<i>Carex acuta</i> L.	Laïche des marais					X		
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun		X		X	X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Carex caryophylla</i> Latourr.	Laîche printanière					X		
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.	Laîche cuivrée		X			X		
<i>Carex divulsa</i> Stokes	Laîche à épis séparés		X					
<i>Carex elata</i> All.	Laîche raide					X		
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laîche glauque		X			X		
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée		X			X		
<i>Carex hirta</i> L.	Laîche hérissée				X	X		
<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente					X		
<i>Carex ovalis</i> Gooden.	Laîche patte-de-lièvre			X	X			
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laîche à épis pendants					X		
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés					X		
<i>Carex remota</i> L.	Laîche à épis espacés					X		
<i>Carex riparia</i> Curtis	Laîche des rives					X		
<i>Carex divulsa</i> Stokes subsp. <i>divulsa</i>	Laîche à utricules divergents					X		
<i>Carex spicata</i> Huds.	Laîche en épis		X		X	X		
<i>Carex tomentosa</i> L.	Laîche tomenteuse		X					
<i>Carlina vulgaris</i> L.	Carline commune					X		
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Châtaignier commun			X	X	X		
<i>Catalpa bignonioides</i> Walter	Arbre aux haricots	alloc				X		
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb.	Pâturin rigide		X					
<i>Centaurea debeauxii</i> Godr. & Gren.	Centaurée de Debeaux					X		
<i>Centaurea gr. jacea</i> L.	Centaurée gr. jacée		X		X			
<i>Centaurea nemoralis</i> Jord.	Centaurée des bois					X		
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill. subsp. <i>decipiens</i>	Centaurée tardive					X		
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céaiste aggloméré		X		X	X		
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg. subsp. <i>vulgare</i> (Hartm.) Greuter & Burdet	Céaiste commun		X	X	X	X		
<i>Ceterach officinarum</i> Willd.	Cétérac officinal					X		
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc				X	X		
<i>Chenopodium ambrosioides</i> L.	Chénopode fausse ambrosie	alloc				X		
<i>Chelidonium majus</i> L.	Grande Chélidoine					X		
<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	Chénopode à graines nombreuses					X		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs		X		X	X		
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	Cirse des anglais		X					
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop.	Cirse laineux		X			X		
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris					X		
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais			X	X	X		
<i>Cirsium</i> sp.	Cirse				X			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. subsp. <i>vulgare</i>	Cirse à feuilles lancéolées					X		
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun		X	X	X	X		
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite					X		
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun					X		
<i>Coincya cheiranthos</i> (Vill.) Greuter & Burdet	Chou giroflée					X		
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs				X	X		
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada	alloc			X	X		
<i>Conium maculatum</i> L.	Ciguë tachetée					X		
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Grand Conopode					X		
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Sumatra					X		
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier			X	X	X		X
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin					X		
<i>Corydalis solida</i> (L.) Clairv.	Corydale à bulbe plein	D86				X		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne		X		X	X		X

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire				X	X		
<i>Crepis setosa</i> Haller f.	Crépide hérissé				X	X		
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm. subsp. <i>nemausensis</i> (Vill.) Babç.	Crépide de Nîmes					X		
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Gaillet croissette					X		
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton	Cyclamen à feuilles de Lierre					X		
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle à crêtes		X	X	X			
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet robuste	alloc				X		
<i>Cyperus longus</i> L. subsp. <i>badius</i> (Desf.) Bonnier & Layens	Souchet bai					X		
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais				X	X		
<i>Cytisus supinus</i> L.	Petit-cytise couché		X					
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré		X	X	X	X		
<i>Datura stramonium</i> L.	Datura officinal					X		
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte sauvage		X	X		X		
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	Canche cespiteuse					X		
<i>Dianthus armeria</i> L.	Oeillet velu		X			X		
<i>Dianthus carthusianorum</i> L.	Oeillet des Chartreux					X		
<i>Digitalis purpurea</i> L.	Digitale pourpre			X				
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine					X		
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cabaret-des-oiseaux					X		
<i>Draba muralis</i> L.	Drave des murailles					X		
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk.	Fausse Fougère mâle	D						X
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	Dryoptéris des Chartreux					X		
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	Dryoptéris dilaté							X
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle				X	X		X
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	Pied-de-coq	alloc				X		
<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune		X			X		
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.	Souchet des marais		X					
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Chiendent rampant		X					
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski subsp. <i>repens</i>	Chiendent officinal					X		
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe à grandes fleurs					X		
<i>Epilobium montanum</i> L.	Épilobe des montagnes			X				
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs				X	X		
<i>Epilobium tetragonum</i> L. subsp. <i>lamyi</i> (F.W.Schultz) Nyman	Épilobe de Lamy					X		
<i>Epilobium tetragonum</i> L. subsp. <i>tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles		X		X			
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs					X		
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Grande Prêle							X
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée				X			
<i>Erica scoparia</i> L.	Bruyère à balais		X					
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her.	Érodium à feuilles de ciguë					X		
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre					X		
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois					X		
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine				X	X		
<i>Euphorbia dulcis</i> L.	Euphorbe douce					X		
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveille-matin				X			
<i>Euonymus europæus</i> L.	Fusain d'Europe					X		
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A.Love	Renouée faux liseron					X		
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque élevée		X		X			
<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Fétuque géante					X		
<i>Festuca gr. ovina</i> L.	Fétuque des moutons (groupe)		X					
<i>Festuca gr. rubra</i> L.	Fétuque rouge (groupe)		X					

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>arundinacea</i>	Fétuque faux Roseau					X		
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine des prés					X		
<i>Filago vulgaris</i> Lam.	Cotonnière commune		X					
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	Filipendule commune					X		
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé		X		X	X		X
<i>Frangula dodonei</i> Ard. subsp. <i>dodonei</i>	Bourdaïne			X	X	X		
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron		X	X	X	X		X
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais		X	X	X	X		
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Galinsoga cilié	alloc				X		
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>erectum</i> Syme	Gaillet dressé					X		
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>mollugo</i>	Gaillet mollugine					X		
<i>Galium palustre</i> L. subsp. <i>palustre</i>	Gaillet des marais					X		
<i>Galeopsis tetrahit</i> L. subsp. <i>tetrahit</i>	Galéopsis Tétrahit					X		
<i>Galium verum</i> L. subsp. <i>verum</i>	Caille-lait jaune					X		
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit					X		X
<i>Genista tinctoria</i> L.	Genêt des teinturiers		X					
<i>Geranium columbinum</i> L.	Géranium colombin					X		
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium à feuilles découpées		X					
<i>Geranium lucidum</i> L.	Géranium luisant					X		
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou				X			
<i>Geranium robertianum</i> L.	Herbe à Robert			X	X	X		X
<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes					X		
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>robertianum</i>	Herbe à Robert					X		
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune		X	X		X		X
<i>Gladiolus illyricus</i> Koch	Glaïeul d'Illyrie	R, Lr, D86	X					
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre					X		X
<i>Glyceria declinata</i> Bréb.	Glycérie dentée		X		X			
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Cotonnière des fanges					X		
<i>Gratiola officinalis</i> L.	Gratiolle officinale	N, NP, Lr, D	X			X		
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre				X	X		X
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch	Ache faux cresson					X		X
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill.	Hélianthème nummulaire		X					
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune							X
<i>Heracleum sphondylium</i> L. subsp. <i>sphondylium</i>	Berce commune					X		
<i>Hesperis matronalis</i> L. subsp. <i>matronalis</i>	Julienne des dames	Lr, D86				X		
<i>Hieracium pilosella</i> L.	Piloselle		X			X		
<i>Hieracium sabaudum</i> L.	Épervière de Savoie					X		
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse		X	X	X	X		
<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle			X	X	X		
<i>Holcus mollis</i> L. subsp. <i>mollis</i>	Houlque molle					X		
<i>Hordeum murinum</i> L. subsp. <i>murinum</i>	Orge des rats					X		
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon					X		
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois					X		
<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché		X		X			
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis commun				X	X		
<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Millepertuis élégant			X	X			
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée		X	X	X	X		
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	Milleperthuis commun					X		
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx			X	X	X		
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya	alloc				X		X
<i>Impatiens noli-tangere</i> L.	Balsamine des bois	Lr, D86						X
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris des marais					X		X
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer	alloc				X		X
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	Jonc à fleurs aiguës		X		X	X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds		X		X			
<i>Juncus bulbosus</i> L.	Jonc bulbeux					X		
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré			X	X			
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc diffus		X	X	X	X		
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque		X			X		
<i>Juncus conglomeratus</i> L. subsp. <i>conglomeratus</i>	Jonc aggloméré					X		
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc fin	alloc				X		
<i>Juncus trifidus</i> L.	Jonc trifide				X			
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort.	Linaire élatine				X	X		
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort.	Linaire bâtarde				X			
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik.	Cytise aubour		X					
<i>Lactuca saligna</i> L.	Laitue à feuilles de saule			X				
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole		X			X		
<i>Lactuca virosa</i> L.	Laitue vireuse				X			
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc					X		
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre					X		
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune		X	X	X	X		
<i>Lapsana communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Lapsane commune					X		
<i>Lathraea clandestina</i> L.	Lathrée clandestine					X		X
<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Gesse hérissée				X			
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés			X				
<i>Lathyrus pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Gesse des prés					X		
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw.	Faux Riz	(D)				X		
<i>Lemna minor</i> L.	Petite Lentille-d'eau		X			X		
<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Liondent d'automne		X					
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam. subsp. <i>saxatilis</i>	Liondent des rochers					X		
<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth.	Passerage à feuilles variables					X		
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. <i>vulgare</i>	Marguerite					X		
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite		X	X	X	X		
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène					X		
<i>Linum bienne</i> Mill.	Lin bisannuel			X				
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif		X					
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	Linaire rampante				X	X		
<i>Linaria vulgaris</i> Mill. subsp. <i>vulgaris</i>	Linaire commune					X		
<i>Lobelia urens</i> L.	Lobélie brûlante		X		X			
<i>Lolium multiflorum</i> Lam.	Ray-grass d'Italie					X		
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass Anglais		X	X	X	X		
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois		X	X	X	X		
<i>Lonicera periclymenum</i> L. subsp. <i>periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois					X		
<i>Lotus angustissimus</i> L.	Lotier grêle					X		
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé		X	X	X	X		
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	Lotier des fanges			X	X	X		
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs				X	X		
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie	alloc				X		
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule des champs					X		
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin subsp. <i>sylvatica</i>	Luzule des bois					X		
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin	Luzule des bois	D				X		
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe		X			X		
<i>Lycopus europaeus</i> L. subsp. <i>europaeus</i>	Lycophe d'Europe					X		
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire					X		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Grande Lysimaque					X		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune					X		
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Lythrum à feuilles d'Hysope		X					
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire					X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée			X	X	X		
<i>Malus sylvestris</i> Mill.	Pommier des bois		X					
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve des bois					X		
<i>Matricaria perforata</i> Mérat	Matricaire inodore				X			
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachée					X		
<i>Medicago lupulina</i> L.	Minette		X					
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée					X		
<i>Medicago lupulina</i> L. subsp. <i>lupulina</i>	Luzerne Lupuline					X		
<i>Melampyrum cristatum</i> L.	Mélampyre à crêtes		X					
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale					X		
<i>Melampyrum pratense</i> L.	Mélampyre des prés		X					
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique à une fleur					X		
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique				X	X		X
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs					X		
<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe pouliot		X					
<i>Mentha aquatica</i> L. subsp. <i>aquatica</i>	Baume d'eau					X		
<i>Mentha arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Menthe des champs					X		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh. subsp. <i>suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes					X		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe odorante					X		
<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace					X		
<i>Mercurialis annua</i> L. subsp. <i>annua</i>	Mercuriale annuelle					X		
<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier d'Allemagne					X		
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf.	Muflier des champs				X			
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Sabline à trois nervures					X		
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie bleue				X			
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Céraiste aquatique					X		
<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Myosotis des champs		X					
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	Myosotis bicolore		X					
<i>Myosotis laxa</i> Lehm. subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh.	Myosotis gazonnant					X		
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais				X			
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel subsp. <i>ramosissima</i>	Myosotis hérissé					X		
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle en épi					X		
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Narcisse jaune	Lr, D				X		
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br.	Cresson de fontaine							X
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br. subsp. <i>officinale</i>	Cresson de fontaine					X		
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort. subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb.	Odontite tardif					X		
<i>Oenanthe</i> sp.	Oenanthe		X					
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle					X		
<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli	Onagre à grandes fleurs	alloc				X		
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L.	Oenanthe faux boucage			X	X			
<i>Onopordum acanthium</i> L. subsp. <i>acanthium</i>	Chardon aux ânes					X		
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P.Fourn.	Arrête-boeuf		X					
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P.Fourn. var. <i>procurrens</i> (Wallr.) Burnat	Bugrane maritime					X		
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	Orchis mâle					X		
<i>Origanum vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	Origan commun					X		
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.	Ornithogale des Pyrénées					X		
<i>Oxalis dillenii</i> Jacq.	Oxalide de Dillenius					X		
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalis des fontaines	alloc				X		
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.	Millet dichotome					X		
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot commun		X					
<i>Parietaria judaica</i> L.	Pariétaire couchée					X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch.	Vigne-vierge à cinq folioles					X		
<i>Pastinaca sativa</i> L. subsp. <i>urens</i> (Req. ex Godr.) Celak.	Panais brûlant					X		
<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr.	Peucédan de France			X	X	X		
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux roseau					X		
<i>Phalaris arundinacea</i> L. subsp. <i>arundinacea</i>	Alpiste faux Roseau					X		
<i>Phleum pratense</i> L. subsp. <i>serotinum</i> (Jord.) Berher	Fléole bulbeuse		X	X		X		
<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Scolopendre officinale					X		X
<i>Phyteuma spicatum</i> L.	Raiponce en épi					X		
<i>Picris echioides</i> L.	Picride fausse vipérine		X			X		
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse épervière		X			X		
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	Petit Boucage		X			X		
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne-de-cerf					X		
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé		X		X	X		
<i>Plantago major</i> L.	Grand Plantain			X	X			
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>intermedia</i> (Gilib.) Lange	Plantain intermédiaire					X		
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>	Grand Plantain		X			X		
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel		X		X	X		
<i>Poa chaixii</i> Vill.	Pâturin de Chaix	Lr, D86				X		
<i>Poa compressa</i> L.	Pâturin comprimé		X			X		
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois					X		
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés		X	X				
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Pâturin des prés					X		
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun		X	X	X			
<i>Polygonum amphibium</i> L.	Renouée amphibie					X		
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux				X			
<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Renouée Poivre d'eau					X		
<i>Polypodium interjectum</i> Shivas	Polypode du Chêne					X		
<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Renouée à feuilles de patience					X		
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon commun			X		X		
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire		X		X	X		
<i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i>	Renouée des oiseaux					X		
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	Polystic à soies					X		
<i>Polypodium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	Polypode commun							X
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygale commun				X			
<i>Polypodium vulgare</i> L.	Polypode commun					X		
<i>Polypogon</i> sp.	Polypode							X
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir			X		X		
<i>Populus nigra</i> L. subsp. <i>nigra</i>	Peuplier noir					X		
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble		X	X		X		
<i>Populus</i> sp.	Peuplier							X
<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier maraîcher				X	X		
<i>Portulaca oleracea</i> L. subsp. <i>oleracea</i>	Porcelane					X		
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies					X		
<i>Potentilla argentea</i> L.	Potentille argentée					X		
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Potentille tormentille			X				
<i>Potentilla montana</i> Brot.	Potentille des montagnes					X		
<i>Potamogeton nodosus</i> Poir.	Potamot noueux		X		X	X		
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante		X	X		X		
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille stérile					X		
<i>Primula veris</i> L. subsp. <i>veris</i>	Primevère officinale					X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Primula veris</i> L.	Coucou					X		
<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755]	Merisier		X	X	X	X		
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	Brunelle blanche		X					
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier							X
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de sainte Lucie		X					
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier		X	X	X	X		
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle		X	X	X	X		
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle			X	X	X		X
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique					X		
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau	Pulmonaire à feuilles longues					X		
<i>Pyrus pyraster</i> (L.) Du Roi	Poirier sauvage					X		
<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Chêne sessile					X		X
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent		X					
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé		X	X	X	X		
<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i> [nom. cons.]	Chêne pubescent					X		
<i>Ranunculus acris</i> L.	Bouton d'or		X	X	X			
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse		X	X	X	X		
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Renoncule ficaire					X		X
<i>Ranunculus flammula</i> L.	Renoncule flammette		X		X			
<i>Ranunculus fluitans</i> Lam.	Renoncule des rivières	Lr, D86				X		
<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	Renoncule à feuilles de Lierre	Lr, D86			X			
<i>Ranunculus parviflorus</i> L.	Renoncule à petites fleurs		X					
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank	Renoncule peltée		X					
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante		X	X	X	X		X
<i>Ranunculus acris</i> L. subsp. <i>acris</i>	Bouton-d'or					X		
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz	Renoncule de Sardaigne		X			X		
<i>Ranunculus ficaria</i> L. subsp. <i>bulbilifer</i> Lambinon	Ficaire à bulbilles					X		
<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	Radis sauvage		X			X		
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	alloc				X		
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif					X		
<i>Rhinanthus minor</i> L.	Petit Rhinante				X			
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac amarante							X
<i>Ribes nigrum</i> L.	Cassissier					X		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux acacia	alloc		X	X	X		X
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Roripe amphibie					X		
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Roripe des marais					X		
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser	Roripe des bois	D86				X		
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs				X	X		
<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier des chiens		X			X		
<i>Rosa deseglisei</i> Boreau	Églantier de Déséglise					X		
<i>Rosa gr. canina</i> L.	Eglantier des chiens				X	X		
<i>Rosa canina</i> L. subsp. <i>canina</i>	Eglantier					X		
<i>Rosa stylosa</i> Desv.	Rosier à styles soudés					X		
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleue					X		
<i>Rubus corylifolius</i> Sm.	Ronce à feuilles de noisetier					X		
<i>Rubus corylifolius</i> Sm. gr.	Ronce à feuilles de noisetier					X		
<i>Rubus sec. Corylifolii</i> Lindl.	Ronce à feuilles de noisetier (section)					X		
<i>Rubus sec. Fruticosii</i> (Wimm. et Grab.) Godr. s. sec. <i>Discolores</i>	Ronce discolore (section)		X	X	X	X		
<i>Rubia peregrina</i> L. subsp. <i>peregrina</i>	Garance sauvage					X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Rubus sec. Fruticosii</i> (Wimm. et Grab.) Godr. s. sec. <i>Suberecti</i>	Ronce			X	X	X		
<i>Rubus sec. Fruticosii</i> (Wimm. et Grab.) Godr. s. sec. <i>Sylvatici</i>	Ronce des bois (section)					X		
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott	Ronce à feuilles d'orme		X			X		
<i>Rubus sp.</i>	Ronce							X
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés		X	X	X			
<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille		X	X	X			
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Oseille agglomérée		X	X	X	X		
<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue		X	X	X			
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience sauvage					X		
<i>Rumex acetosella</i> L. subsp. <i>acetosella</i>	Oseillelette					X		
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Oseille sanguine					X		
<i>Rumex crispus</i> L. subsp. <i>crispus</i>	Oseille crépue					X		
<i>Rumex thyrsoflorus</i> Fingerh.	Oseille à oreillettes				X			
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	Fragon faux houx					X		
<i>Sagina procumbens</i> L.	Sagine couchée					X		
<i>Salix acuminata</i> Mill.	Saule roux			X	X	X		
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc		X			X		
<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile	D86				X		
<i>Salix sp.</i>	Saule							X
<i>Salix alba</i> L. subsp. <i>alba</i>	Saule blanc					X		
<i>Salix purpurea</i> L. subsp. <i>lambertiana</i> (Sm.) Macreight	Saule de Lambert					X		
<i>Salix x charrieri</i> Chass.	Saule de Charrier		X		X	X		
<i>Salix x rubens</i> Schrank	Osier jaune					X		
<i>Sambucus ebulus</i> L.	Sureau yèble					X		
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir					X		X
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Petite pimprenelle		X					
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale					X		
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Jonc-des-chaisiers		X					
<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des bois					X		
<i>Scrophularia auriculata</i> Loefl. ex L.	Scrofulaire aquatique					X		
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse					X		
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire à casque					X		
<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc					X		
<i>Sedum rupestre</i> L.	Orpin des rochers					X		
<i>Sedum rubens</i> L. subsp. <i>rubens</i>	Orpin rougeâtre					X		
<i>Sedum telephium</i> L. subsp. <i>telephium</i>	Orpin reprise					X		
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobé		X	X	X	X		
<i>Senecio jacobaea</i> L. subsp. <i>jacobaea</i>	Séneçon de Jacob					X		
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon commun					X		
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun		X					
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult.	Sétaire glauque					X		
<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	Sétaire verte		X			X		
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shérardie des champs				X			
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Compagnon rouge					X		X
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv.	Silène fleur de coucou			X	X			
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	Compagnon blanc				X	X		
<i>Silene nutans</i> L. subsp. <i>nutans</i>	Silène penché					X		
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke subsp. <i>vulgaris</i>	Silène commun					X		
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène commun					X		
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs				X			
<i>Sison amomum</i> L.	Sison aromatique					X		
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Herbe aux chantres				X			

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère					X		
<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Solidage tardif					X		
<i>Solidago virgaurea</i> L. subsp. <i>virgaurea</i>	Solidage verge-d'or					X		
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron piquant		X		X	X		
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher		X			X		
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill subsp. <i>asper</i>	Laiteron piquant					X		
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier torminal		X		X	X		
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman	Rubanier simple					X		
<i>Sparganium erectum</i> L. subsp. <i>neglectum</i> (Beeby) K.Richt.	Rubanier négligé					X		
<i>Spergula arvensis</i> L.	Spergule des champs				X			
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid.	Lenticule à nombreuses racines					X		
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole tenace					X		
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trevis.	Épiaire officinale					X		
<i>Stachys palustris</i> L.	Épiaire des marais					X		
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des bois					X		X
<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée			X	X	X		
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée			X		X		X
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Stellaire intermédiaire				X	X		
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés		X			X		
<i>Symphytum tuberosum</i> L.	Consoude tubéreuse					X		
<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun				X	X		X
<i>Taraxacum</i> sp.	Pissenlit		X	X	X			
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germandrée scorodoine			X	X	X		
<i>Thymus pulegioides</i> L.	Thym de bergère					X		
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul des bois					X		
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à larges feuilles					X		
<i>Tilia x vulgaris</i> Hayne	Tilleul commun					X		
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs		X					
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis du Japon		X			X		
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	Salsifis des prés		X					
<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs					X		
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle champêtre				X	X		
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Petit Trèfle jaune		X		X	X		
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv.	Avoine doré					X		
<i>Trifolium hybridum</i> L.	Trèfle hybride				X			
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle commun			X	X	X		
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant		X	X	X	X		
<i>Typha angustifolia</i> L.	Massette à feuilles étroites		X					
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles		X			X		
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe		X	X	X	X		
<i>Ulex minor</i> Roth	Ajonc nain					X		
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre					X		X
<i>Ulmus minor</i> Mill. subsp. <i>carpinifolia</i> Gled.	Orme					X		
<i>Ulmus minor</i> Mill. subsp. <i>minor</i>	Orme à feuilles luisantes					X		
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque		X	X	X	X		X
<i>Urtica dioica</i> L. subsp. <i>dioica</i>	Ortie dioïque					X		
<i>Valeriana officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Valériane officinale					X		
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs		X			X		
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne					X		
<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre					X		
<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine sauvage		X		X	X		
<i>Veronica persica</i> Poir.	Véronique persicaire		X			X		

Nom scientifique	Nom français	Statut	BOURESSE	LUCHAPT	MILLAC	MOUSSAC	NERIGNAC	QUEAUX
<i>Verbascum phlomoides</i> L.	Molène faux phlomis					X		
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill.	Molène pulvérulente					X		
<i>Veronica beccabunga</i> L. subsp. <i>beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux					X		
<i>Veronica hederifolia</i> L. subsp. <i>hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre					X		
<i>Veronica hederifolia</i> L. subsp. <i>lucorum</i> (Klett & Richt.) Hartl	Véronique des bois					X		
<i>Veronica serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de Serpolet					X		
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon blanc					X		
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier					X		
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis					X		
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Vesce hérissée		X		X			
<i>Vicia lutea</i> L.	Vesce jaune				X			
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce sauvage					X		
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>nigra</i> (L.) Ehrh.	Vesce à gousses noires				X			
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Vesce cultivée		X		X	X		
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth subsp. <i>tenuifolia</i>	Vesce à feuilles grêles					X		
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à quatre graines					X		
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik.	Dompte-venin officinal					X		
<i>Vinca minor</i> L.	Petite Pervenche					X		
<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs				X	X		
<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée					X		
<i>Viola pumila</i> Chaix	Petite violette	R, P, Lr	X					
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette des bois			X		X		
<i>Viola riviniana</i> Rchb.	Violette de Rivin		X			X		
<i>Viscum album</i> L. subsp. <i>album</i>	Gui des feuillus					X		
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	Vulpie faux brome		X	X	X	X		
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel.	Vulpie queue-de-rat		X			X		

Annexe 3. Liste des espèces d'oiseaux et leurs statuts

Nom français	Nom latin	Protection	LRN	LRR	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	P	LC	LC			X			X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	C3	NT	VU	X	X	X	X	X	X
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	P	LC	NT	X	X	X	X	X	X
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	P	VU				X	X		X
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	C2	CR	CR	X		X			X
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	P	LC	LC			X	X		X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	P	LC	LC			X			X
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	P	LC	VU	X	X	X			
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	P	NT	LC				X		
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	P	VU	EN	X	X				
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	P	EN	EN	X		X			X
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	P	VU	NT	X		X	X	X	X
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	P	LC	VU	X		X	X	X	X
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	P	LC	LC	X		X	X	X	X
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	P	NT	NT	X					X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	P	LC	NT	X		X	X		X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	P	VU	RE			X			
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	C3	LC	VU			X	X		X
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	C2	LC	EN			X			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C2	LC	LC	X	X	X	X		X
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	C2	LC	NA			X			
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	C2	LC	NA			X			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	P	VU	NT	X	X	X	X	X	X
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	C2	LC		X		X			
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	P	LC		X		X			X
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	C2	LC	VU			X			
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	P	NT	CR	X		X	X		X
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	P	LC	NT	X	X		X	X	X
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	P2	LC	NT	X		X		X	X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	P	LC	LC	X	X				X
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	P	LC	NT	X		X	X		X
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	P	EN	NA						X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	P	LC	EN						X
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	C2	NAb				X			
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	P5C1N	LC	LC	X	X	X	X		X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	P5C1N	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	C2	VU	EN	X					X
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	P	LC	LC		X	X	X		X

Nom français	Nom latin	Protection	LRN	LRR	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	P	LC	VU	X	X		X		X
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	P	VU	NA	X		X	X		
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	P	LC	LC						X
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	p4B	LC	LC	X		X	X		X
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	p5 C N	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	p5 C	LC				X	X		X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	P	NT	NT	X	X	X	X		X
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	P			X					
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	P	LC	NT	X					
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	P	LC	CR	X		X	X		X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	P	NT	NT				X	X	X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	P	LC	NT	X		X	X	X	X
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	P	EN	VU						X
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C2	LC	LC	X	X	X	X		X
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	C2	VU	VU			X			X
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	C2	LC	CR			X			
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C2	LC	NT	X		X			X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	p5 C1 N	LC	LC	X	X	X	X		X
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	P	NT	NT				X		
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	P	VU	RE			X	X		
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	p2	NT	VU			X			
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	P	EN				X			
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	p2	LC	VU			X	X		X
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	P	LC	CR			X			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	p2	LC	VU	X	X	X	X		X
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	P	NT	NA	X	X	X	X		X
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	P	LC	LC	X		X	X		X
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	P	LC	VU	X	X	X			X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C3	LC	NT	X	X	X			X
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	C3	LC		X		X			X
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	C3	LC		X		X			X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	C3	LC	LC	X	X	X	X		X
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	P	LC	NT	X		X	X		X
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	P	CR			X	X	X	X	X
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	P	LC	VU				X		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	P	LC	LC	X		X			
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	P	LC	VU			X			
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	P	VU	CR	X					
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	P	LC	LC	X	X	X			X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	P	NT	NT	X	X	X		X	X
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	P	LC	NT						X

Nom français	Nom latin	Protection	LRN	LRR	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P	NT	NT	X	X	X	X	X	X
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	P	LC	LC	X		X	X		X
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	P	VU	NT	X		X			X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	P	NT	NT	X		X	X	X	X
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	P	VU	NT	X		X	X		X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	C3	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	P	LC	CR		X				X
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	P	LC	VU		X	X	X		X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	P	VU			X	X		X	X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	p2	LC	NT	X	X	X	X	X	X
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	P	EN	EN		X	X			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	p2	NT	VU			X	X		X
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	P	LC	NT	X		X	X		X
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	C2	VU	NA	X		X			
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	p5 C	LC	DD	X		X	X		X
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	P	LC	VU	X		X			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	P	VU	NT	X			X		X
Pic mar	<i>Dendropicos medius</i>	P	LC	NT						X
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	P	LC	VU			X	X		X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	p5 C1 N	LC	LC	X	X	X	X		X
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator senator</i>	P	VU	EN	X	X				X
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	P	NT	NT	X	X	X	X	X	X
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	P	EN	RE						X
Pigeon biset domestique	<i>Lanius meridionalis</i>	P	EN		X					
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C3	LC	EN	X		X			X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	p5 C3 N	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	P			X	X	X	X		X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	P	LC	LC	X		X	X	X	X
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	P	VU	EN	X		X			X
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	P	LC							X
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	C2	LC		X			X		X
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	P	LC	NT	X					X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	P	NT	CR			X	X		X
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	P	NT	EN						X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X

Nom français	Nom latin	Protection	LRN	LRR	Bouresse	Luchapt	Millac	Moussac	Nérignac	Queaux
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	P	CR			X				
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	P	NT	VU		X				
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	P	LC	LC	X	X	X	X		X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	P	LC	LC	X			X		X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	C2	VU	CR	X		X			
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	C2	VU	EN	X		X			
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	P	VU	NT	X		X	X		X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	P	LC	VU			X			
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	P	VU	CR	X					
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	P	NT	NT	X	X	X	X	X	X
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	P	LC		X		X	X		X
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	P	LC	VU	X					X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C3	VU	VU	X		X	X	X	X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	C3	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	P	NT	EN	X					X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	P	LC	LC	X	X	X	X	X	X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	C2-3	NT	VU	X	X	X	X		X
Vanneau sociable	<i>Vanellus gregarius</i>	C2-3	NT	VU	X					
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	P	VU	NT	X	X	X	X	X	X

Légende :

En gras : les espèces d'oiseaux patrimoniales de la Vienne.

Protection : Statut Juridique France : P : Espèce intégralement protégée ; p2 : Espèce partiellement protégée - destruction et enlèvement des individus, des œufs et des nids peuvent être autorisés ; p3 : Espèce partiellement protégée sur tout le territoire sauf Midi-Pyrénées ; p4B : Espèce partiellement protégée - prélèvement possible d'un poussin au nid ; p5 : Espèce commercialisable ; C : Gibier autorisé à la chasse ; C1 : Gibier sédentaire ; C2 : Gibier d'eau ; C3 : Gibier de passage ; N : Espèce classée nuisible.

LRN : Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, selon UICN, MHNH, LPO, SEOF et ONCFS (2016).

LRR : Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, selon LPO, GODS et Charente Nature (PCN 2018).

Pour les listes rouges : RE : espèce disparue de la zone géographique considérée ; CR : en danger critique d'extinction ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacée ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NE : non évalué, espèce non encore confrontée aux critères de la Liste Rouge ; NA : non applicable, espèce non soumise à évaluation.

Annexe 4. Liste des espèces floristiques et faunistiques prises en compte pour l'analyse cartographique des réservoirs de biodiversité – Espèces indicatrices TVB

NB : cette liste est issue de la liste des espèces indicatrices TVB retenues dans le cadre de l'étude de la TVB du SCoT Seuil du Poitou (LPO Vienne et Vienne Nature, 2016a). Elle a fait l'objet d'une réactualisation en fonction des données connues pour les 6 communes étudiées.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	MILIEUX							
		Plaines agricoles	Rivières et Milieux associés	Bois et Forêts	Landes	Cavités Souterraines	Bocage	Pelouses et Vallées sèches	Mares et étangs
FLORE									
Aconit tue-loup	<i>Aconitum lycoctonum</i> <i>subsp. vulparia</i>		x						
Glaïeul d'Illyrie	<i>Gladiolus illyricus</i>			x					
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>		x						
Narcisse des bois	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>			x					
MAMMIFERES									
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>			x		x	x		
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	x					x		
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>						x		
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>		x						
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>		x						
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i>			x					
Fouine	<i>Martes foina</i>						x		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>			x		x	x		
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>			x		x	x		
Loir gris	<i>Glis glis</i>			x					
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>		x						
Martre des pins	<i>Martes martes</i>			x			x		
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>		x						
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>					x			
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>			x		x	x		
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>					x			
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>		x	x					x
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		x	x					x

Nom vernaculaire	Nom scientifique	MILIEUX							
		Plaines agricoles	Rivières et Milieux associés	Bois et Forêts	Landes	Cavités Souterraines	Bocage	Pelouses et Vallées sèches	Mares et étangs
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>					x			
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>		x				x		x
OISEAUX									
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>						x		
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		x						x
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>				x		x		
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	x							
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	x			x				
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	x							
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>						x		
Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>			x					
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>						x		
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>			x					
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>				x				
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>								x
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>		x						x
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>						x		
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		x						x
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>			x					
Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	x							
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>			x					
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>			x					
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>						x		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>						x		
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>						x		
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>			x					
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>			x					
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	x					x		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			x					
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	x							
REPTILES									
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>		x	x			x		x
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>			x					
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>			x			x		
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>			x			x		
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>			x			x		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	MILIEUX							
		Plaines agricoles	Rivières et Milieux associés	Bois et Forêts	Landes	Cavités Souterraines	Bocage	Pelouses et Vallées sèches	Mares et étangs
AMPHIBIENS									
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>						x		x
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>								x
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>			x			x		x
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>						x	x	x
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>						x		x
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			x			x		x
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>			x					x
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>			x			x		x
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>			x			x		x
INSECTES									
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>		x						
Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>							x	
Bel Argus	<i>Lysandra bellargus</i>							x	
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>		x						x
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>		x						
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>		x						x
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>		x						x
Echiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>		x		x		x		
Grand mars changeant	<i>Apatura iris</i>		x	x				x	
Gomphe à pattes jaunes	<i>Gomphus flavipes</i>		x						
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>		x						
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>						x		
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>								x
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>		x						
Lucarne Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>						x		
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>		x	x					
Petit sylvain	<i>Limnitis camilla</i>			x					
CRUSTACES									
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>		x						
MOLLUSQUES									
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>		x						

Annexe 5. Comparaison des réservoirs de biodiversité de la zone d'étude avec ceux du SRCE

	Réservoirs de biodiversité		Surface /Linéaire / Nombre		Remarque
			Zone d'étude	SRCE	
TRAME VERTE	Bocage		1165,18 ha	8569,15 ha	Réservoirs affinés par rapport au SRCE ¹²
	Bois		969,52 ha	944,09 ha	+25,43 ha
	Landes		133,91 ha	133,91 ha	identique
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	11,84 ha	-	+11,84 ha
		Cours d'eau	63,10 km	63,10 km	identique
	Mares et étangs	Mares	402 mares	-	+ 402 mares
		Etangs	26,12 ha	-	+ 26,12 ha

¹² Visite de terrain pour vérifier si les secteurs présentaient les caractéristiques d'un bocage et prise en compte du maillage de haies et de prairies permanentes (RPG 2016).

Annexe 6. Commune de Bouresse

Analyse cartographique

Surface de la commune : 37,34 km²

Les grandes entités paysagères :

Code Corine Biotope	Habitats naturels	Surface en ha	%
82	Culture	2122,72	56,85
38	Prairie mésophile	933,08	24,99
86	Villes, villages, habitations et sites industriels	186,29	4,99
41	Forêt caducifoliée	146,03	3,91
43	Forêt mixte	137,12	3,67
42	Forêt de conifères	91,48	2,45
84.3	Petits bois, bosquets	46,87	1,26
22	Eaux douces stagnantes	32,53	0,87
31.8	Fourrés	20,10	0,54
31	Landes et fruticées	8,70	0,23
86.4	Carrière	6,91	0,19
83	Vergers, vigne, jardin et plantation d'arbres	2,15	0,06

Nombre de mares : 109

Nombre de sources : 3

Nombre de cavités souterraines : 0

Linéaire de haies : 95,1 km

Maillage de haies : 2,55 km/km²

Éléments de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité :

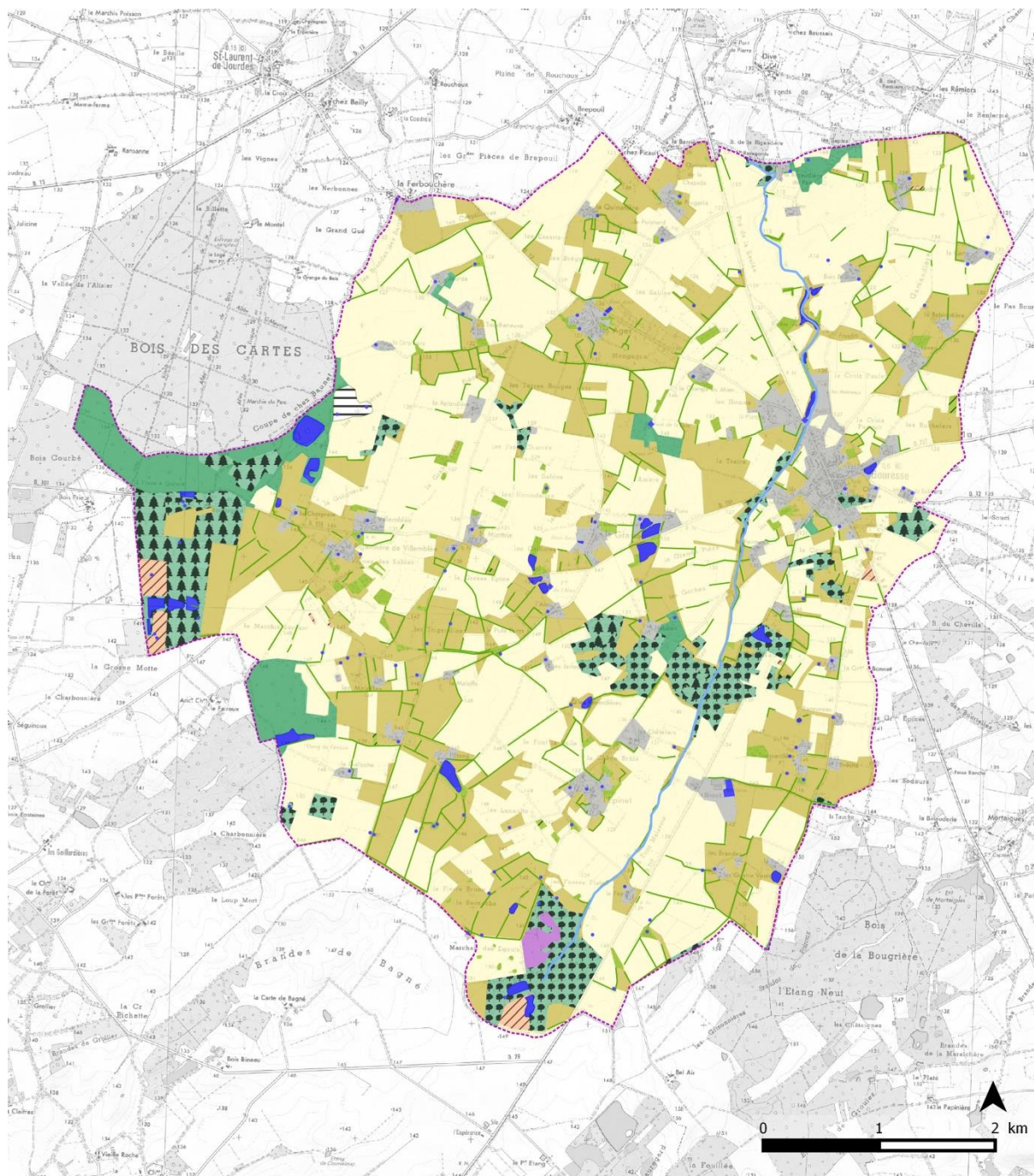
	Réservoirs de biodiversité	Surface / Linéaire / Quantité	Pourcentage de la surface du réservoir par rapport à la commune
TRAME VERTE	Bocage	-	-
	Bois	201,80 ha	5,4 %
	Landes	8,72 ha	0,23 %
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	-
		Cours d'eau	8,35 km
	Mares et étangs	Mares	109 mares
		Etangs	-

Linéaire de corridors écologiques :

- Trame verte (haies) : 4,8 km (dont 1,4 km à renforcer par des plantations de haies)
- Trame bleue (cours d'eau) : 8,35 km (dont 8,35 km de réservoirs de biodiversité)

Nombre de zones de conflit potentiel :

- Zones de conflit avec des réservoirs de biodiversité : 1
- Zones de conflit avec des corridors écologiques : 3



Élaboration de la Trame Verte et Bleue - Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)
Commune de BOURESSE

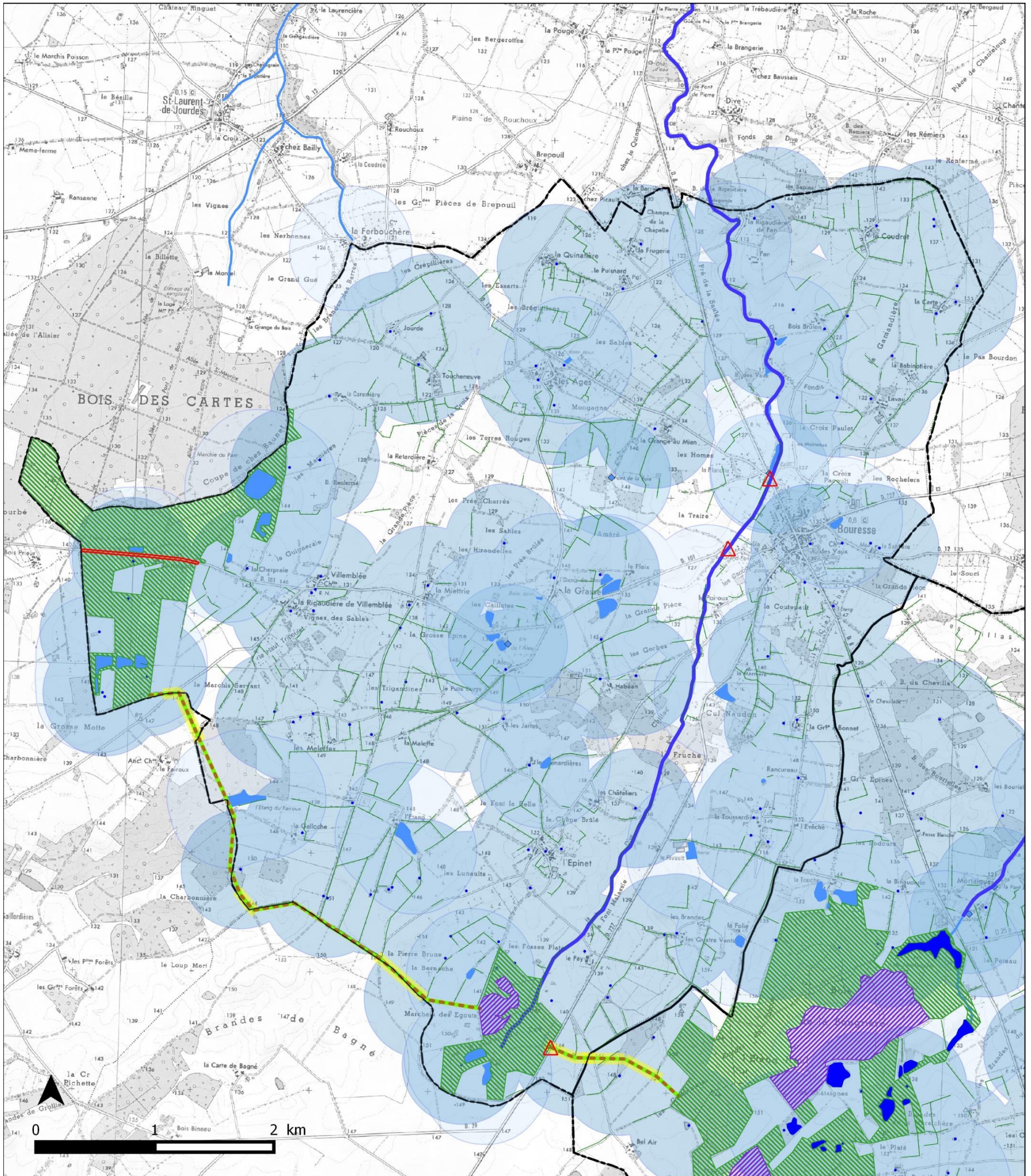
Habitats naturels (Grandes entités)

- Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
- Eaux courantes - (COR : 24)
- Landes et fruticées - (COR : 31)
- Forêt caducifoliée - (COR : 41)
- Forêt de conifères - (COR : 42)
- Forêt mixte - (COR : 43)
- Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)
- Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)

- Fourrés - (COR : 31.8)
- Culture - (COR : 82)
- Prairie mésophile - (COR : 38)
- Carrière - (COR : 86.4)
- Villes, villages, habitations et sites industriels - (COR : 86)
- ◆ Mares
- ◆ Sources
- Localisation des haies (photo-interprétation)



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
 Sources : IGN - SCAN25 2007, BD ORTHO 86 2011,
 Google Satellite 2018, RPG 2016, Données Vienne
 Nature et LPO Poitou-Charentes



LA TRAME VERTE ET BLEUE - Commune de BOURESSE (86)

▭ Limites communales

TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

- Bois et Forêts
- Landes

Éléments de corridors

- Corridors écologiques identifiés (à préserver)
- Haies

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

- Etangs
- Cours d'eau
- Mares

Éléments de corridors

- Sources
- Etangs
- Connectivité points d'eau (500 m)
 - Etangs
 - Sources
 - Mares

ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

- Zones de conflit - Réservoirs
- Zones de conflit - Corridors



Conception : © Vienne Nature, Déc. 2018
Source : IGN SCAN25 - 2007

Annexe 7. Commune de Luchapt

Analyse cartographique

Surface de la commune : 26,37 km²

Les grandes entités paysagères :

Code Corine Biotope	Habitats naturels	Surface en ha	%
38	Prairie mésophile	1231,57	46,70
82	Culture	1008,71	38,25
41	Forêt caducifoliée	207,60	7,87
86	Villes, villages, habitations et sites industriels	114,64	4,35
84.3	Petits bois, bosquets	30,56	1,16
31.8	Fourrés	21,22	0,80
22	Eaux douces stagnantes	17,85	0,68
83	Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres	4,50	0,17
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	0,49	0,02

Nombre de mares : 62

Nombre de sources : 4

Nombre de cavités souterraines : 0

Linéaire de haies : 215 km

Maillage de haies : 8,16 km/km²

Éléments de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité :

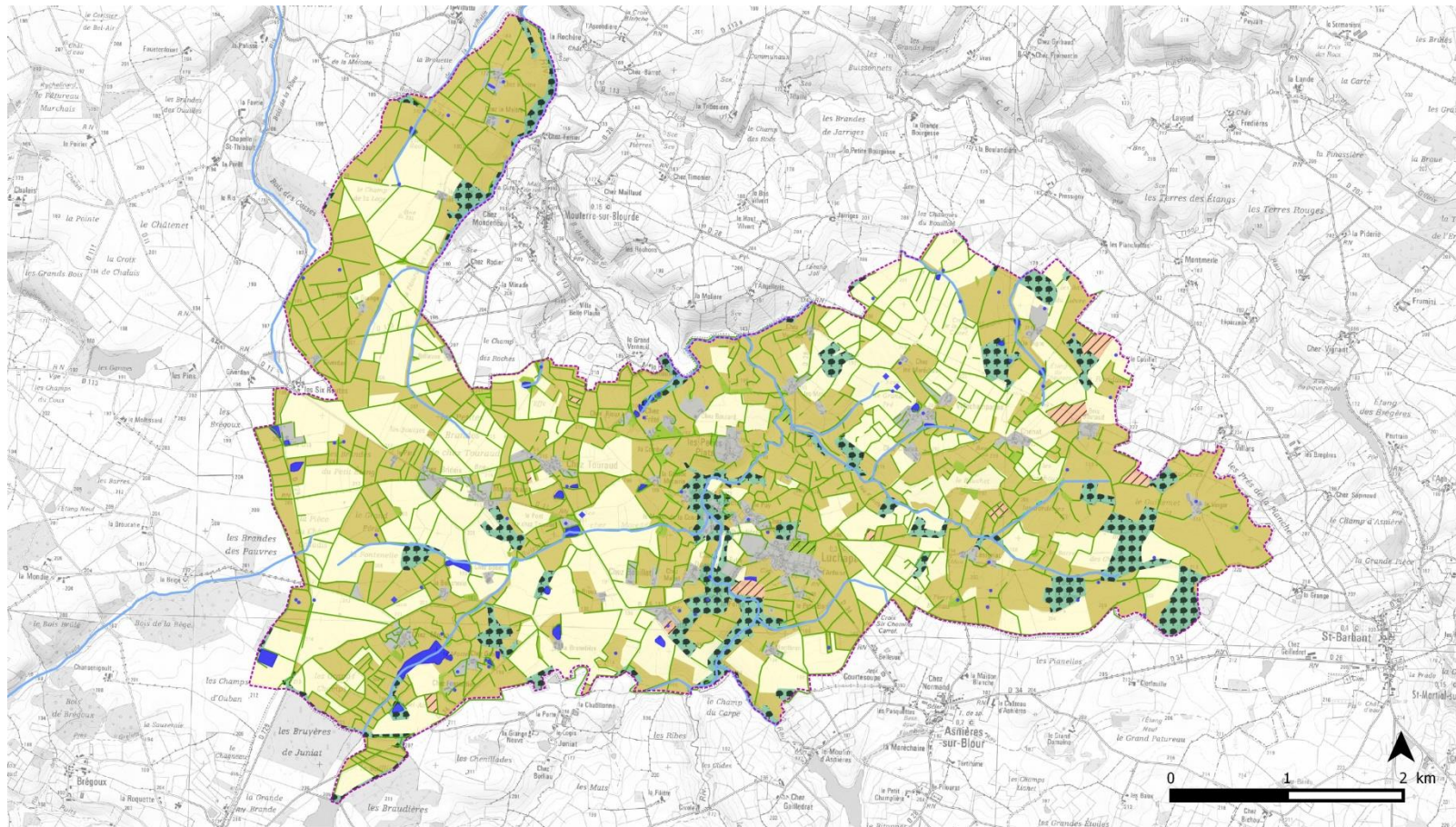
	Réservoirs de biodiversité		Surface / Linéaire / Quantité	Pourcentage de la surface du réservoir par rapport à la commune
TRAME VERTE	Bocage		602,09 ha	22,8 %
	Bois		-	-
	Landes		-	-
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	0,49 ha	0,02 %
		Cours d'eau	7,02 km	-
	Mares et étangs	Mares	62 mares	-
		Etangs	-	-

Linéaire de corridors écologiques :

- Trame verte (haies) : 6,56 km (dont 0 km à renforcer par des plantations de haies)
- Trame bleue (cours d'eau) : 12 km (dont 7,02 km de réservoirs de biodiversité)

Nombre de zones de conflit potentiel :

- Zones de conflit avec des réservoirs de biodiversité : 4
- Zones de conflit avec des corridors écologiques : 7



Élaboration de la Trame Verte et Bleue - Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

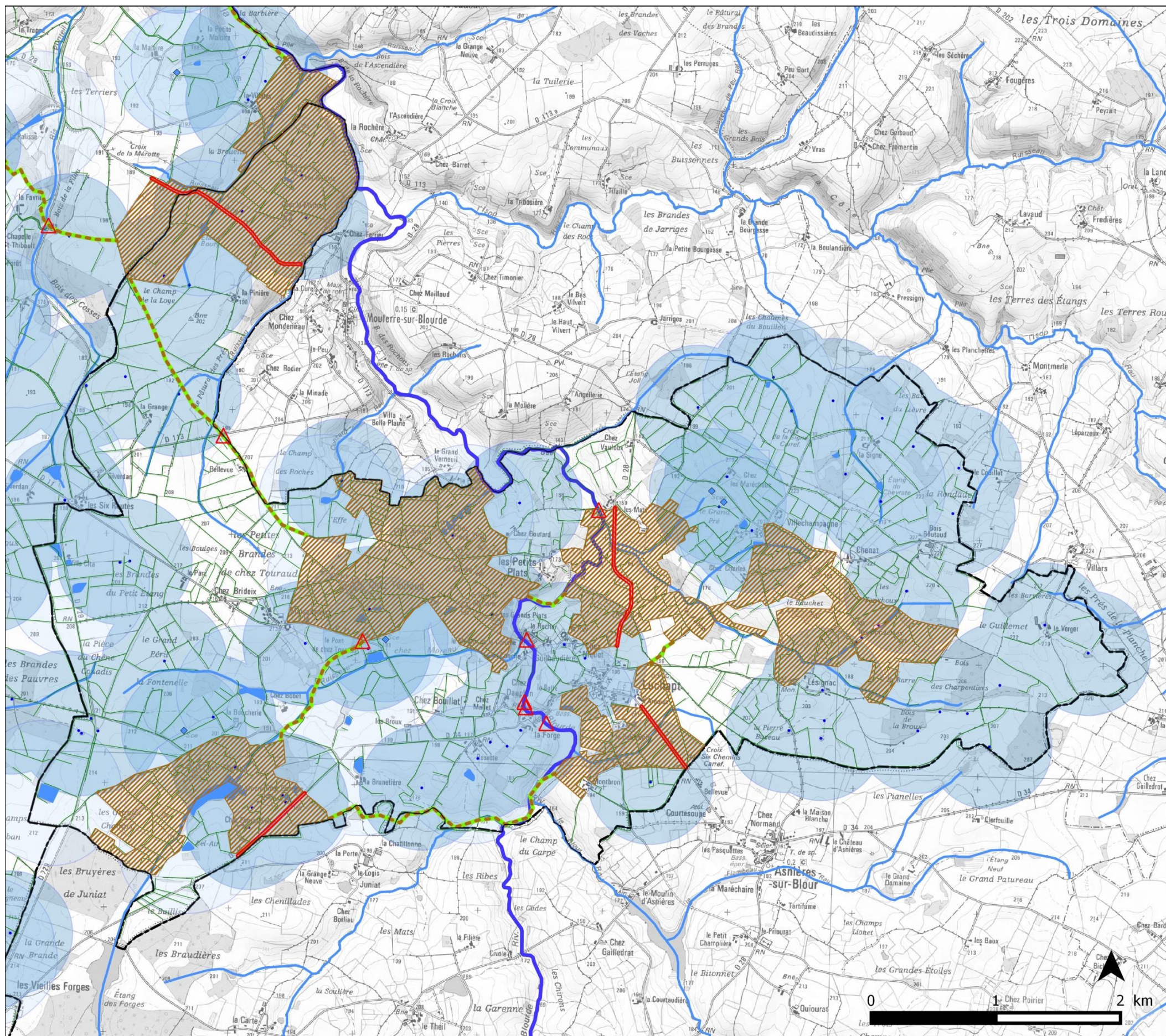
Commune de LUCHAPT

Habitats naturels (Grandes entités)

- Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
- Eaux courantes - (COR : 24)
- Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides - (COR : 244)
- Forêt caducifoliée - (COR : 41)
- Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)
- Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)
- Fourrés - (COR : 31.8)
- Culture - (COR : 82)
- Prairie mésophile - (COR : 38)
- Villes, villages, habitations et sites industriels - (COR : 86)
- Mares
- Sources
- Arbres à protéger (CC Vienne et Gartempe)
- Localisation des haies (photo-interprétation)




 Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
 Sources : IGN - SCAN25 2007, BD ORTHO 86 2011,
 Google Satellite 2018, RPG 2016, Données Vienne
 Nature et LPO Poitou-Charentes



LA TRAME VERTE ET BLEUE
Commune de LUCHAPT (86)

▭ Limites communales

TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

▨ Bocage

Éléments de corridors

— Corridors écologiques identifiés (à préserver)

— Haies

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

▨ Forêts alluviales

— Cours d'eau

• Mares

Éléments de corridors

◆ Sources

— Cours d'eau

■ Etangs

Connectivité points d'eau (500 m)

■ Etangs

■ Sources

■ Mares

ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

▭ Zones de conflit - Réservoirs

▴ Zones de conflit - Corridors

Annexe 8. Commune de Millac

Analyse cartographique

Surface de la commune : 40,65 km²

Les grandes entités paysagères :

Code Corine Biotope	Habitats naturels	Surface en ha	%
82	Culture	1593,30	39,19
38	Prairie mésophile	1485,77318	36,55
41	Forêt caducifoliée	599,80	14,75
86	Villes, villages, habitations et sites industriels	185,03	4,55
24	Eaux courantes	74,87	1,84
84.3	Petits bois, bosquets	43,17	1,06
31.8	Fourrés	39,29	0,97
22	Eaux douces stagnantes	25,71	0,63
86.4	Carrière	15,93	0,39
83	Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres	1,47	0,04
83.32	Plantations de feuillus (peupleraie)	0,85	0,02

Nombre de mares : 59

Nombre de sources : 3

Nombre de cavités souterraines : 0

Linéaire de haies : 214,79 km

Maillage de haies : 5,28 km/km²

Éléments de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité :

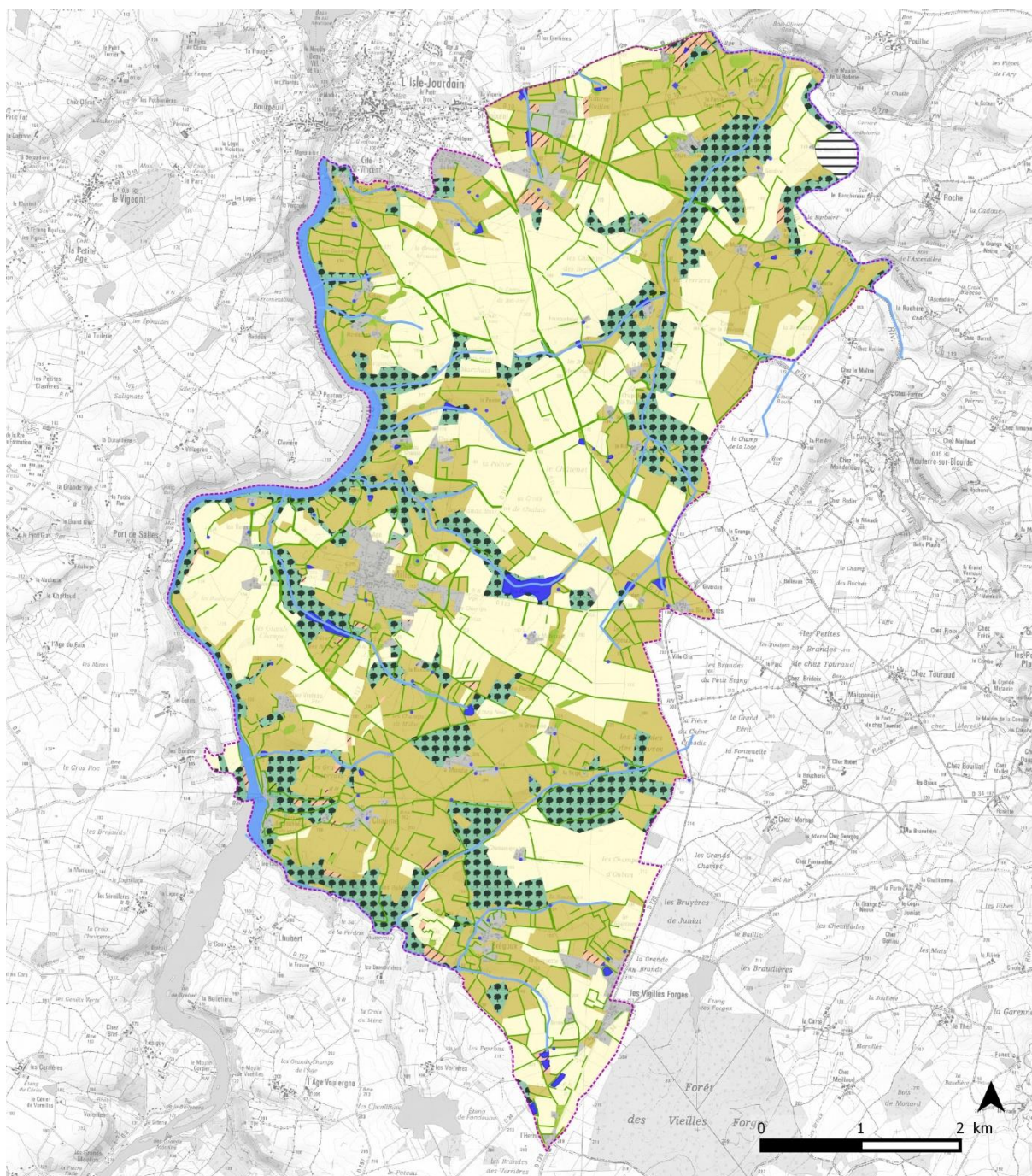
	Réservoirs de biodiversité	Surface / Linéaire / Quantité	Pourcentage de la surface du réservoir par rapport à la commune
TRAME VERTE	Bocage	271,55 ha	6,68 %
	Bois	84,04 ha	2,07 %
	Landes	-	-
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	-
		Cours d'eau	13,99 km
	Mares et étangs	Mares	59 mares
		Etangs	9,55 ha (1 étang)

Linéaire de corridors écologiques :

- Trame verte (haies) : 4,95 km (dont 0,68 km à renforcer par des plantations de haies)
- Trame bleue (cours d'eau) : 33,6 km (dont 13,99 km de réservoirs de biodiversité)

Nombre de zones de conflit potentiel :

- Zones de conflit avec des réservoirs de biodiversité : 2
- Zones de conflit avec des corridors écologiques : 10



**Élaboration de la Trame Verte et Bleue - Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)
Commune de MILLAC**

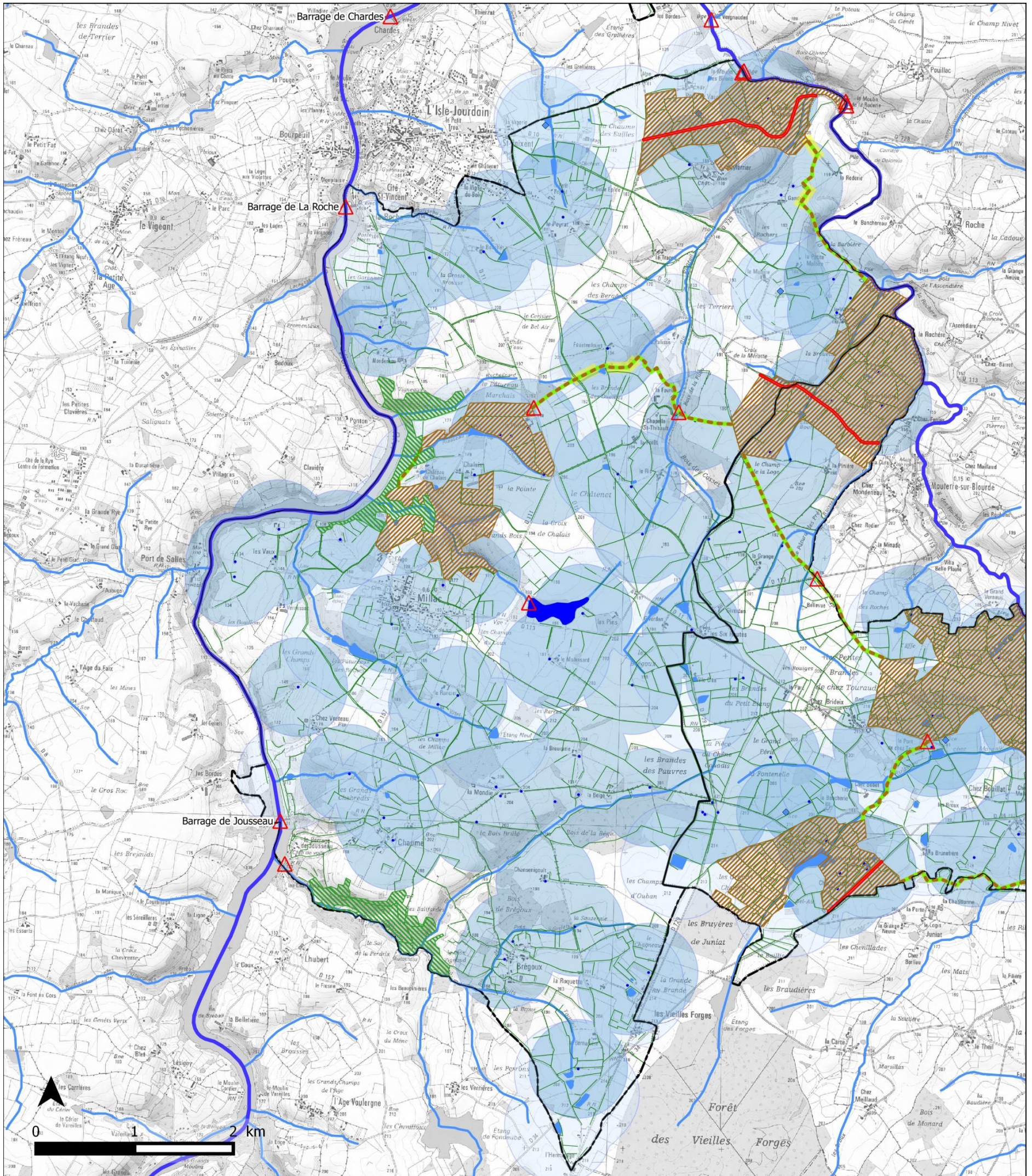
Habitats naturels (Grandes entités)

- Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
- Eaux courantes - (COR : 24)
- Forêt caducifoliée - (COR : 41)
- Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)
- Plantations de feuillus (peupleraie) - (COR : 83.32)
- Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)
- Fourrés - (COR : 31.8)

- Culture - (COR : 82)
- Prairie mésophile - (COR : 38)
- Carrière - (COR : 86.4)
- Villes, villages, habitations et sites industriels - (COR : 86)
- Mares
- Sources
- Localisation des haies (photo-interprétation)



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, BD ORTHO 86 2011,
Google Satellite 2018, RPC 2016, Données Vienne
Nature et LPO Poitou-Charentes



LA TRAME VERTE ET BLEUE - Commune de MILLAC (86)

▭ Limites communales

TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

- Bois et Forêts
- Bocage

Éléments de corridors

- Corridors écologiques identifiés (à préserver)
- Haies

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

- Etangs
- Cours d'eau
- Mares

Éléments de corridors

- Sources
- Cours d'eau
- Etangs
- Connectivité points d'eau (500 m)
- Etangs
- Sources
- Mares

ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

- Zones de conflit - Réservoirs
- Zones de conflit - Corridors



Conception : © Vienne Nature, Déc. 2018
Source : IGN SCAN25 - 2007

Annexe 9. Commune de Moussac

Analyse cartographique

Surface de la commune : 24,82 km²

Les grandes entités paysagères :

Code Corine Biotope	Habitats naturels	Surface en ha	%
38	Prairie mésophile	1046,29	42,15
82	Culture	782,27	31,51
41	Forêt caducifoliée	295,38	11,90
86	Villes, villages, habitations et sites industriels	160,54	6,47
83.32	Plantations de feuillus (peupleraie)	57,31	2,31
24	Eaux courantes	53,25	2,15
84.3	Petits bois, bosquets	32,87	1,32
31.8	Fourrés	21,58	0,87
83	Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres	13,38	0,54
22	Eaux douces stagnantes	12,63	0,51
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	5,99	0,24
44x53	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides et Végétation de ceinture des bords des eaux	0,80	0,03

Nombre de mares : 54

Nombre de sources : 14

Nombre de cavités souterraines : 0

Linéaire de haies : 150,55 km

Maillage de haies : 6,07 km/km²

Éléments de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité :

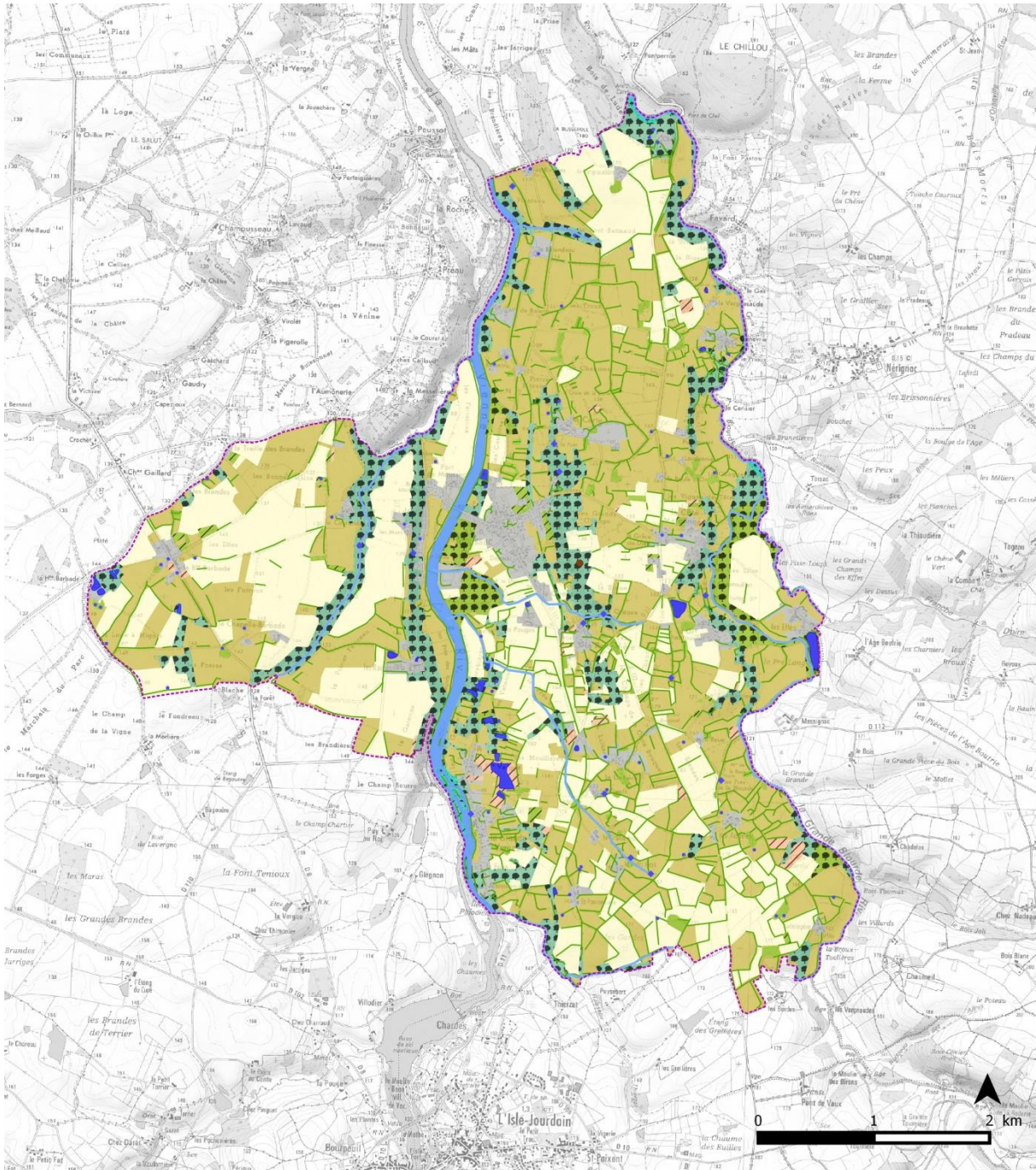
	Réservoirs de biodiversité	Surface / Linéaire / Quantité	Pourcentage de la surface du réservoir par rapport à la commune	
TRAME VERTE	Bocage	145,46 ha	5,86 %	
	Bois	28,87 ha	1,16 %	
	Landes	-	-	
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	6,80 ha	0,27 %
		Cours d'eau	18,96 km	-
	Mares et étangs	Mares	54 mares	-
		Etangs	-	-

Linéaire de corridors écologiques :

- Trame verte (haies) : 1,71 km (dont 50 m à renforcer par des plantations de haies)
- Trame bleue (cours d'eau) : 19,3 km (dont 18,96 km de réservoirs de biodiversité)








Nombre de zones de conflit potentiel :










- Zones de conflit avec des réservoirs de biodiversité : 0
- Zones de conflit avec des corridors écologiques : 17



**Élaboration de la Trame Verte et Bleue - Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)
Commune de MOUSSAC**

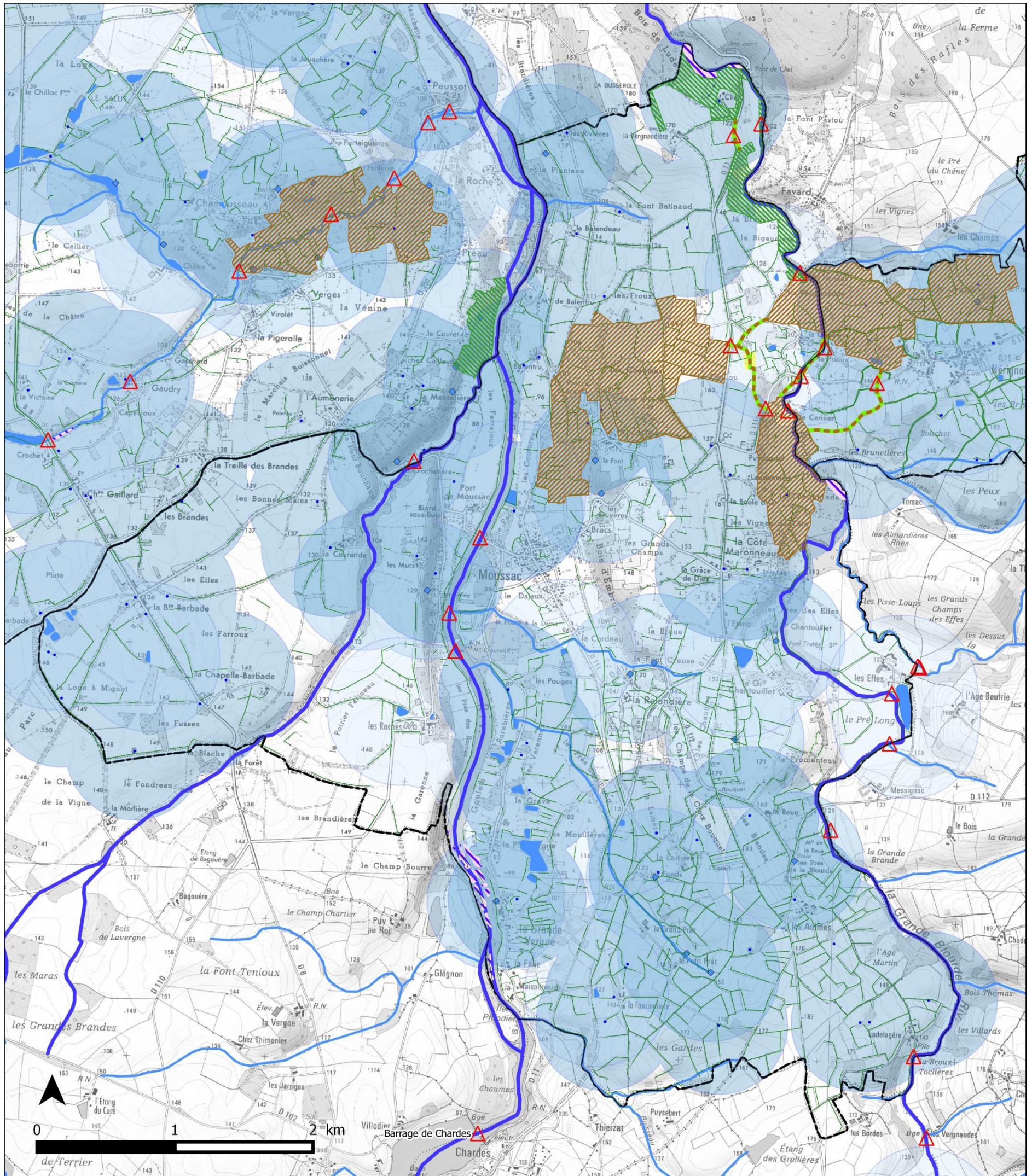
Habitats naturels (Grandes entités)

-  Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
-  Eaux courantes - (COR : 24)
-  Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides et Végétation de ceinture des bords des eaux - (COR : 44x53)
-  Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides - (COR : 44)
-  Forêt caducifoliée - (COR : 41)
-  Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)
-  Plantations de feuillus (peupleraie) - (COR : 83.32)

-  Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)
-  Fourrés - (COR : 31.8)
-  Culture - (COR : 82)
-  Prairie mésophile - (COR : 38)
-  Villes, villages, habitations et sites industriels - (COR : 86)
-  Mares
-  Sources
-  Arbres à protéger (CC Vienne et Gartempe)
-  Localisation des haies (photo-interprétation)



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, BD ORTHO 86 2011,
Google Satellite 2018, RPS 2016, Données Vienne
Nature et LPO Poitou-Charentes



LA TRAME VERTE ET BLEUE - Commune de MOUSSAC (86)

▭ Limites communales

TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

- Bois et Forêts
- Bocage

Éléments de corridors

- Corridors écologiques identifiés (à préserver)
- Haies

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

- Forêts alluviales
- Cours d'eau
- Mares

Éléments de corridors

- Sources
- Cours d'eau
- Etangs
- Connectivité points d'eau (500 m)
- Etangs
- Sources
- Mares

ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

- Zones de conflit - Corridors



Conception : © Vienne Nature, Déc. 2018
Source : IGN SCAN25 - 2007

Annexe 10. Commune de Nérignac

Analyse cartographique

Surface de la commune : 4,45 km²

Les grandes entités paysagères :

Code Corine Biotope	Habitats naturels	Surface en ha	%
38	Prairie mésophile	281,25	63,15
82	Culture	78,46	17,62
41	Forêt caducifoliée	38,74	8,70
86	Villes, villages, habitations et sites industriels	34,04	7,64
84.3	Petits bois, bosquets	5,13	1,15
31.8	Fourrés	3,53	0,79
83	Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres	3,14	0,70
22	Eaux douces stagnantes	1,06	0,24

Nombre de mares : 15

Nombre de sources : 1

Nombre de cavités souterraines : 0

Linéaire de haies : 48,44 km

Maillage de haies : 10,89 km/km²

Éléments de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité :

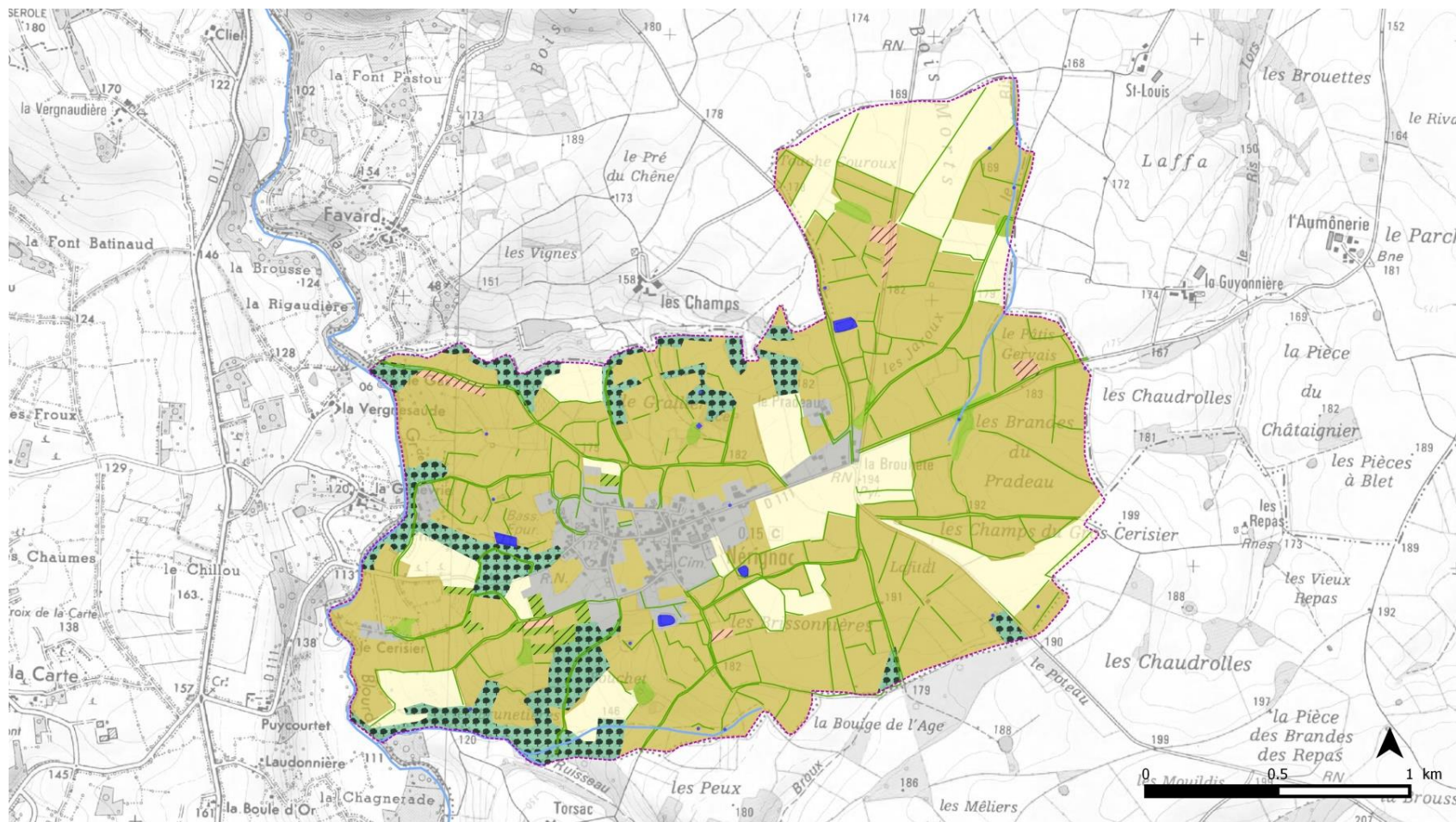
	Réservoirs de biodiversité		Surface / Linéaire / Quantité	Pourcentage de la surface du réservoir par rapport à la commune
TRAME VERTE	Bocage		71,44 ha	16,05 %
	Bois		-	-
	Landes		-	-
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	-	-
		Cours d'eau	1,68 km	-
	Mares et étangs	Mares	15 mares	-
		Étangs	-	-

Linéaire de corridors écologiques :

- Trame verte (haies) : 860 m (dont 0 m à renforcer par des plantations de haies)
- Trame bleue (cours d'eau) : 3 km (dont 1,68 km de réservoirs de biodiversité)

Nombre de zones de conflit potentiel :

- Zones de conflit avec des réservoirs de biodiversité : 0
- Zones de conflit avec des corridors écologiques : 11



Élaboration de la Trame Verte et Bleue - Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)

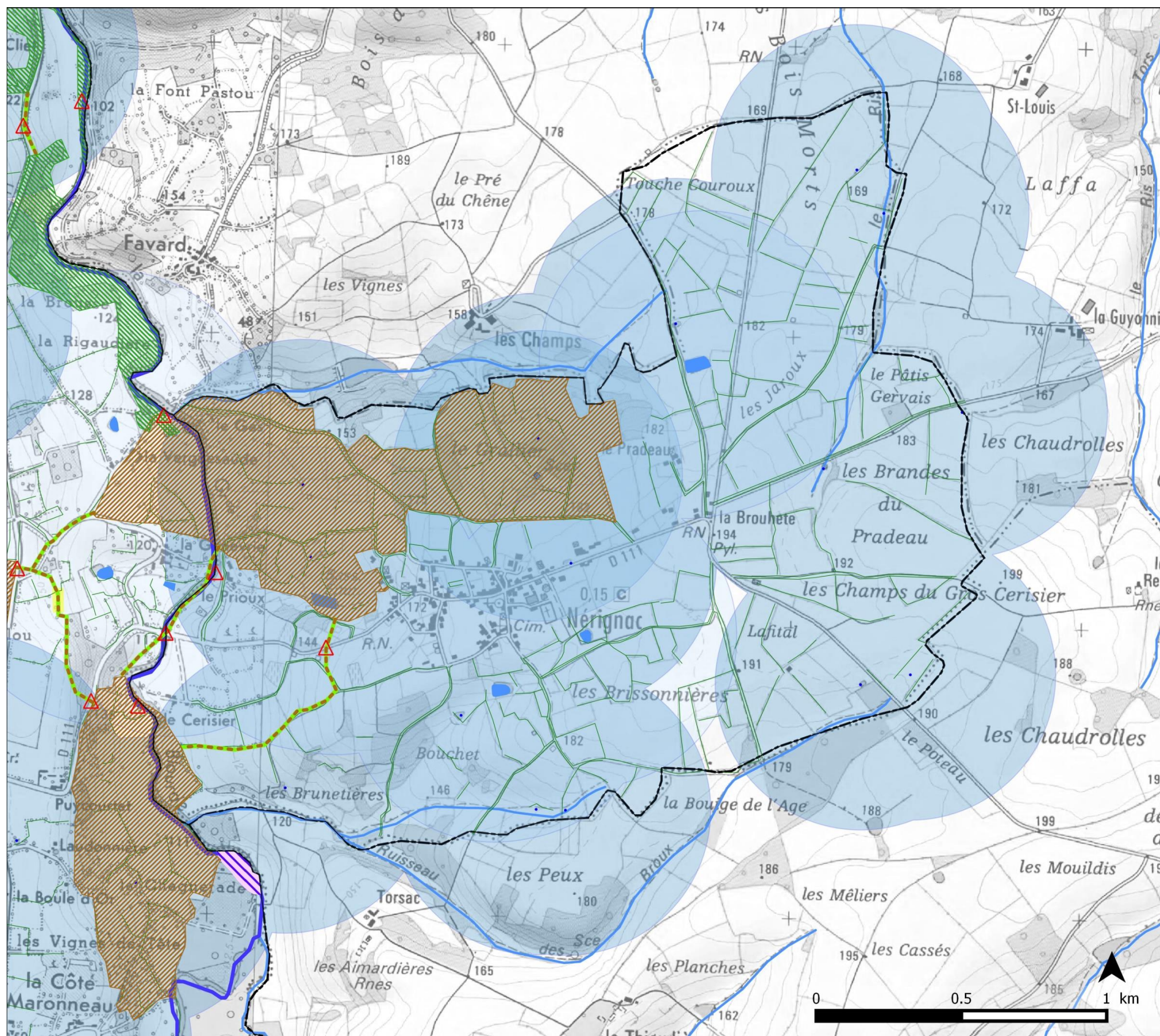
Commune de NERIGNAC

Habitats naturels (Grandes entités)

- Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
- Eaux courantes - (COR : 24)
- Forêt caducifoliée - (COR : 41)
- Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)
- Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)
- Fourrés - (COR : 31.8)
- Culture - (COR : 82)
- Prairie mésophile - (COR : 38)
- Villes, villages, habitations et sites industriels - (COR : 86)
- Mares
- ◆ Sources
- Localisation des haies (photo-interprétation)



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
Sources : IGN - SCAN25 2007, BD ORTHO 86 2011, Google Satellite 2018, RPS 2016. Données Vienne Nature et LPO Poitou-Charentes



LA TRAME VERTE ET BLEUE
Commune de **NERIGNAC (86)**

▭ Limites communales

TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

▨ Bocage

Éléments de corridors

— Corridors écologiques identifiés (à préserver)
— Haies

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

— Cours d'eau
• Mares

Éléments de corridors

◆ Sources
— Cours d'eau

■ Etangs

Connectivité points d'eau (500 m)

■ Etangs
■ Sources
■ Mares

ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

△ Zones de conflit - Corridors



Conception : © Vienne Nature, Déc. 2018
Source : IGN SCAN25 - 2007

Annexe 11. Commune de Queaux

Analyse cartographique

Surface de la commune : 53,26 km²

Les grandes entités paysagères :

Code Corine Biotope	Habitats naturels	Surface en ha	%
82	Culture	2693,65	50,57
38	Prairie mésophile	986,68	18,53
41	Forêt caducifoliée	810,69	15,22
43	Forêt mixte	289,38	5,43
86	Villes, villages, habitations et sites industriels	216,05	4,06
31	Landes et fruticées	125,04	2,35
22	Eaux douces stagnantes	54,46	1,02
84.3	Petits bois, bosquets	45,24	0,85
31.8	Fourrés	38,58	0,72
24	Eaux courantes	35,15	0,66
83.32	Plantations de feuillus (peupleraie)	10,66	0,20
83	Vergers, vigne, jardin et plantation d'arbres	9,21	0,17
42	Forêt de conifères	6,85	0,13
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	4,54	0,09

Nombre de mares : 103

Nombre de sources : 34

Nombre de cavités souterraines : 4

Linéaire de haies : 131,21 km

Maillage de haies : 2,46 km/km²

Éléments de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité :

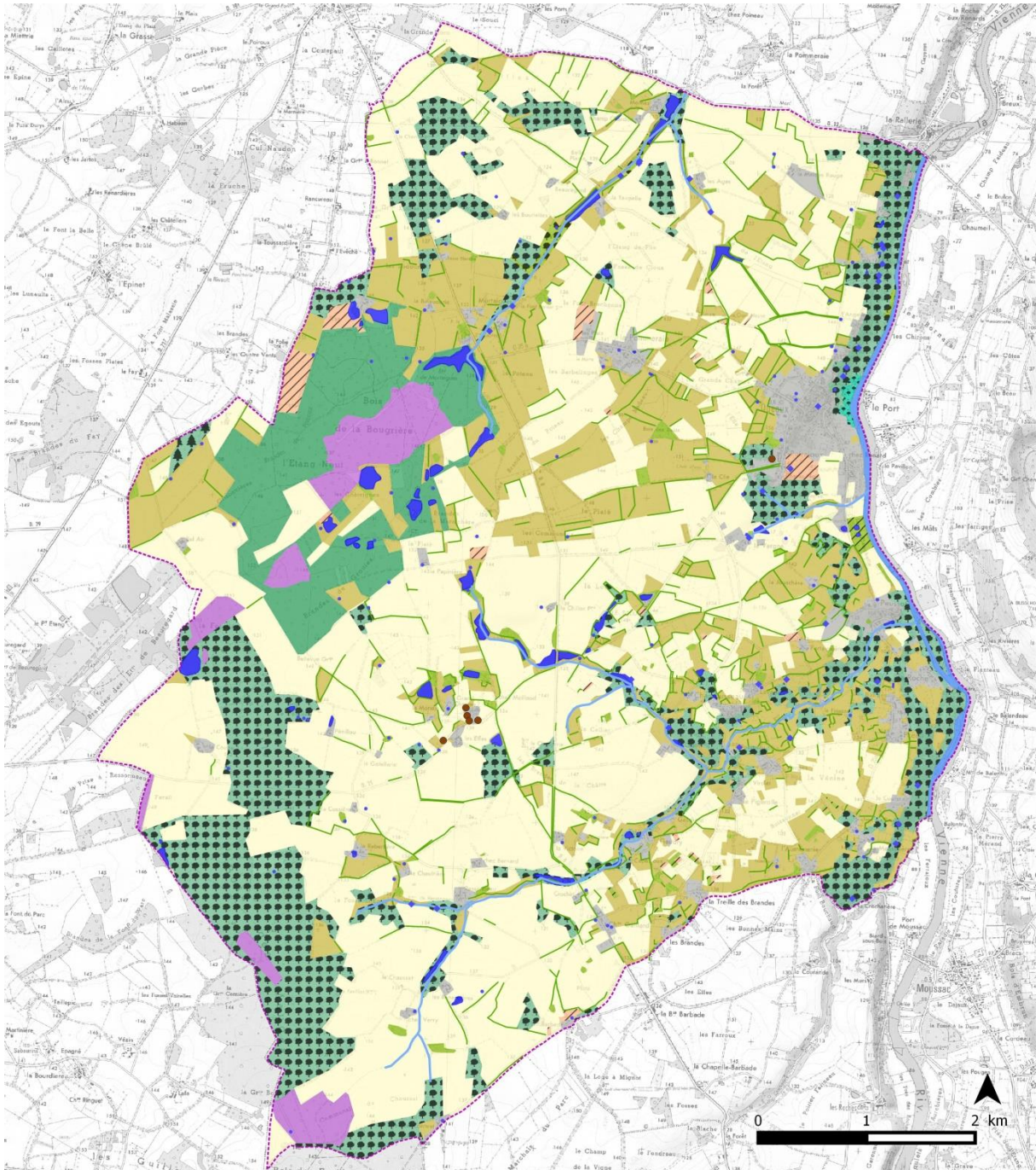
	Réservoirs de biodiversité	Surface / Linéaire / Quantité	Pourcentage de la surface du réservoir par rapport à la commune	
TRAME VERTE	Bocage	65,99 ha	1,24 %	
	Bois	654,81 ha	12,29 %	
	Landes	125,20 ha	2,35 %	
TRAME BLEUE	Rivières et milieux associés	Forêts alluviales	4,55 ha	0,09 %
		Cours d'eau	13,11 km	-
	Mares et étangs	Mares	103 mares	-
		Etangs	16,57 ha (12 étangs)	0,31 %

Linéaire de corridors écologiques :

- Trame verte (haies) : 2,2 km (dont 700 m à renforcer par des plantations de haies)
- Trame bleue (cours d'eau) : 17,5 km (dont 13,11 km de réservoirs de biodiversité)

Nombre de zones de conflit potentiel :

- Zones de conflit avec des réservoirs de biodiversité : 1
- Zones de conflit avec des corridors écologiques : 2



Élaboration de la Trame Verte et Bleue - Bouresse, Luchapt, Millac, Moussac, Nérignac, Queaux (86)
Commune de QUEAUX

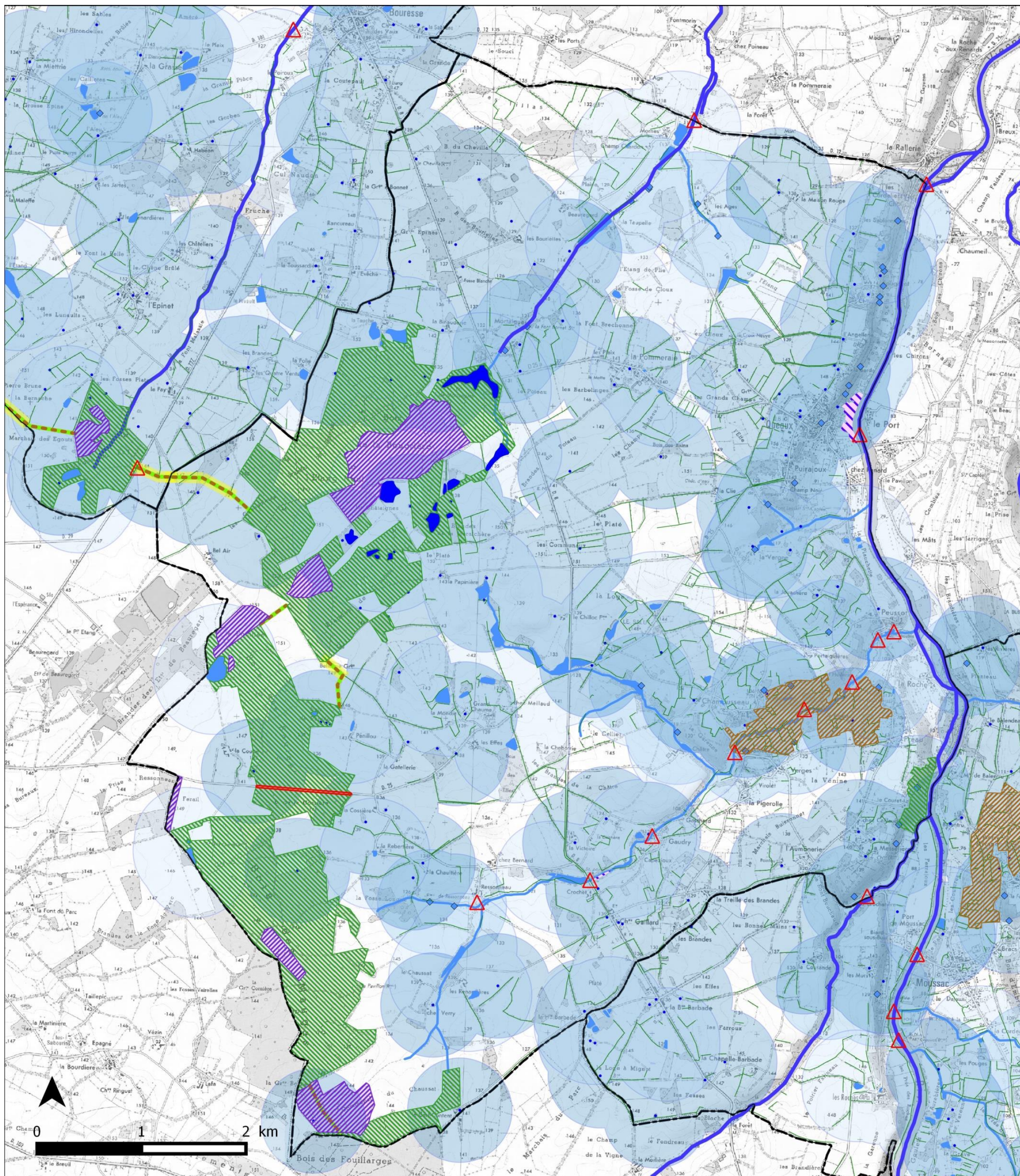
Habitats naturels (Grandes entités)

-  Eaux douces stagnantes (Etangs, bassins) - (COR : 22)
-  Eaux courantes - (COR : 24)
-  Landes et fruticées - (COR : 31)
-  Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides - (COR : 44)
-  Forêt caducifoliée - (COR : 41)
-  Forêt de conifères - (COR : 42)
-  Forêt mixte - (COR : 43)
-  Petits bois, bosquets - (COR : 84.3)
-  Plantations de feuillus (peupleraie) - (COR : 83.32)

-  Verger, vigne, jardin et plantation d'arbres - (COR : 83)
-  Fourrés - (COR : 31.8)
-  Culture - (COR : 82)
-  Prairie mésophile - (COR : 38)
-  Villes, villages, habitations et sites industriels - (COR : 86)
-  Cavités souterraines (BRGM)
-  Mares
-  Sources
-  Arbres à protéger (CC Vienne et Gartempe)
-  Localisation des haies (photo-interprétation)



Conception : © Vienne Nature, Nov. 2018
 Sources : IGN - SCAN25 2007, BD ORTHO 86 2011,
 Google Satellite 2018, RPC 2016, Données Vienne
 Nature et LPO Poitou-Charentes



LA TRAME VERTE ET BLEUE - Commune de QUEAUX (86)

▭ Limites communales

TRAME VERTE

Réservoirs de biodiversité

- Bois et Forêts
- Landes
- Bocage

Éléments de corridors

- Corridors écologiques identifiés (à préserver)
- Haies

TRAME BLEUE

Réservoirs de biodiversité

- Etangs
- Forêts alluviales
- Cours d'eau
- Mares

Éléments de corridors

- Sources
- Cours d'eau
- Etangs
- Connectivité points d'eau (500 m)
- Etangs
- Sources
- Mares

ZONES DE CONFLIT POTENTIEL

- Zones de conflit - Réservoirs
- Zones de conflit - Corridors



Conception : © Vienne Nature, Déc. 2018
Source : IGN SCAN25 - 2007